

Les internationales de partis

Thierry Coosemans

DANS **COURRIER HEBDOMADAIRE DU CRISP** 2014/24 n° 2229-2230 , PAGES 5 À 109
ÉDITIONS **CRISP**

ISSN 0008-9664

DOI 10.3917/cris.2229.0005

Date de mise en ligne : 16/12/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2014-24-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Courrier hebdomadaire
n° 2229-2230 • 2014

Les internationales de partis

Thierry Coosemans

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltaire

Le *Courrier hebdomadaire* répond à un cahier des charges méthodologique défini par le CRISP et est élaboré en étroite association avec le rédacteur en chef. Il bénéficie des remarques et suggestions faites par l'équipe de recherche du CRISP et par des spécialistes bénévoles choisis en fonction des sujets traités.

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est également publié avec l'aide financière du Fonds de la recherche scientifique-FNRS.

Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

Banque 310-0271576-62

IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. L'INTERNATIONALE SOCIALISTE (IS)	6
1.1. Bref historique	6
1.2. Organisation et fonctionnement	10
1.2.1. Instances	10
1.2.2. Conditions d'adhésion et membres	12
1.3. Organisations régionales	20
1.3.1. Comité Méditerranée	20
1.3.2. Comité CEI, Caucase et Mer noire	21
1.3.3. Comité Afrique	21
1.3.4. Comité Amérique latine et Caraïbes	21
1.3.5. Comité Moyen-Orient	22
1.3.6. Comité Asie-Pacifique	22
1.4. Organisations associées	23
1.5. Textes fondateurs et doctrinaux	23
2. L'INTERNATIONALE DÉMOCRATE-CHRÉTIENNE/ INTERNATIONALE DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (IDC)	26
2.1. Bref historique	26
2.2. Organisation et fonctionnement	31
2.2.1. Instances	31
2.2.2. Conditions d'adhésion et membres	32
2.3. Organisation régionales	36
2.3.1. Union européenne démocrate-chrétienne (UEDC)	36
2.3.2. Parti populaire européen (PPE)	38
2.3.3. Union démocrate-chrétienne de l'Europe centrale (UDCEC)	38
2.3.4. Démocratie chrétienne en Afrique	39
2.3.5. Organisation démocrate-chrétienne d'Amérique (ODCA)	41
2.3.6. Démocratie chrétienne en Asie	45
2.4. Organisations associées	46
2.5. Textes fondateurs et doctrinaux	46
3. L'INTERNATIONALE LIBÉRALE (IL)	52
3.1. Bref historique	52
3.2. Organisation et fonctionnement	55
3.2.1. Instances	55
3.2.2. Conditions d'adhésion et membres	57
3.3. Organisations régionales	62
3.3.1. Parti de l'alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ADLE)	63
3.3.2. Réseau libéral africain (RLA)	63
3.3.3. Réseau libéral pour l'Amérique latine (RELIAL)	65
3.3.4. Conseil des libéraux et démocrates d'Asie (CALD)	66
3.4. Organisations associées	68
3.5. Textes fondateurs et doctrinaux	69

4. L'UNION DÉMOCRATIQUE INTERNATIONALE (UDI)	76
4.1. Bref historique	76
4.2. Organisation et fonctionnement	76
4.2.1. Instances	77
4.2.2. Conditions d'adhésion et membres	78
4.3. Organisations régionales	84
4.3.1. Union démocratique européenne (UDE)	84
4.3.2. Democrat Union of Africa/African Dialogue Group (DUA/ADG)	84
4.3.3. Unión de Partidos Latinoamericanos (UPLA)	85
4.3.4. Caribbean Democrat Union (CDU)	86
4.3.5. Asia Pacific Democrat Union (APDU)	86
4.4. Organisations associées	87
4.5. Textes fondateurs et doctrinaux	87
5. LES VERTS MONDIAUX	88
5.1. Bref historique	88
5.2. Organisation et fonctionnement	88
5.2.1. Instances	89
5.2.2. Conditions d'adhésion et membres	89
5.3. Organisations régionales	94
5.3.1. Parti vert européen (PVE)	94
5.3.2. Fédération des Verts africains (FEVA)	94
5.3.3. Fédération des partis verts des Amériques	95
5.3.4. Réseau des Verts d'Asie-Pacifique (APGN)	96
5.4. Organisations associées	97
5.5. Textes fondateurs et doctrinaux	97
CONCLUSION	99

INTRODUCTION

Bien qu'apparus dans un contexte européen, les grands courants idéologiques qui se sont structurés depuis environ deux siècles ont prétendu, à des degrés divers, à une forme d'universalité : universalité de l'émancipation des classes laborieuses, universalité du message du christianisme, universalité de la liberté de l'homme, universalité des questions environnementales, etc. La coopération entre les partis politiques se revendiquant d'un héritage commun et leur structuration en internationales apparaît dès lors logique.

Que sont les internationales de partis ? Comment ont-elles émergé ? Quelles actions concrètes ont-elles menées dans le passé et dans l'histoire récente ? Quel rôle entendent-elles jouer dans le futur ? Sont-elles en voie de renforcer leur rôle sur la scène internationale ? Quelle est leur structure de fonctionnement ? Se réunissent-elles régulièrement ? S'organisent-elles au niveau régional ? Disposent-elles d'un corpus idéologique cohérent ?

Le présent *Courrier hebdomadaire* traite des cinq grandes familles politiques traditionnelles, à savoir les familles socialiste, démocrate-chrétienne, libérale, conservatrice et écologiste. Ne sont donc pas prises en considération les formations politiques extrémistes (d'extrême gauche comme d'extrême droite).

Chacun des cinq chapitres se présente selon un plan uniforme : bref historique depuis la Seconde Guerre mondiale, mode d'organisation et de fonctionnement (instances, conditions d'adhésion, membres), organisations subrégionales, organisations associées, et textes fondateurs et doctrinaux¹. La conclusion dégage les principaux enseignements à tirer de cette étude comparative.

¹ Il va de soi qu'il est impossible, dans le cadre de la présente étude, d'évoquer l'ensemble des résolutions adoptées par les différentes internationales – chacune justifiant, à elle seule, une étude spécifique. Nous nous limiterons dès lors à la présentation des textes fondateurs et à ceux dont l'acceptation explicite constitue une condition d'adhésion.

1. L'INTERNATIONALE SOCIALISTE (IS)

Historiquement, le mouvement ouvrier a fait œuvre de pionnier en matière de collaboration entre partis frères. Au gré des débats internes sur la dimension révolutionnaire de l'émancipation du prolétariat, sur l'adhésion à l'approche marxiste, sur la position à adopter face à la guerre (le conflit franco-prussien de 1870, puis la Grande Guerre de 1914-1918) et face à la Révolution d'Octobre, se succèdent ainsi l'Association internationale des travailleurs (AIT, dite aussi I^{re} Internationale), fondée en 1864, l'Internationale ouvrière (également appelée Internationale socialiste ou II^e Internationale), créée en 1889, puis la scission du mouvement ouvrier entre, d'une part, les pro-soviétiques de l'Internationale communiste (IC, dite aussi III^e Internationale ou Komintern), née en 1919, et, d'autre part, les socialistes réformistes de l'Internationale ouvrière socialiste (IOS), qui a vu le jour en 1923 et est l'ancêtre de l'actuelle Internationale socialiste (IS)².

1.1. BREF HISTORIQUE

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les socialistes représentent une force politique de première importance³. Les travaillistes britanniques, les sociaux-démocrates suédois et les travaillistes norvégiens, australiens et néo-zélandais sont seuls au pouvoir, tandis que, dans presque tous les pays européens, les socialistes participent au gouvernement. À l'échelle du Vieux Continent, ils constituent toutefois un ensemble très hétérogène, et ce sous au moins trois aspects : les relations avec les communistes, les conditions d'accès et d'exercice du pouvoir, et la référence au marxisme. Cette hétérogénéité est à l'origine des différences de cultures politiques au sein de la famille socialiste européenne. Elle recèle également les divisions futures et laisse présager d'importantes difficultés quant à la reconstitution de l'Internationale socialiste.

Une coopération s'établit avec les partis communistes dans de nombreux pays de l'Est et de l'Ouest. Le congrès du Labour Party (Parti travailliste, Lab), du 11 au 15 décembre 1944 à Londres, constitue la première occasion de discuter de la reconstruction de

² Le site Internet de l'IS est : www.internationalesocialiste.org.

³ Historique dressé d'après M. MONOT, *Socialistes et démocrates-chrétiens et la politisation de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2010 ; A. DONNEUR, *L'Internationale socialiste*, Paris, Presses universitaires de France, 1983 ; G. DEVIN, *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international, 1945-1990*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993.

l'Internationale, en présence de délégués de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), du Parti socialiste suisse (PSS) et du Sveriges Socialdemokratiska Arbetareparti (Parti social-démocrate suédois des travailleurs, SAP), ainsi que des représentants de partis en exil, comme le Det norske Arbeiderparti (Parti travailliste norvégien, DNA), le Polska Partia Socjalistyczna (Parti socialiste polonais, PPS), le Parti ouvrier belge (POB) et le Partito Socialista Italiano (Parti socialiste italien, PSI). Pour la première fois dans son histoire, l'Internationale peut devenir une puissance.

La première conférence de Clacton-sur-Mer, qui se tient du 11 au 19 mai 1946, confirme les contradictions qui s'étaient fait jour à Potsdam, en juillet-août 1945, entre les puissances occidentales et l'URSS. Elles se manifestent entre, d'une part, la SFIO et le Labour Party et, d'autre part, les partis socialistes de l'est de l'Europe. Des contradictions idéologiques séparent aussi les partis de l'Ouest, attachés au socialisme démocratique, et les partis d'une Europe de l'Est où il n'y a pas de tradition démocratique (sauf en Tchécoslovaquie), qui estiment nécessaire que les partis socialistes et communistes restent unis pour assurer la direction de l'État et utiliser des méthodes de contrainte. La SFIO et les partis socialistes belge, suisse et autrichien favorisent une reconstitution complète, tandis que le Labour Party, le SAP, le DNA, le parti social-démocrate danois, les partis sociaux-démocrates hongrois, tchécoslovaque et bulgare et les partis socialistes polonais et roumain s'y opposent. Les partis de l'Europe orientale, le PSI et le POB plaident sans succès pour une Internationale ouvrière unique (socialiste-communiste) sur le modèle de la Fédération syndicale mondiale. Toutefois, il est décidé de tenir des conférences périodiques des partis socialistes pour discuter confidentiellement des questions internationales. En outre, est formé un petit secrétariat : le Bureau socialiste d'information et de liaison (SILO), localisé à Londres et dont le secrétaire est le Britannique Denis Healey.

La conférence socialiste qui se tient à Anvers du 29 novembre au 1^{er} décembre 1947 crée le Comité de la conférence socialiste (Comisco) ; celui-ci est composé d'un délégué par parti membre, sous la présidence du Britannique Morgan Phillips. La conférence de Londres des 20-23 mars 1948 condamne le Kominform et le coup de Prague de février 1948 : elle met un point final aux tentatives de s'entendre avec le mouvement communiste international, qu'elle rend responsable du schisme du mouvement ouvrier.

Le congrès de Francfort, qui réunit 106 délégués de 34 partis du 30 juin au 3 juillet 1951, reconstitue pleinement l'Internationale socialiste (IS). Le chef de file du Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate allemand, SPD), Kurt Schumacher, est élu président du congrès. Tous les partis affiliés sont européens, à l'exception des partis socialistes argentin, indien et japonais, des partis travaillistes australien, israélien et néo-zélandais, du Parti social démocratique du Canada (PSDC) et des partis socialistes uruguayen et états-uniens. Les statuts précisent que l'IS est une association de partis qui visent à établir le socialisme démocratique, avec pour objectifs d'entretenir des rapports entre les partis et de coordonner leurs attitudes politiques par libre consentement. La déclaration de Francfort, adoptée à cette occasion, relève d'un « assez long compromis, mais ne soulève pas d'affrontements entre les différentes cultures du socialisme, aucune n'aspirant à affaiblir une Internationale à peine reconstituée ». Dès lors, la base politique commune de l'IS est moins une synthèse que le plus petit dénominateur commun des différentes cultures du socialisme.

Le conseil général, réuni immédiatement après le congrès, élit M. Philips comme président de l'IS, Erich Ollenhauer (SPD) et Louis Levy (SFIO) comme vice-présidents, et Julius

Braunthal (ancien secrétaire du Comisco) comme secrétaire. Le congrès de Vienne des 2-6 juillet 1957 voit le social-démocrate danois Alsing Andersen succéder à M. Philips à la présidence de l'IS, tandis qu'Albert Carthy prend le secrétariat. Lors du congrès de Bruxelles des 5-6 septembre 1964, l'Autrichien Bruno Pittermann (SPÖ) succède à A. Andersen.

C'est surtout l'arrivée à la présidence de l'IS de Willy Brandt (SPD), en 1976, qui constitue une étape-clé dans le développement de l'organisation. L'engagement de l'ancien chancelier ouest-allemand à la tête d'une structure donnée comme totalement routinisée et la radicalisation des orientations des affiliés européens accroissent brusquement la visibilité de l'IS en accréditant la thèse officielle d'un « nouveau départ » après deux décennies de léthargie. W. Brandt accède à la présidence après avoir posé quatre conditions : que les objectifs de l'IS soient orientés vers les problèmes mondiaux des années 1980 et que l'IS coopère avec les partis apparentés du Tiers Monde ; que le secrétariat, dirigé désormais par le Suédois Bernt Carlsson, soit plus efficace et doté d'un budget plus important ; que les vice-présidents assument des missions spéciales (l'Autrichien Bruno Kreisky et le Suédois Olof Palme se voyant attribuer respectivement le Moyen-Orient et l'Afrique) ; que les motions des congrès soient limitées et de qualité.

La recomposition fondamentale de l'échiquier mondial à la suite de l'effondrement du Bloc de l'Est a, du moins pour ce qui concerne sa composition, un double effet sur l'IS : l'adhésion des anciens partis communistes de ces pays lorsqu'ils se convertissent à la social-démocratie, et l'adhésion des ex-mouvements rebelles ou ex-partis uniques soutenus par l'ex-URSS à travers le monde.

Tous les quatre ans, l'IS organise un congrès qui aborde les grands problèmes de l'heure : le XIX^e congrès à Berlin du 15 au 17 septembre 1992 (sous le thème « Liberté et solidarité dans un monde changeant »)⁴, le XX^e congrès au siège des Nations unies à New York du 9 au 11 septembre 1996⁵, le XXI^e congrès à Paris du 8 au 10 novembre 1999 (sous le titre « Pour une société plus humaine, pour un monde plus équitable et plus juste »)⁶, le XXII^e congrès à São Paulo les 27, 28 et 29 octobre 2003 (avec pour thème « Le retour de la politique : Pour une gouvernance mondiale juste et responsable - Pour une mondialisation gouvernée par les citoyens »)⁷, le XXIII^e congrès à Athènes du 30 juin au 2 juillet 2008 (autour de la problématique « Solidarité mondiale : le courage de faire

⁴ Quatre déclarations y sont adoptées : « La social-démocratie dans un monde changeant », « L'économie mondiale », « L'environnement et un développement durable » et « Les minorités et les droits de l'homme ». Le congrès adopte aussi une résolution générale, réaffirmant l'engagement de l'IS en matière de paix, de désarmement, de droits de la personne et de renforcement des institutions internationales.

⁵ Trois thèmes principaux y sont abordés : « Les marchés au service des personnes, et non pas les personnes au service des marchés », « Faire la paix et maintenir la paix » et « Un programme des droits de la personne pour le XXI^e siècle ».

⁶ Deux thèmes principaux sont abordés : « Socialisme démocratique au siècle prochain » et « La voie de la paix et de la solidarité ».

⁷ Les débats s'articulent autour de neuf thèmes : « Pour un nouveau multilatéralisme pour le développement durable et la sécurité », « Le rôle et la réforme des Nations unies », « Le système financier international : un nouveau Bretton Woods », « Le commerce international : l'équité, l'emploi et l'environnement », « L'intégration régionale : la nouvelle architecture », « Cœuvrer pour la paix : prévention et résolution des conflits », « Pauvreté et pandémies : les blessures intolérables », « Promouvoir l'inclusion : l'égalité entre les sexes et la femme dans la politique » et « Accroître le pouvoir des citoyens : renforcer les institutions démocratiques et la société civile ». Le congrès approuve en outre la Déclaration de São Paulo, précisant la position de l'IS sur la mondialisation et la gouvernance mondiale.

la différence »⁸ et le XXIV^e congrès au Cap du 30 août au 1^{er} septembre 2012 (il s'agit du premier congrès dans l'histoire de l'IS à se tenir sur le continent africain)⁹.

En 2010-2011, le « printemps démocratique arabe » n'est pas sans conséquences sur l'IS, qui comptait dans ses rangs le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), parti unique tunisien du président Zine el-Abidine Ben Ali, ainsi que l'Al-Hizb al-Watani ad-Dimuqrati (Parti national démocratique, PND), du président égyptien Mohammed Hosni Moubarak. Trois jours après la chute de Ben Ali, l'IS annonce dans un communiqué succinct : « Une décision a été prise par le président avec le secrétaire général, conformément aux statuts de l'IS, de faire cesser l'adhésion du RCD ». Le secrétaire général de l'IS, Luis Ayala, offre l'éclairage suivant : « Dès les années 1980, pour contribuer au développement du socialisme dans les pays arabes, il a fallu accepter des partis qui ne présentaient pas toutes les garanties démocratiques (...). On a toujours eu beaucoup de doutes sur le RCD ; c'est d'ailleurs pour cela qu'on a fait adhérer en même temps le parti d'opposition Forum démocratique pour le travail et les libertés (FDTL). Ces dernières années, on n'a jamais cessé d'alerter le RCD. Jusqu'à cette crise en décembre. On lui a demandé expressément de répondre aux demandes de la rue, d'arrêter les violences et de changer les choses. Mais on n'a eu aucune réponse. On a donc décidé de se séparer de ce parti, sans attendre un congrès. Si on a été coupables de quelque chose, ça a été de ne jamais avoir voulu perdre foi en l'amélioration du RCD. On essayait d'être toujours en contact avec eux pour dénoncer les atteintes aux libertés, même si on n'a jamais jamais donné le moindre rôle au RCD, même le plus petit, au sein de l'IS. »¹⁰ Officiellement affilié à gauche, le RCD tunisien n'avait toutefois pas de relation exclusive avec l'IS. Ce parti avait ainsi signé, en juin 2009, un accord de coopération euro-méditerranéen avec le Parti populaire européen (PPE)¹¹.

Le PS français revendique un rôle moteur dans l'exclusion du RCD. Il est vrai que la présence du RCD dans les rangs de l'IS était devenue un débat de politique intérieure française, la droite utilisant cet argument pour contrecarrer les critiques de la gauche à l'égard de l'attitude de la ministre française des Affaires étrangères, Michèle Alliot-Marie, sur le dossier tunisien. Dans la foulée, l'ancien ministre et député Pierre Moscovici (PS) déclare qu'« il ne devrait pas y avoir de partis au sein de l'IS qui ne soient pas respectueux de la démocratie. Tout parti membre doit être respectueux de la démocratie et d'un certain nombre d'idéaux qui sont des idéaux de justice sociale »¹². La première secrétaire du PS, Martine Aubry, fait pour sa part savoir que le PS va demander « revue » des partis membres de l'IS¹³.

⁸ À cette occasion, quatre déclarations sont adoptées : « Le changement climatique », « La paix et la résolution des conflits », « L'économie mondiale (y compris la crise alimentaire actuelle) » et « La question de la migration ».

⁹ Quatre thèmes sont à son ordre du jour : « Pour une économie avec des emplois, la croissance et la protection sociale : la réponse social-démocrate à la crise financière », « La lutte pour les droits et libertés : renforcer la démocratie représentative et gagner des nouvelles démocraties dans le monde », « Pour un chemin commun vers la paix, la durabilité et la coopération : le besoin de garantir le multilatéralisme » et « Pour un nouvel internationalisme et une nouvelle culture de solidarité parmi les peuples et entre les nations ».

¹⁰ « Ben Ali, l'épine du PS et de l'Internationale socialiste », *Rue89*, 19 janvier 2011, www.rue89.com.

¹¹ « Paris critique l'Internationale socialiste », *Le Figaro*, 18 janvier 2011, www.lefigaro.fr.

¹² « Le PS veut une "revue" des membres de l'Internationale socialiste », *L'Express*, 26 janvier 2011, www.lexpress.fr.

¹³ *Ibidem*.

C'est ainsi que sont évincés le PND égyptien et le Front populaire ivoirien (FPI), parti du président Laurent Gbagbo. Au sujet de ce dernier, P. Moscovici constate que « pendant longtemps, L. Gbagbo a été socialiste. C'était un homme de gauche, un militant, et petit à petit il s'est installé au pouvoir et aujourd'hui dans l'IS, il n'y a pas de place [pour] un parti qui refuse la transition démocratique à laquelle pourtant il a consenti et [qu'il] a lui-même organisée »¹⁴.

1.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La date d'adoption des statuts de l'IS n'est pas connue.

1.2.1. Instances

Les organes de l'IS sont le congrès, le conseil, le comité d'éthique, et le comité d'administration et des finances. Le président s'appuie sur un secrétariat permanent, dirigé par un secrétaire général.

Le congrès (article 5.1 des statuts)

Le congrès est l'organe suprême de l'IS. Il proclame ses principes, détermine ses statuts et, sur recommandation du conseil, décide (à la majorité des deux tiers de tous les membres) de l'admission des nouveaux membres et organisations. Il se réunit régulièrement tous les trois ans, sur convocation du conseil. Les partis membres ont le droit de prendre la parole et le droit de vote. Les délégations des partis membres et des organisations fraternelles sont limitées à 8 personnes, celles des partis consultatifs et des organisations associées à 4, et celles des partis observateurs à 3.

Les statuts disposent que la représentation d'un genre ou de l'autre dans tous les organes élus, statutaires ou non statutaires, de l'IS ne doit pas être inférieure à un tiers. Cette disposition sexuée doit être reflétée dans la composition des délégations des partis membres aux conseils et congrès de l'IS.

Le conseil (article 5.2 des statuts)

Le conseil est composé de tous les partis membres, ainsi que de l'Internationale socialiste des femmes (ISF), de l'Union internationale de la jeunesse socialiste (IUSY), du Mouvement international des faucons - Internationale socialiste d'éducation (IFM/SEI). Chacun jouit du droit de vote. Le conseil prend toutes les décisions de politique et de principes entre les congrès, et fait des recommandations au congrès en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres, les suspensions, les expulsions et les modifications

¹⁴ « Aubry et Moscovici veulent "faire le ménage" dans l'Internationale socialiste », *Libération*, 26 janvier 2011, www.liberation.fr.

aux statuts. Le conseil propose au congrès des candidats pour les postes de président, de vice-président et de secrétaire général. Il convoque le congrès, ainsi que des réunions spéciales, des conférences d'experts, des conférences régionales ; il nomme le président et le secrétaire de ces organes et détermine leurs attributions. Il approuve le budget annuel, présenté par le comité d'administration et des finances.

Le comité d'éthique (article 5.3 des statuts)

Le comité d'éthique est constitué de 15 membres et organisations fraternelles élues par le conseil en son sein. Son président est élu par le comité. Le comité d'éthique examine toutes les demandes d'adhésion à l'IS, surveille le respect de la charte éthique par les partis membres et recommande au conseil des décisions sur l'adhésion et sur les cas de non conformité avec la charte. Le quorum du comité d'éthique est de 8 partis membres. Le comité d'éthique se réunit au mois deux fois par année civile.

Le comité d'administration et des finances (articles 5.4 et 7.4 des statuts)

Le comité d'administration et des finances est constitué de 15 membres élus par le conseil en son sein. Le comité d'administration et des finances est chargé d'examiner les rapports et les recommandations du conseil, du secrétaire général et des membres individuels du conseil. Il supervise la gestion générale et l'administration financière de l'IS, et recommande au conseil un barème de cotisations à percevoir par l'IS. Il approuve les conditions de recrutement du personnel. Le quorum est de 8 partis membres. Il se réunit au moins deux fois par année civile.

Le président de ce comité est élu par le comité d'administration et des finances. Il préside à toutes les réunions du comité d'administration et des finances. Il doit être consulté par le secrétaire général sur les questions financières et administratives urgentes entre les réunions du comité d'administration et des finances.

Le *praesidium*, le président et les vice-présidents (articles 7.1 et 7.2 des statuts)

Le président est élu par le congrès de l'IS. Il convoque les réunions du *praesidium* (composé du président, des vice-présidents et du secrétaire général) pour discuter de questions spécifiques et en assurer la préparation. Le président peut également convoquer une réunion d'un nombre limité de membres du *praesidium* et convoquer les conférences des chefs de partis. Il peut, en accord avec le secrétaire général et, s'il y a lieu, après avoir consulté plusieurs vice-présidents, prendre des décisions politiques de son propre chef entre les réunions du conseil. Il a le droit d'assister à toutes les réunions de l'IS. Les vice-présidents sont élus par le congrès en reflétant la diversité géographique et politique des partis membres. Le nombre des vice-présidents est de minimum 2 et de maximum 30. Le président, ou un vice-président, préside à toutes les réunions du congrès et du conseil.

La fonction de président est actuellement assumée par Geórgios Papandréou, ex-Premier ministre grec (Panellínio Sosialistikó Kínima (Mouvement socialiste panhellénique, PASOK), depuis 2005). Les anciens titulaires sont le Britannique Morgan Philips (Labour Party, 1951-1957), le Danois Alsing Andersen (Socialdemokratiet (Social démocratie, SD), 1957-1963), l'Allemand Erich Ollenhauer (SPD, 1963), l'Autrichien Bruno Pittermann

(Sozialdemokratische Partei Österreichs (Parti social-démocrate d'Autriche, SPÖ), 1964-1976), l'Allemand Willy Brandt (SPD, 1976-1992), le Français Pierre Mauroy (Parti socialiste (PS), 1992-1999) et le Portugais António Guterres (Partido Socialista (Parti socialiste, PS), 1999-2005).

Le secrétaire général (article 7.3 des statuts)

Le secrétaire général est élu par le congrès sur proposition du conseil. Il supervise les fonctions administratives du secrétariat et est responsable de l'organisation des réunions qui se tiennent sous les auspices de l'IS. Il est responsable des archives et, sous réserve de l'approbation du comité d'administration et des finances, se charge de recruter le personnel du secrétariat et de déterminer les modalités de recrutement. Il prépare les rapports financiers et les estimations de budget à soumettre à l'examen du comité d'administration et des finances. Il a le droit d'assister à toutes les réunions de l'IS.

Cette fonction est actuellement assumée par le Chilien Luis Ayala (depuis 1989). Les précédents titulaires sont l'Autrichien Julius Braunthal (1951-1956), le Norvégien Bjarne Braatoy (1956-1957), le Britannique Albert Carthy (1957-1969), l'Autrichien Hans Janitschek (1969-1976), le Suédois Bernt Carlsson (1976-1983) et le Finlandais Pentti Väänänen (1983-1989).

1.2.2. Conditions d'adhésion et membres

L'IS comprend cinq catégories de membres (article 3 des statuts) :

- les partis membres de plein droit : ils ont le droit de parole et le droit de vote et doivent payer des cotisations ;
- les partis consultatifs : ils ont le droit de parole et doivent payer des cotisations, mais ils n'ont pas le droit de vote ;
- les partis observateurs : ils ont le droit d'assister aux réunions statutaires et de les observer, mais ils n'ont pas le droit de vote ;
- les organisations fraternelles : elles ont le droit de parole et de vote ;
- les organisations associées, de caractère international ou régional : elles ont le droit de parole mais pas le droit de vote.

Les candidats doivent satisfaire à trois conditions : adhérer aux idéaux, aux principes, aux valeurs et aux objectifs de l'IS ; disposer d'une représentativité électorale réelle ; respecter un fonctionnement interne démocratique. Le congrès décide des adhésions à la majorité des deux tiers de tous les membres, sur recommandation du bureau. Le congrès est également compétent pour décider de l'expulsion des partis et organisations, à la majorité des deux tiers des votants.

Tableau 1. Membres de l'IS

Pays	Parti	Sigle	Statut
Afrique du Sud	African National Congress (Congrès national africain)	ANC	Membre de plein droit
Albanie	Partia Social-Demokrate (Parti social-démocrate)	PSD	Membre observateur
Albanie	Partia Socialiste e Shqipërisë (Parti socialiste d'Albanie)	PSSH	Membre de plein droit
Algérie	Front des forces socialistes	FFS	Membre de plein droit
Algérie	Front de libération nationale	FLN	Membre consultatif ¹⁵
Allemagne	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate d'Allemagne)	SPD	Membre de plein droit
Andorre	Partit Socialdemòcrata (Parti social-démocrate)	PSD	Membre de plein droit
Angola	Movimento Popular de Libertação de Angola (Mouvement populaire de libération de l'Angola)	MPLA	Membre de plein droit
Antigua-et-Barbuda	Antigua Labour Party (Parti travailliste d'Antigua)	ALP	Membre consultatif
Argentine	Partido Socialista (Parti socialiste)	PS	Membre de plein droit
Argentine	Unión Cívica Radical (Union civique radicale)	UCR	Membre de plein droit
Arménie	Hay Heghapokhagan Tachnagsoutioun (Fédération révolutionnaire arménienne)	Tachnag	Membre de plein droit
Aruba (Pays-Bas)	Movimiento Electoral di Pueblo (Mouvement électoral du peuple)	MEP	Membre de plein droit
Australie	Australian Labor Party (Parti travailliste australien)	ALP	Membre de plein droit
Autriche	Sozialdemokratische Partei Österreichs (Parti social-démocrate d'Autriche)	SPÖ	Membre de plein droit
Azerbaïdjan	Azərbaycan Sosial-Demokrat Partiyası (Parti social-démocrate d'Azerbaïdjan)	SDPA	Membre consultatif ¹⁶
Barbade	Barbados Labour Party (Parti travailliste de la Barbade)	BLP	Membre observateur
Belgique	Parti socialiste	PS	Membre de plein droit
Belgique	Socialistische Partij Anders (Parti socialiste autrement)	SP.A	Membre de plein droit
Bélize	People's United Party (Parti populaire uni)	PUP	Membre consultatif
Bénin	Parti social-démocrate	PSD	Membre de plein droit
Biélorussie	Беларуская Сцыял-Дэмакратычная Партыя (Народная Храмда) (Parti social-démocrate de Biélorussie (Assemblée du peuple))	BSDP	Membre consultatif
Biélorussie	Рэспубліканская Партыя Працы і Spravjadivasti (Parti républicain du travail et de la justice)	–	Membre observateur

¹⁵ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

¹⁶ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

Botswana	Botswana National Front (Front national du Botswana)	BNF	Membre observateur
Brésil	Partido Democrático Trabalhista (Parti démocratique travailliste)	PDT	Membre de plein droit
Bulgarie	Partiya Balgarski Sotsialdemokrati (Parti des sociaux-démocrates bulgares)	PBSD	Membre de plein droit
Bulgarie	Bulgarska Sotsialisticheska Partiya (Parti socialiste bulgare)	BSP	Membre de plein droit
Burkina Faso	Parti pour la démocratie et le progrès - Parti socialiste	PDP/PS	Membre observateur
Burundi	Front pour la démocratie du Burundi	FRODEBU	Membre observateur
Cameroun	Social Democratic Front/Front social-démocratique	SDF/FSD	Membre de plein droit
Canada	New Democratic Party/Nouveau parti démocratique	NDP/NPD	Membre de plein droit
Cap-Vert	Partido Africano da Independência de Cabo Verde (Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert)	PAICV	Membre de plein droit
Centrafrique	Mouvement pour la libération du peuple centrafricain	MLPC	Membre observateur
Chili	Partido por la Democracia (Parti pour la démocratie)	PPD	Membre de plein droit
Chili	Partido Radical Socialdemócrata (Parti radical social-démocrate)	PRSD	Membre de plein droit
Chili	Partido Socialista de Chile (Parti socialiste du Chili)	PS	Membre de plein droit
Chypre	Kinima Sosialdimokraton EDEK ¹⁷ (Mouvement pour la démocratie sociale EDEK)	KS EDEK	Membre de plein droit
Colombie	Partido Liberal Colombiano (Parti libéral colombien)	PLC	Membre de plein droit
Colombie	Polo Democrático Alternativo (Pôle démocratique alternatif)	PDA	Membre observateur
Congo RDC	Union pour la démocratie et le progrès social	UDPS	Membre observateur
Costa Rica	Partido Liberación Nacional (Parti de la libération nationale)	PLN	Membre de plein droit
Croatie	Socijaldemokratska Partija Hrvatske (Parti social-démocrate de Croatie)	SDP	Membre de plein droit
Curaçao (Pays-Bas)	Movimiento para unas Nuevas Antillas/Movimentu Antia Nobo (Mouvement Antilles nouvelles)	MAN	Membre de plein droit
Danemark	Socialdemokraterne (Les sociaux-démocrates)	SD	Membre de plein droit
Égypte	Al-Ḥizb al-Maṣrī al-Dimuqrāṭī al-ijtmā'ī (Parti social-démocratique d'Égypte)	PSDE	Membre consultatif
Équateur	Partido Izquierda Democrática (Parti de la gauche démocratique)	PID	Membre de plein droit
Espagne	Partido Socialista Obrero Español (Parti socialiste ouvrier espagnol)	PSOE	Membre de plein droit
Estonie	Sotsiaaldemokraatik Erakond (Parti social-démocrate)	SDE	Membre observateur
États-Unis	Democratic Socialists of America (Socialistes démocratiques d'Amérique)	DSA	Membre de plein droit

¹⁷ EDEK est l'acronyme de « Eniea Dimokratiki Enosis Kyprou (ou Kentrou) » : Union démocratique unie du centre.

Finlande	Suomen Sosialidemokraattinen Puolue (Parti social-démocrate de Finlande)	SDP	Membre de plein droit
France	Parti socialiste	PS	Membre de plein droit
Gabon	Parti gabonais du progrès	PGP	Membre consultatif
Gambie	United Democratic Party (Parti démocratique unifié)	UDP	Membre consultatif
Géorgie	Social Democrats for the Development of Georgia (Sociaux-démocrates pour le développement de la Géorgie)	SDD	Membre consultatif ¹⁸
Ghana	National Democratic Congress (Congrès démocratique national)	NDC	Membre de plein droit
Grèce	Panellínio Sosialistikó Kínima (Mouvement socialiste panhellénique)	PASOK	Membre de plein droit
Groenland (Danemark)	Siumut (En avant)	Siumut	Membre observateur
Guatemala	Unidad Nacional de la Esperanza (Unité nationale de l'espérance)	UNE	Membre de plein droit
Guinée	Rassemblement du peuple de Guinée	RPG	Membre de plein droit
Guinée-Bissau	Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde (Parti africain pour l'indépendance de Guinée et du Cap-Vert)	PAIGC	Membre consultatif
Guinée équatoriale	Convergencia para la Democracia Social (Convergence pour la démocratie sociale)	CPDS	Membre de plein droit
Haïti	Organisation du peuple en lutte	OPL	Membre observateur
Haïti	Parti fusion des sociaux-démocrates haïtiens	PFSDH	Membre de plein droit
Hongrie	Magyarországi Szociáldemokrata Párt (Parti social-démocrate de Hongrie)	MSzDP	Membre de plein droit
Hongrie	Magyar Szocialista Párt (Parti socialiste hongrois)	MSzP	Membre de plein droit
Irak	Yekêtiy Niştîmanî Kurdistan (Union patriotique du Kurdistan)	PUK	Membre de plein droit
Iran	Parti Dêmokirati Kurdistanî Êran (Parti démocratique du Kurdistan d'Iran)	PDKI	Membre consultatif
Irlande	Labour Party (Parti travailliste)	ILP	Membre de plein droit
Irlande du Nord (Royaume-Uni)	Social Democratic and Labour Party (Parti social-démocrate et travailliste)	SDLP	Membre de plein droit
Islande	Samfylkingin-Jafnaðarmannaflokkur Íslands (Alliance sociale-démocratique d'Islande)	-	Membre de plein droit
Israël	Meretz (Énergie)	Meretz	Membre de plein droit
Israël	Mifleget ha'avoda ha'israelit (Parti travailliste d'Israël)	HaAvoda	Membre de plein droit
Italie	Partito Socialista Italiano (Parti socialiste italien)	PSI	Membre de plein droit
Jamaïque	People's National Party (Parti national du peuple)	PNP	Membre de plein droit
Japon	Shakai Minshutō (Parti social-démocrate)	Shamintō	Membre de plein droit

¹⁸ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

Kazakhstan	Azat (Liberté)	Azat	Membre consultatif
Kenya	Labour Party of Kenya (Parti travailliste du Kenya)	LPK	Membre observateur
Kirghizstan	Ата-Мекен Социалисттик Партиясы (Parti socialiste « Patrie »)	Ata-Meken	Membre observateur
Lesotho	Lesotho Congress for Democracy (Congrès du Lesotho pour la démocratie)	LCD	Membre observateur ¹⁹
Lettonie	Latvijas Sociāldemokrātiskā Strādnieku Partija (Parti social-démocrate du travail letton)	LSDSP	Membre observateur
Lettonie	Sociāldemokrātiskā Partija « Saskaņa » (Parti social-démocrate « Harmonie »)	SDPS	Membre consultatif ²⁰
Liban	Al-hizb al-taqadummi al-ishiraki (Parti socialiste progressiste)	PSP	Membre de plein droit
Lituanie	Lietuvos Socialdemokratų Partija (Parti social-démocrate lituanien)	LSDP	Membre de plein droit
Luxembourg	Lëtzebuurger Sozialistesche Aarbechterpartei/Parti ouvrier socialiste luxembourgeois	LSAP/POSL	Membre de plein droit
Macédoine	Sotsiyaldemokratski Soiouz na Makedoniya (Union sociale-démocrate de Macédoine)	SDSM	Membre observateur
Malaisie	Parti Tindakan Demokratik (Parti d'action démocratique)	PTD	Membre de plein droit
Mali	Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice	ADEMA-PASJ	Membre de plein droit
Mali	Rassemblement pour le Mali	RPM	Membre de plein droit
Malte	Partit Laburista/Malta Labour Party (Parti travailliste de Malte)	PL	Membre observateur
Maroc	Union socialiste des forces populaires	USFP	Membre de plein droit
Maurice	Mouvement militant mauricien	MMM	Membre de plein droit
Maurice	Parti travailliste mauricien	PTM	Membre de plein droit
Mauritanie	Rassemblement des forces démocratiques	RFD	Membre de plein droit
Mexique	Partido de la Revolución Democrática (Parti de la révolution démocratique)	PRD	Membre de plein droit
Mexique	Partido Revolucionario Institucional (Parti révolutionnaire institutionnel)	PRI	Membre de plein droit
Moldavie	Partidul Democrat din Moldova (Parti démocratique de Moldavie)	PDM	Membre de plein droit
Mongolie	Монгол Ардын Нам (Parti du peuple mongol)	MAH	Membre de plein droit
Monténégro	Demokratska Partija Socijalista Crna Gore (Parti démocratique socialiste du Monténégro)	DPS	Membre de plein droit
Monténégro	Socijaldemokratska Partija Crne Gore (Parti social-démocrate du Monténégro)	SDP	Membre de plein droit
Mozambique	Frente de Libertação de Moçambique (Front de libération du Mozambique)	Frelimo	Membre de plein droit
Namibie	Congress of Democrats (Congrès des démocrates)	CoD	Membre observateur

¹⁹ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

²⁰ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

Namibie	South-West African People's Organisation (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)	SWAPO	Membre de plein droit
Népal	Nepāli Kāṁgresa (Congrès népalais)	NK	Membre de plein droit
Nicaragua	Frente Sandinista de Liberación Nacional (Front sandiniste de libération nationale)	FSLN	Membre de plein droit
Niger	Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme	PNDS-Tarayya	Membre de plein droit
Norvège	Det Norske Arbeiderparti (Parti travailliste norvégien)	DNA	Membre observateur
Nouvelle-Zélande	New Zealand Labour Party (Parti travailliste néo-zélandais)	NZLP	Membre observateur
Pakistan	Pākistān Pīplz Pārṭī (Parti du peuple pakistanais)	PPP	Membre de plein droit
Palestine	Al-Mubadara al-Wataniyya al-Filistiniyya (Initiative nationale palestinienne)	PNI	Membre consultatif
Palestine	Fatah ²¹ (Conquête)	Fatah	Membre de plein droit
Panama	Partido Revolucionario Democrático (Parti révolutionnaire démocratique)	PRD	Membre de plein droit
Paraguay	Partido Democrático Progresista (Parti démocratique progressiste)	PDP	Membre consultatif
Paraguay	Partido País Solidario (Parti pays solidaire)	PPS	Membre de plein droit
Pays-Bas	Partij van de Arbeid (Parti travailliste)	PvdA	Membre observateur
Pérou	Alianza Popular Revolucionaria Americana (Alliance populaire révolutionnaire américaine)	APRA	Membre de plein droit
Philippines	Aksyon Sambayanan (Parti de l'action des citoyens)	Akbayan	Membre consultatif
Philippines	Partido Demokratiko Sosyalista ng Pilipinas (Parti social-démocratique des Philippines)	PDSP	Membre observateur
Pologne	Sojusz Lewicy Demokratycznej (Alliance de la gauche démocratique)	SLD	Membre de plein droit
Pologne	Unia Pracy (Union travailliste)	UP	Membre observateur
Porto Rico	Partido Independientista Puertorriqueño (Parti indépendantiste portoricain)	PIP	Membre de plein droit
Portugal	Partido Socialista (Parti socialiste)	PS	Membre de plein droit
République dominicaine	Dominica Labour Party (Parti travailliste de la Dominique)	DLP	Membre observateur
République dominicaine	Partido Revolucionario Dominicano (Parti révolutionnaire dominicain)	PRD	Membre de plein droit
République tchèque	Česká strana sociálně demokratická (Parti social-démocrate tchèque)	CSSD	Membre de plein droit
République turque de Chypre du Nord	Cumhuriyetçi Türk Partisi (Parti républicain turc)	CTP	Membre de plein droit ²²
Roumanie	Partidul Social Democrat (Parti social-démocrate)	PSD	Membre de plein droit
Royaume-Uni	Labour Party (Parti travailliste)	Labour	Membre observateur

²¹ Fatah est l'acronyme inversé de « Harakat ut-Tahrir il-Falastiniyy » : Mouvement de libération de la Palestine.

²² Statut à ratifier lors du prochain congrès.

Russie	Spravedlivaya Rossiya (Russie juste)	SR	Membre de plein droit
Sahara occidental	Frente Popular de Liberación de Saguía el Hamra y Río de Oro (Front populaire de libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro)	Polisario	Membre observateur
Saint-Christophe-et-Niévès	Saint Kitts-Nevis Labour Party (Parti travailliste de Saint-Christophe-et-Niévès)	SKNLP	Membre observateur
Sainte-Lucie	Saint Lucia Labour Party (Parti travailliste de Sainte-Lucie)	SLP	Membre observateur
Saint-Marin	Partito dei Socialisti e dei Democratici (Parti des socialistes et des démocrates)	PSD	Membre de plein droit
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Unity Labour Party (Parti travailliste uni)	ULP	Membre observateur
Sao Tomé-et-Príncipe	Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe - Partido Social Democrata (Mouvement pour la libération de Sao Tomé-et-Príncipe - Parti social-démocrate)	MLSTP-PSD	Membre consultatif ²³
Sénégal	Parti socialiste	PS	Membre de plein droit
Serbie	Demokratska Stranka (Parti démocratique)	DS	Membre de plein droit
Serbie	Socijaldemokratska Partija (Parti social-démocrate)	SDP	Membre observateur
Slovaquie	Smer - Sociálna demokracia (Direction - Social-démocratie)	Smer-SD	Membre de plein droit
Slovénie	Socialni Demokrati (Sociaux-démocrates)	SD	Membre observateur
Somaliland	Parti pour la justice et le bien-être	JWP	Membre observateur
Suède	Sveriges Socialdemokratiska Arbetareparti (Parti social-démocrate suédois des travailleurs)	SAP	Membre de plein droit
Suisse	Parti socialiste suisse/Sozialdemokratische Partei der Schweiz/Partito Socialista Svizzero/Partida Socialdemocrata da la Svizra	PSS/SPS	Membre de plein droit
Swaziland	People's United Democratic Movement (Mouvement populaire démocratique uni)	PUDEMO	Membre consultatif ²⁴
Swaziland	Swaziland Democratic Party (Parti démocratique du Swaziland)	SWADEPA	Membre observateur ²⁵
Tanzanie	Chama Cha Mapinduzi (Parti de la révolution)	CCM	Membre de plein droit ²⁶
Tchad	Union nationale pour la démocratie et le renouveau	UNDR	Membre observateur ²⁷
Timor oriental	Frente Revolucionária de Timor-Leste Independente (Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Oriental)	Fretilin	Membre consultatif
Togo	Convention démocratique des peuples africains	CDPA	Membre consultatif
Tunisie	At-Takattul ad-Dimuqrāṭī min ajl il-'Amal wal-Ḥurriyyāt (Forum démocratique pour le travail et les libertés)	FDTL	Membre de plein droit

²³ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

²⁴ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

²⁵ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

²⁶ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

²⁷ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

Turquie	Bariş ve Demokrasi Partisi (Parti pour la paix et la démocratie)	BDP	Membre consultatif
Turquie	Cumhuriyet Halk Partisi (Parti républicain du peuple)	CHP	Membre de plein droit
Ukraine	Social-demokratična partija Ukraïni (ob'ednana) (Parti social-démocrate d'Ukraine (unifié))	SDPU(o)	Membre consultatif
Uruguay	Nuevo Espacio (Nouvel espace)	NE	Membre de plein droit
Uruguay	Partido Socialista del Uruguay (Parti socialiste d'Uruguay)	PSU	Membre de plein droit
Vénézuela	Acción Democrática (Action démocratique)	AD	Membre de plein droit
Vénézuela	Movimiento al Socialismo (Mouvement vers le socialisme)	MAS	Membre de plein droit
Vénézuela	Por la Democracia Social (Pour la démocratie sociale)	Podemos ²⁸	Membre consultatif
Vénézuela	Un Nuevo Tiempo (Un nouveau temps)	UNT	Membre consultatif ²⁹
Yémen	Al-Hizb al-Ishtiraki al-Yamani (Parti socialiste yéménite)	-	Membre de plein droit
Zambie	Patriotic Front (Front patriotique)	PF	Membre consultatif ³⁰
Zimbabwe	Movement for Democratic Change (Mouvement pour le changement démocratique)	MDC	Membre de plein droit

²⁸ En espagnol, « Podemos » signifie « Nous pouvons ».

²⁹ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

³⁰ Statut à ratifier lors du prochain congrès.

1.3. ORGANISATIONS RÉGIONALES

L'IS ne reconnaît pas d'organisation régionale avec une structure propre, mais dispose de six comités régionaux permanents : Méditerranée ; CEI, Caucase et Mer noire ; Afrique ; Amérique latine et Caraïbes ; Moyen-Orient ; Asie-Pacifique ³¹.

Il est à noter que l'IS n'entretient pas de relations structurelles avec le Parti socialiste européen (PSE) ³² même si les statuts de ce dernier prévoient explicitement « d'assurer une étroite collaboration avec l'IS » et que sont considérés comme membres à part entière « les partis de l'IS des États de l'Union [européenne] qui acceptent les statuts du PSE ».

Par ailleurs, il convient de relever que l'IS dispose également de différents comités thématiques (désarmement, démocratie, gouvernements locaux, peuple kurde, migrations, cohésion sociale, politique économique, travail, ressources nationales). Enfin, l'IS dispose de deux commissions thématiques sur les questions financières mondiales et sur la question d'une société mondiale durable.

1.3.1. Comité Méditerranée

Le comité Méditerranée offre la particularité de réunir des représentants de trois continents :

- l'Europe : SPD (Allemagne), KS EDEK (Chypre), CTP (République turque de Chypre du Nord), PSOE (Espagne), PS (France), PASOK (Grèce), Partito Democratico (Parti démocrate, PD, Italie) ³³, PS (Portugal) et CHP (Turquie) ;
- l'Asie (plus précisément, le Proche-Orient) : HaAvoda (Israël), PSP (Liban) et Fatah (Palestine) ;
- l'Afrique : FLN (Algérie), USFP (Maroc), Polisario (Sahara occidental) et FDTL (Tunisie).

Ce comité est actuellement présidé par l'Espagnole Elena Valenciano (PSOE).

³¹ Autrefois, existait aussi le comité pour le sud-est de l'Europe (initialement baptisé Comité pour l'Europe centrale et orientale). Outre les grands partis européens (d'Allemagne, de France, de Grèce, d'Italie, de Suède), on y retrouvait des formations issues de la région concernée (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Monténégro, Roumanie, Serbie). Actuellement, on ne trouve donc plus trace de ce comité.

³² Cf. T. COOSEMANS, « Les partis politiques européens », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2201-2202, 2013, p. 25-37.

³³ Ce parti a un statut imprécis et fluctuant. Initialement membre du Parti démocrate européen, il a ensuite rejoint le groupe socialiste au Parlement européen mais sans être, pour l'instant du moins, membre de l'IS.

1.3.2. Comité CEI, Caucase et Mer noire

Ce comité réunit des partis issus de la Communauté des États indépendants (CEI), du Caucase et de la région de la Mer noire. On y trouve notamment les partis politiques suivants : Tachnag (Arménie), BSDP (Biélorussie), SDD (Géorgie), PASOK (Grèce), MSzP (Hongrie), Azat (Kazakhstan), PDM (Moldavie), SDPU(o) (Ukraine) et CHP (Turquie).

Il est actuellement co-présidé par Vahan Hovhannisyan (Tachnag) et Alexandra Dobolyi (MSzP) ; le vice-président du comité est Oleg Tulea (PDM).

1.3.3. Comité Afrique

En février 1999 est fondée à Tunis l'Organisation interafricaine des socialistes, qui comprend deux affiliés de l'IS : le Parti travailliste mauritien (PTM) et le Parti socialiste (PS) du Sénégal, ainsi que la Ligue africaine populaire pour l'indépendance (LPAI) de Djibouti, le People's Progressive Party (Parti populaire progressiste, PPP) de Gambie, le People's National Party (Parti national populaire, PNP) du Ghana, l'Istiqlal (Parti de l'indépendance, PI) du Maroc, l'Union socialiste des forces populaires (USFP) du Maroc, le Parti mauritien social-démocrate (PMSD), le Xisbiga Hantiwadaagga Kacaanka Soomaaliyeed (Parti socialiste révolutionnaire somali, XHKS), la Sudanese Socialist Union (Union socialiste soudanaise, SSU) et le Rassemblement constitutionnel démocratique (RDC) de Tunisie.

Actuellement, les membres les plus importants du comité Afrique sont les partis suivants : ANC (Afrique du Sud), FLN (Algérie), MPLA (Angola), PSD (Bénin), PDP/PS (Burkina Faso), SDF/FSD (Cameroun), MLPC (Centrafrique), NDC (Ghana), RPG (Guinée), CPDS (Guinée équatoriale), ADEMA-PASJ (Mali), RPM (Mali), USFP (Maroc), RFD (Mauritanie), PNDS-Tarayya (Niger), PS (Sénégal) et PF (Zambie).

Lors de sa réunion de mars 2013, le comité Afrique a élu à sa présidence Emmanuel Golou (PSD), tandis qu'Ebrahim Ismail Ebrahim (ANC) a accédé à la vice-présidence.

1.3.4. Comité Amérique latine et Caraïbes

La première conférence régionale sur l'Amérique latine et les Caraïbes se tient à Saint-Domingue du 26 au 28 mars 1980³⁴. Fréquentée par 57 délégations d'Amérique, d'Afrique et d'Europe, elle est ouverte par le président de la République dominicaine, Silvestre Antonio Guzmán Fernández. Elle voit notamment s'exprimer des représentants des organisations affiliées : Partido Socialista Popular (Parti socialiste populaire, PSP) d'Argentine, Partido Radical (Parti radical, PR) du Chili, Partido Revolucionario Dominicano (Parti révolutionnaire dominicain, PRD), Partido Izquierda Democrática (Parti de la gauche démocratique, PID) d'Équateur, New Jewel Movement³⁵ (Mouvement

³⁴ Pour l'historique plus ancien, cf. A. DONNEUR, *L'Internationale socialiste, op. cit.*, p. 85-86.

³⁵ New Jewel est l'acronyme de « New Joint Endeavor for Welfare, Education and Liberation » (Nouvel effort commun pour le bien-être, l'éducation et la libération).

nouveau bijou, NJM) de Grenade, People's National Party (Parti national du peuple, PNP) de Jamaïque, Partido Revolucionario Febrerista (Parti révolutionnaire fébrériste, PRF) du Paraguay, Frente Farabundo Martí de Liberación Nacional (Front Farabundo Martí de libération nationale, FMLN) du Salvador et Acción Democrática (Action démocratique, AD) du Venezuela. En outre, prennent la parole des représentants d'organisations sympathisantes : Movimiento de la Izquierda Revolucionaria (Mouvement de la gauche révolutionnaire, MIR) de Bolivie, Mouvement démocratique de libération d'Haïti (MODELH-PRDH), le Movimiento Izquierda Democrática Liberal (Mouvement libéral de la gauche démocratique, MIDL) du Honduras, Frente Sandinista de Liberación Nacional (Front sandiniste de libération nationale, FSLN) du Nicaragua, Partido Revolucionario Democrático (Parti révolutionnaire démocratique, PRD) du Panama et Partido Independentista Puertorriqueño (Parti indépendantiste portoricain, PIP).

Actuellement, les principaux membres du comité Amérique latine et Caraïbes sont les formations suivantes : PDT (Brésil), PRSD (Chili), PLN (Costa Rica), MAN (Curaçao), PFSDH (Haïti), PNP (Jamaïque), PRD (Mexique), PRI (Mexique), FSLN (Nicaragua), PRD (Panama), APRA (Pérou), PIP (Porto Rico), PRD (République dominicaine), NE (Uruguay), AD (Venezuela), MAS (Venezuela) et Voluntad Popular (Volonté du peuple, VP, Venezuela) ³⁶.

Depuis juillet 2013, ce comité est présidé par Miguel Vargas (PRD) ; Márcio Bins Ely (PDT) est vice-président.

1.3.5. Comité Moyen-Orient

Le comité Moyen-Orient est le cénacle de rencontre entre certains des principaux acteurs du conflit israélo-palestinien, à savoir le Fatah du côté palestinien, et le HaAvoda et le Meretz du côté israélien. Il est d'ailleurs actuellement co-présidé par Nabil Shaath (Fatah) et Colette Avital (HaAvoda).

1.3.6. Comité Asie-Pacifique

C'est en février 1991 que s'est tenue, à Sydney, la première réunion de « l'organisation socialiste Asie-Pacifique » ³⁷ avec la participation de cinq partis membres de l'IS : le Nihon Shakaitō (parti socialiste japonais), le Shakai Minshutō (parti social-démocrate japonais), les partis travaillistes australien (Australian Labor Party, ALP) et néo-zélandais (New Zealand Labour Party, NZLP) et le Parti Tindakan Demokratik (Parti d'action démocratique) de Malaisie. Sont également présents des observateurs du National Federation Party (Parti de la fédération nationale, NFP) des Îles Fidji, du Nepālī Kāṅgresa (Congrès népalais, NK), du Parti de libération kanak (Palika) de Nouvelle Calédonie, de l'Union calédonienne (UC), ainsi que des représentants de Birmanie, de Corée du Sud, d'Inde, des Palaos, de Papouasie et de Thaïlande.

³⁶ Il s'agit d'un nouveau parti créé en 2009, qui semble avoir fait acte de candidature à l'IS.

³⁷ Pour l'historique plus ancien, cf. A. DONNEUR, *L'Internationale socialiste, op. cit.*, p. 71-79.

Actuellement, les principales composantes du comité Asie-Pacifique sont les partis suivants : ALP (Australie), Ligue nationale pour la démocratie (NLD, Birmanie), Kanakpak Pracheachon Kâmpuchéa (KPK, Parti populaire cambodgien), Shamintō (Japon), MAH (Mongolie), NZLP (Nouvelle-Zélande), PPP (Pakistan), Akbayan (Philippines) et Fretilin (Timor oriental).

1.4. ORGANISATIONS ASSOCIÉES

L'IS reconnaît des « organisations fraternelles » et des « organisations associées ».

Les organisations fraternelles sont l'Internationale socialiste des femmes (ISF), l'Union internationale de la jeunesse socialiste (IUSY) et Mouvement international des faucons - Internationale socialiste d'éducation (IFM/SEI).

Les organisations associées sont le Bund travailliste juif (JLB), la Confédération sportive internationale du travail (CSIT), la Fédération internationale de la presse socialiste et démocratique (IFSDP), l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen S&D), le groupe social-démocrate du Parlement latino-américain, le National Democratic Institute for International Affairs (NDI), la Ligue internationale des socialistes religieux (ILRS), le Mouvement sioniste travailliste mondial (WLZM), le Parti socialiste européen (PSE) et l'Union internationale des enseignants sociaux-démocrates (ISDUE).

1.5. TEXTES FONDATEURS ET DOCTRINAUX

Le texte fondateur de l'IS est *Buts et tâches du socialisme démocratique*, texte adoptée lors du congrès de création de l'IS, en juin-juillet 1951. Connu sous le nom de Déclaration de Francfort, ce document est, aux yeux des membres, comparable au Manifeste communiste de 1848 et à l'Adresse inaugurale de la I^{re} Internationale de 1864. La Déclaration de Francfort est une œuvre collective (contrairement au Manifeste et à l'Adresse, qui sont l'œuvre de Karl Marx). Elle synthétise des principes fondamentaux communs à tous les partis socialistes, quelles que soient leurs idéologies respectives, aussi bien le marxisme que tout autre système théorique relevant de la pensée humaniste ou religieuse. La Déclaration se divise en quatre parties distinctes : démocratie politique, démocratie économique, démocratie sociale et progrès culturel, et démocratie internationale.

Le préambule constate que le capitalisme a développé d'immenses forces productives en un siècle mais a privé la grande majorité des travailleurs de toute influence sur la production et a rendu plus aiguë la lutte entre les classes. Fonctionnant nécessairement avec des crises et du chômage, il a conduit à l'expansion impérialiste et à l'exploitation coloniale ; il a même contribué, sous la forme du fascisme et du nazisme, à un renouveau de la barbarie. Le socialisme vise à placer les pouvoirs économiques entre les mains de l'ensemble du peuple. Déjà, dans certains pays, le capitalisme est limité par l'intervention de l'État et par la possession collective des moyens de production, la planification

économique, la sécurité sociale et la démocratie économique. Par ailleurs, les peuples de territoires moins développés ont trouvé dans le socialisme une arme pour leur lutte de libération.

Le préambule condamne sans ambages le communisme : depuis la révolution bolchévique en Russie, le communisme a divisé le mouvement international des travailleurs et retardé ainsi, pour des dizaines d'années, la réalisation du socialisme dans de nombreux pays. Selon la Déclaration, le communisme se réclame à tort des traditions socialistes ; en réalité, il les aurait défigurées au point de les rendre méconnaissables. Le communisme s'est érigé en un dogmatisme rigide, incompatible avec l'esprit critique du marxisme. Le mouvement communiste international est qualifié d'instrument d'un nouvel impérialisme de l'URSS, et critiqué pour la dictature du parti unique qui détruit la liberté, s'appuie sur la bureaucratie militaire et sur une police terroriste, et crée une nouvelle société de classes où règnent le travail forcé et des différences éclatantes de fortunes et de privilèges. La dictature communiste remplace le capitalisme privé par un capitalisme d'État et le système salarié capitaliste, qui laisse au moins aux travailleurs leur liberté personnelle, par un système de servitude étatique qui supprime tous les droits individuels. La dictature du prolétariat dégénère inéluctablement en tyrannie despotique.

À la lumière de l'expérience de la dictature communiste, le principe de la liberté politique et la valeur de la liberté prennent une nouvelle signification dans la lutte des partis sociaux-démocrates pour une société socialiste. Ils reconnaissent la démocratie politique et les droits civiques comme des prérequis essentiels pour le socialisme.

Dans sa deuxième partie, la Déclaration rappelle que le socialisme veut abolir le régime capitaliste en le remplaçant par une société économique dans laquelle l'intérêt collectif primera sur la poursuite du profit. Le document précise les diverses formes de propriété collective des moyens de production : nationalisation, création d'entreprises régionales ou municipales, et coopératives de consommation ou de production.

La troisième partie de la Déclaration détaille les droits économiques et sociaux nécessaires à la réalisation d'une démocratie sociale et d'un progrès culturel qui satisfassent les besoins humains. En réaction au communisme totalitaire, les partis socialistes retrouvent leur tradition humaniste.

Enfin, la quatrième partie évoque la démocratie internationale et rappelle que « le socialisme démocratique est international parce qu'il vise à la libération de l'humanité de toute servitude économique, spirituelle ou politique » et « qu'il considère qu'aucune nation ne peut résoudre dans l'isolement ses propres problèmes économiques et sociaux ». Elle considère notamment la création de l'ONU « comme un pas important vers l'établissement d'une communauté internationale ».

En outre, le site Internet de l'IS donne une importance particulière à la Déclaration de principes adoptée lors du XVIII^e congrès, tenu à Stockholm en juin 1989. Long de 100 paragraphes, ce document s'articule autour des chapitres suivants : « Rappel de principes : liberté, justice et solidarité, démocratie et droits de l'homme, nature du socialisme », « La paix, une valeur fondamentale », « Relations Nord-Sud, mondialisation, défi de l'environnement, contrôle social du développement technologique, désarmement et développement », « Modeler le XXI^e siècle : démocratie politique et économique, culture et société, rôle des hommes et des femmes dans la société moderne, nouvelle culture internationale pour le dialogue politique, solidarité entre le Nord et le Sud ».

Cela étant, les statuts de l'IS ne mentionnent pas formellement ces deux documents, et n'en font donc pas une condition d'adhésion à l'IS.

Enfin, sans qu'il s'agisse non plus d'un document explicitement de référence pour l'IS, rappelons l'importance de l'ouvrage *La social-démocratie et l'avenir* de Willy Brandt, Bruno Kreisky et Olof Palme (1975), trois chefs de file incontournables de l'IS. W. Brandt s'y interroge sur les méthodes de travail de l'organisation, estimant que celle-ci fonctionne trop par résolutions et pas assez par du travail pratique. Il constate que l'IS a accompli une œuvre utile au service de la paix, de la réconciliation entre les peuples et de la solidarité internationale. Cependant, il considère qu'il convient de renforcer la coopération dans d'autres domaines d'abord à l'échelle européenne, mais aussi dans le Tiers Monde. O. Palme constate que, tacitement, il existe un programme commun des partis socialistes à l'échelle européenne. Ceux-ci souscrivent tous à une transformation démocratique de la société par la voie réformatrice, en liaison avec un puissant mouvement syndical et des initiatives citoyennes. Les idées développées sont les suivantes : la société doit garantir le plein emploi ; les conditions de travail doivent être réformées avec la participation des salariés et des syndicats ; les salariés doivent participer aux décisions dans l'entreprise ; la culture doit être démocratisée, tout en refusant toute bureaucratisation ; la sécurité sociale complète et la qualité de la vie doivent être assurées ; les femmes doivent obtenir l'égalité totale ; il faut assurer une influence démocratique et sociale sur l'activité des entreprises transnationales par la collaboration des gouvernements, des partis socialistes, des syndicats et des groupements de citoyens ; les immigrants doivent avoir les mêmes conditions de travail, de logement et d'instruction, ainsi que le droit de vote à l'échelon municipal. Sur le plan de la solidarité internationale, les partis socialistes européens et l'IS soutiennent le désarmement et la détente en Europe, la création d'un fonds d'entraide pour les pays en voie de développement, la lutte des mouvements d'indépendance nationale, le droit des peuples à disposer de leurs propres réserves de matières premières et à un commerce mondial plus juste, et la lutte contre les dictatures. Plus concrètement, B. Kreisky propose que l'IS confie à un groupe d'experts le soin d'élaborer, dans une perspective écologique, les indicateurs sociaux conformes au programme socialiste. Mais l'IS ne doit pas seulement collaborer au niveau européen. Elle doit devenir, selon O. Palme, un forum de la coopération avec les représentants d'autres continents, qui cherchent une voie bien à eux. B. Kreisky note qu'il existe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, des mouvements populaires qui peuvent parfaitement être des interlocuteurs pour les partis sociaux-démocrates sans pour cela que l'IS leur impose les normes sévères contenues dans ses statuts. Cette collaboration, W. Brandt l'envisage d'une manière souple, en organisant avec eux des rencontres régulières sur des questions théoriques et des thèmes pratiques. O. Palme insiste sur le fait que de tels contacts impliquent que les partis socialistes soutiennent les mouvements de libération et acceptent qu'ils s'emparent du pouvoir économique.

2. L'INTERNATIONALE DÉMOCRATE-CHRÉTIENNE/ INTERNATIONALE DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (IDC)

Sur le continent européen, les premiers liens organiques entre partis d'inspiration chrétienne remontent au lendemain de la Première Guerre mondiale : les années 1920 et 1930, théâtre d'une grave crise du capitalisme, des menaces croissantes contre les démocraties, de la montée des totalitarismes, ainsi que de l'affirmation difficile des « fronts populaires ». L'époque est dominée par l'idée d'une « crise » de civilisation et par la quête d'un ordre intérieur et international qui permette le maintien de la paix ³⁸.

2.1. BREF HISTORIQUE

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les démocrates d'inspiration chrétienne les plus sensibles à la dimension internationale (sensibilité souvent aiguïlée par l'exil ou par la résistance) nouent (ou renouent) des contacts internationaux, notamment à l'occasion des congrès nationaux des différents partis ³⁹. Il revient au Parti conservateur populaire (PCP) suisse de se faire le promoteur de rencontres entre personnalités et partis démocrates-chrétiens européens, d'abord à Montreux en 1946, puis à Lucerne en 1947. C'est au cours de ces réunions que naît le plan d'une nouvelle organisation des partis chrétiens d'Europe.

Le congrès de fondation des nouvelles équipes internationales (NEI) se tient à Chaudfontaine, près de Liège (Belgique), du 31 mai au 3 juin 1947, sous la présidence de Paul Van Zeeland, ancien Premier ministre belge. Sont présents 80 délégués d'une douzaine de pays, dont des représentants de partis d'Europe centrale. Les Allemands n'ont pas été invités. Le Parti social-chrétien (PSC) belge et, surtout, le Mouvement républicain populaire (MRP) français se sont opposés à une organisation du type de l'Internationale socialiste (IS), dans laquelle les partis membres seraient amenés à prendre, dans leurs pays respectifs, la même position sur un problème donné. Une solution

³⁸ Le site Internet de l'IDC est : www.idc-cdi.com. Cf. aussi P. LETAMENDIA, *La démocratie chrétienne*, 2^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 1993 ; R. PAPINI, *L'Internationale démocrate-chrétienne. La coopération internationale entre les partis démocrates-chrétiens de 1925 à 1986*, Paris, Cerf, 1988.

³⁹ Historique dressé d'après *ibidem*, p. 94 et s. ; L. SAUR, *Influences parallèles. L'Internationale démocrate-chrétienne au Rwanda*, Bruxelles, Luc Pire, 1998, p. 15-23.

a été trouvée, qui tient compte de la diversité des situations nationales : des « équipes nationales » sont constituées, sous le nom de « nouvelles équipes internationales », en faisant prévaloir la dénomination plus neutre de NEI par rapport à une référence démocrate-chrétienne.

Les NEI se présentent comme une confédération relativement simple d'entités nationales, ce qui correspond à l'organisation interne des partis d'après-guerre et à leur relative homogénéité. Elles ont pour but d'établir des contacts réguliers entre les groupes et les personnalités politiques des diverses nations qui s'inspirent des principes de la démocratie chrétienne, afin d'étudier, à la lumière de ces principes, les situations nationales respectives ainsi que les problèmes internationaux, de confronter les expériences et les programmes, et de rechercher l'harmonie internationale dans les réalisations, dans le cadre de la démocratie et de la paix sociale et politique. Les NEI sont constituées soit par le(s) parti(s) d'inspiration chrétienne d'un pays, soit par des personnalités (dans le cas où aucun parti ne veut adhérer en tant que tel ou n'existe pas dans le pays considéré), soit enfin par des groupes politiques en exil (situation de tous les partis d'Europe de l'Est).

Alors que le monde s'enfonçait dans la Guerre froide, l'objectif de 1947 est de créer une entente informelle qui regroupe des hommes et des partis démocrates-chrétiens. Toutefois, le projet est surtout d'inspiration belge et française, une vision à laquelle n'adhère pas la Democrazia Cristiana (Démocratie chrétienne, DC) italienne. Pour sa part, la Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne, CDU) discerne déjà dans cette organisation un moyen de préparer le retour de sa nation sur la scène internationale. Les NEI s'appuieront sur la place importante qu'occupent les jeunes, auxquels ils accordent un lien organique lors de la création en 1951 de l'Union internationale des jeunes démocrates-chrétiens (UIJDC).

Parallèlement, plusieurs partis d'inspiration démocrate-chrétienne émergent en Amérique latine et, suite à plusieurs réunions tenues en Uruguay, ils instituent en 1949 l'Organización Demócrata Cristiana de América (Organisation démocrate-chrétienne d'Amérique, ODCA), qui s'appuie sur des principes énoncés dans la Déclaration de Montevideo adoptée en 1947.

Les deux principales organisations démocrates-chrétiennes, les NEI et l'ODCA, sont alors en pleine croissance. Elles concluent à la nécessité d'instituer un lien organique, pour assurer le développement de la démocratie chrétienne en Europe et en Amérique latine, promouvoir l'engagement internationaliste des exilés d'Europe de l'Est, examiner l'opportunité de mettre au point des stratégies politiques au niveau mondial, et confirmer l'intérêt manifesté en Asie et en Afrique pour la démocratie chrétienne. L'ensemble de ces facteurs aide le mouvement à prendre conscience de sa vocation universaliste. Les exilés des pays communistes et d'Espagne jouent un rôle particulier dans ce processus (dès les années 1940, certains d'entre eux ont en effet émigré dans les pays du Cono Sur et au Brésil, où ils contribuent à développer l'idée démocrate-chrétienne). Dès lors, l'histoire de l'IDC « est d'abord celle d'une évolution qui condui[t] les démocrates-chrétiens d'Europe et d'Amérique du Sud à s'unir dans une organisation mondiale après s'être organisés au niveau continental ».

Le glaci communiste qui s'abat sur l'Europe de l'Est dans l'immédiat après-guerre contraint de nombreux chefs de file démocrates-chrétiens à l'exil et, en juin 1950 à New York, ils instituent une Union démocrate-chrétienne d'Europe centrale (UDCEC).

La I^{re} conférence intercontinentale des démocrates-chrétiens est organisée à Paris les 8 et 9 novembre 1956, réunissant 33 groupes d'inspiration démocrate-chrétienne issus de 28 pays. La conférence décide la création d'un comité international constitué par les représentants compétents de tous les partis démocrates-chrétiens et par les délégués des NEI, de l'UDCEC et de l'UIJDC et d'un comité permanent de liaison (placé sous l'autorité du futur comité international lui-même) regroupant les secrétaires généraux des quatre organisations. La II^e conférence se déroule à Bruxelles les 9 et 10 juillet 1958, et son succès est encore plus important. Il faut cependant attendre la III^e conférence, à Santiago du Chili, les 27 et 30 juillet 1961, pour que soit fondée l'Union mondiale démocrate-chrétienne (UMDC), dont le premier président est le futur président du Venezuela Rafael Caldera, auquel succédera l'ancien Premier ministre italien Mariano Rumor.

La IV^e conférence, qui se déroule à Strasbourg du 26 au 29 septembre 1963, institue un comité mondial dont font partie trois représentants des NEI, trois représentants de l'ODCA, un représentant de l'UDCEC, un représentant de l'UIJDC et les membres du secrétariat mondial (les trois secrétaires généraux des organisations mondiales régionales ainsi que celui du Centre international d'étude et de documentation). Finalement, le comité mondial, réuni à Caracas du 13 au 17 mai 1964, approuve les statuts de l'UMDC et fixe le siège de l'organisation à Rome.

La V^e Conférence mondiale, convoquée à Lima les 23-26 avril 1966, est la plus riche en idées, mais aussi en tensions, des conférences mondiales démocrates-chrétiennes. Il est évident que les différences entre les partis européens et latino-américains ont été sous-évaluées (*grosso modo*, les positions des Italiens sont plus proches de celles des Latino-Américains que de celles des Allemands) : les premiers sont désormais dans une phase de développement néo-capitaliste et d'étroite alliance avec les États-Unis et les autres en plein processus de « latino-américanisation », engagés dans la recherche d'un modèle de développement endogène et dans une confrontation de plus en plus dure avec le puissant voisin du Nord. Par ailleurs, les analyses sur le monde contemporain et, sur les raisons de collaborer entre démocrates-chrétiens n'ont pas été, avant Lima, suffisamment approfondies. La conséquence de ces tensions est le « gel », pour ne pas parler de « rupture larvée », de la coopération internationale démocrate-chrétienne. Après la rencontre de Lima, l'UMDC tombe en léthargie.

En 1965, les démocrates-chrétiens modifient leur sigle et leurs statuts. Les NEI cèdent la place à l'Union européenne des démocrates-chrétiens (UEDC), qui deviendra en 1971 l'Union européenne démocrate-chrétienne (même sigle). L'objectif est de concentrer désormais les actions des démocrates-chrétiens au sein des diverses institutions de l'Europe libre que sont le Parlement européen et la Commission européenne, ainsi que le Conseil de l'Europe. Telle est la raison pour laquelle, sous la pression conjuguée des Allemands et des Suisses, un bureau politique de l'UEDC, réuni sur les rives du lac de Côme en juillet 1971, décide la « défenestration » des partis et des équipes nationales membres de l'UDCEC, qui ne participent dès lors plus aux congrès de l'UEDC.

La volonté politique de relancer l'UMDC manque aux Européens, enfermés dans leur « nationalisme communautaire » ou intéressés par des rapports bilatéraux, mais elle fait aussi défaut aux Latino-Américains, qui pensent qu'ils trouveront de plus grands avantages dans une coopération directe entre l'ODCA et l'UEDC. Par ailleurs, les Européens et les Latino-Américains n'ont pas la même lecture de certains problèmes (rapports avec

les États-Unis ou l'Union soviétique, conception du développement et de la coopération internationale). La « rupture » est colmatée, mais non dépassée, lors de la présidence de Mariano Rumor augurée à Rome les 25-26 janvier 1974. Il est procédé à une modification des statuts en créant au sein de l'UMDC des organes dirigeants permanents. L'engagement politique des partis les plus importants (italien, allemand, chilien et vénézuélien) semble acquis. L'Italie et l'Allemagne promettent de soutenir financièrement l'UMDC.

Après une première réforme des statuts en 1974, le comité mondial réuni à Quito les 26-27 novembre 1982 consacre la transformation de l'UMDC en Internationale démocrate-chrétienne (IDC). Il élit à sa présidence Andrés Zaldívar, ancien président du Partido Demócrata Cristiano de Chile (Parti démocrate-chrétien du Chili, PDC), et au poste de secrétaire général l'Italien Angelo Bernassola. L'IDC est définie comme une association de partis, d'organisations régionales et internationales dont le but est de garantir et de développer, dans les pays respectifs et dans le monde, une politique inspirée par les valeurs de l'humanisme chrétien, dans le respect de l'autonomie de chaque membre de l'Union.

L'IDC se fixe pour objectifs : le renforcement de la présence politique unitaire des démocrates-chrétiens ; une meilleure diffusion de l'image et des positions démocrate-chrétiennes sur les problèmes internationaux ; une participation plus directe des partis et des organisations membres aux responsabilités de l'IDC ; un soutien à toute initiative pour la défense des droits de l'homme ; un développement de la présence démocrate-chrétienne dans les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, ainsi que dans les régions où la démocratie chrétienne n'est pas représentée ; une meilleure solidarité entre les démocrates-chrétiens. L'adhésion à l'IDC se fait par le biais de l'appartenance aux organisations régionales, l'adhésion directe d'un parti à l'IDC n'étant possible que là où il n'existe pas de telles organisations régionales.

Les statuts de 1982, qui par bien des aspects envisagent des structures similaires à celles de l'Internationale socialiste (IS), sont moins régionalistes et davantage mondialistes : ils augmentent le poids des partis – l'assemblée générale représente des partis et des organisations régionales – ainsi que celui du président et du secrétaire général élus par l'assemblée (qui, par conséquent, ont un poids plus important par rapport au bureau politique que celui qu'ils avaient précédemment auprès du comité politique, qui les élitait directement).

La présidence de l'IDC répond à une alternance entre l'Europe et l'Amérique du Sud. S'y succèdent le Chilien Andrés Zaldívar (1982-1986), l'Italien Flaminio Piccoli (1986-1989) et le Vénézuélien Eduardo Fernandez (1989-1993). Quittant son siège de Rome, l'IDC s'installe à Bruxelles en 1988. Lorsque la présidence échoit à l'Italien Emilio Colombo, en 1993, accaparé par la crise politique qui frappe la démocratie chrétienne italienne, l'IDC connaît une atmosphère délétère de vide du pouvoir, qui met en péril jusqu'à son existence. Un comité de gestion est confié à l'Espagnol Javier Rupérez Rubio, tandis qu'un comité de réflexion, dirigé par son compatriote Josep Antoni Duran i Lleida, entame un travail doctrinal.

L'assemblée générale tenue à Bruxelles en juin 1995 adopte une réforme importante des statuts de l'organisation, à laquelle les membres adhèrent désormais directement. Si chaque parti est représenté au bureau politique, leur représentation au sein de l'assemblée générale est désormais proportionnelle à leur importance nationale (à savoir

le pourcentage de voix obtenues lors des dernières élections nationales et le nombre de voix récoltées à cette occasion). L'IDC adopte également un manifeste qui redéfinit les bases morales et philosophiques des démocrates-chrétiens. Le Panaméen Ricardo Arias Calderón accède à la présidence.

L'effondrement de la démocratie chrétienne italienne sous les coups de butoir de l'affaire « Mani Pulite » prive l'IDC d'une source de financement importante. L'organisation plonge alors dans une grave crise financière et se trouve du même coup en position de faiblesse face aux « donateurs » chrétiens-démocrates allemands, fort désireux par antisocialisme d'accroître et d'approfondir les relations des démocrates-chrétiens avec les partis et mouvements conservateurs, ainsi qu'ils l'ont imposé au Parti populaire européen (PPE) et au groupe parlementaire PPE du Parlement européen.

Lors de sa réunion des dirigeants tenue à Mexico le 21 novembre 2001, l'IDC adopte une « résolution consensuelle » relativement au changement de son nom. Il s'agit pour l'IDC de concilier deux exigences : accroître sa capacité d'intégration et de représentation, d'une part, et préserver son héritage fondamental et sa doctrine en maintenant l'expression chrétienne-démocrate, d'autre part. Il est donc décidé de conserver l'acronyme IDC, en lui donnant une double signification : Internationale démocrate-chrétienne et Internationale démocrate centriste⁴⁰.

Un passage du document *Renouveau humaniste du centre*, adopté à Mexico en 2001, évoque l'identité de l'IDC en ces termes : « Chrétien-démocrate, centriste, humaniste et réformateur, l'IDC estime nécessaire de renouveler ses objectifs et ses procédures, de les adapter aux circonstances historiques, à la conviction des principes et des valeurs universelles qui ont inspiré jusqu'à présent notre projet et nos actions politiques : la dignité manifeste des êtres humains, la responsabilité, l'égalité fondamentale, la justice et la solidarité. » Pourquoi ce changement ? Bryan C. Palmer y voit la conséquence d'une contribution intellectuelle, celle de Ricardo Arias Calderón et de son ouvrage *Opening with identity*, reprise par le Belge Wilfried Martens qui y voyait une réponse adaptée à l'absence d'identité chrétienne-démocrate des nombreux partis qui, en Europe centrale et orientale, se développaient (souvent avec l'aide de la CDU et de la Konrad-Adenauer Stiftung) et rejoignaient les rangs du PPE (et, plus tard, ceux de son groupe au Parlement européen).

Coïncidence pour le moins troublante : à la suite de ce changement d'appellation, l'IDC enregistre l'adhésion de plusieurs partis issus du monde arabo-musulman – Rassemblement national démocratique (RND) d'Algérie, Istiqlal (Parti de l'indépendance, PI) du Maroc, Union pour la démocratie et le progrès (UDP) de Mauritanie et Union pour la République (UPR) de Mauritanie – ainsi que du monde bouddhiste, avec le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC).

Le texte d'introduction figurant sur le site Internet de l'IDC présente l'organisation en ces termes : « Les changements intervenus sur la scène internationale depuis 1989, avec la fin de la confrontation entre l'Est et l'Ouest qui avait menacé l'humanité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la création de nouveaux États indépendants, les luttes pour la démocratie et la mondialisation au début de ce nouveau millénaire fournissent à la société de nouvelles opportunités ainsi que des défis, à la fois au niveau national et

⁴⁰ En anglais : « Christian Democrat International » et « Centrist Democrat International ».

dans le cadre de la communauté internationale, pour vivre en paix, pour la liberté, la justice et la solidarité. L'IDC rassemble des partis politiques, des organisations et des associations dont les convictions et les actions sont guidées par les principes de l'humanisme chrétien ou intégral, à savoir un humanisme ouvert à la transcendance et engagé à la fraternité ».

Pour ces partis et organisations, cela signifie : la reconnaissance de la dignité inaliénable de toute personne sans distinction de sexe, d'âge, de couleur de peau, de critère économique, social ou culturel ; la reconnaissance et la promotion des droits de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes internationaux qui la complètent ; la recherche de la paix fondée sur les valeurs mentionnées ci-avant ; la reconnaissance et l'affirmation du caractère social de l'homme, qui réalise sa vie en intégrant les multiples communautés qui constituent la société humaine (en particulier la famille) ; la réalisation du bien commun en tant qu'objectif de la société politique et principe directeur de la puissance publique ; la reconnaissance et la défense de la démocratie comme seule forme d'organisation politique nationale qui assure la participation de tous à la vie publique (en particulier à travers des élections libres, confidentielles, générales et régulières) pour garantir la possibilité d'un transfert du pouvoir en vertu de la primauté du droit et d'un équilibre constitutionnel entre les institutions nationales ; la recherche d'un développement humain durable pour répondre aux besoins matériels, culturels et spirituels des individus, des familles et des sociétés, tout en respectant les libertés de chacun et de la nature, dont les ressources doivent être préservées et renouvelées ; la reconnaissance (notamment en termes économiques) de la nécessité de concilier les intérêts privés des individus avec ceux de leurs concitoyens et, par extension, à ceux de la société dans son ensemble, par l'application de mesures fondées sur les principes de la subordination, de la solidarité et de la justice grâce à une économie de marché sociale et écologique ; la promotion de formes d'organisation et de participation de la communauté à travers lequel la société civile peut contribuer à un développement équitable.

2.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les statuts de l'IDC ne sont pas publics. Contactés par l'auteur de la présente publication, les responsables ont signifié que cette information est à usage interne et ne relève pas du domaine public – fût-ce dans le cadre d'une étude scientifique.

2.2.1. Instances

Le site Internet de l'IDC se limite à référencer les membres du comité exécutif, qui est présidé par Pier Ferdinando Casini, ancien président de la Camera dei Deputati italienne, et par l'un des dirigeants de l'Unione dei Democratici Cristiani e di Centro (Union des démocrates-chrétiens et du centre, UDC) italienne.

Les vice-présidents sont Abdesselam Bouchouareb (Algérie), Peter Hintze (Allemagne), César Maia (Brésil), Carlos Veiga (*ex-officio*, Cap-Vert), Andrés Hernandez (Cuba), Mariano Rajoy (Espagne), Antonis Samaras (Grèce), Viktor Orbán (Hongrie), Amine

Gemayel (Liban), Naha Mouknass (Mauritanie), Gustavo Madero (Mexique), Jorge Ocejo (*ex-officio*, Mexique), Lourdes Flores Nano (Pérou), Edgardo Angara (Philippines), Federico Antún (République dominicaine) et Alf Svensson (Suède). Ofelia Acevedo (Cuba) est vice-présidente honoraire ⁴¹. Le trésorier est Armin Laschet (Allemagne). Le secrétaire exécutif est Antonio López-Istúriz (Espagne), assisté de deux secrétaires exécutifs adjoints : Mário David (Portugal) et Emanuela Farris (Italie).

2.2.2. Conditions d'adhésion et membres

La liste des partis membres figurant sur le site Internet de l'IDC laisse deviner que cette organisation reconnaît deux catégories de membres : les membres à part entière et les membres observateurs.

⁴¹ À la date du 7 avril 2014, le site Internet de l'IDC mentionnait toujours Wilfried Martens – pourtant décédé le 9 octobre 2013 – comme vice-président.

Tableau 2. Membres de l'IDC

Pays	Parti	Statut
Albanie	Partia Demokratike e Shqipërisë (Parti démocrate d'Albanie)	Membre à part entière
Algérie	Rassemblement national démocratique	Membre à part entière
Allemagne	Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne)	Membre à part entière
Andorre	Centre Demòcrata Andorrà (Centre démocratique andorran)	Membre à part entière
Angola	União Nacional para a Independência Total de Angola (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)	Membre à part entière
Argentine	Partido Demócrata Cristiano (Parti démocrate-chrétien)	Membre à part entière
Arménie	Orinats Yerkir (État de droit)	Membre à part entière
Aruba (Pays-Bas)	Arubaanse Volkspartij (Parti populaire arubais)	Membre à part entière
Biélorussie	Belaruskaja Hryś'cijanskaja Dëmokratyja (Démocratie biélorusse chrétienne)	Membre observateur
Belgique	Centre démocrate humaniste	Membre à part entière
Belgique	Christen-Democratisch en Vlaams (Chrétien-démocrate et flamand)	Membre à part entière
Brésil	Democratas (Les démocrates)	Membre à part entière
Brésil	Partido da Social Democracia Brasileira (Parti de la social-démocratie brésilienne)	Membre observateur
Bulgarie	Demokraticeska Partia (Parti démocrate)	Membre observateur
Bulgarie	Sayuz na Demokratichnite Sili (Union des forces démocratiques)	Membre à part entière
Bulgarie	Zemedelski Narodni Sajuz (Union populaire agrarienne)	Membre observateur
Burkina Faso	Union pour la République	Membre à part entière
Cambodge	Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif	Membre à part entière
Cap-Vert	Movimento para a Democracia (Mouvement pour la démocratie)	Membre à part entière
Chili	Partido Demócrata Cristiano de Chile (Parti démocrate-chrétien du Chili)	Membre à part entière
Chypre	Dimokratikós Sinayermós (Rassemblement démocrate)	Membre à part entière
Colombie	Partido Conservador Colombiano (Parti conservateur colombien)	Membre à part entière
Congo RDC	Mouvement de libération du Congo	Membre à part entière
Côte d'Ivoire	Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire	Membre à part entière
Croatie	Hrvatska Demokratska Zajednica (Union démocratique croate)	Membre à part entière
Cuba	Movimiento Cristiano Liberación (Mouvement chrétien de libération)	Membre à part entière

CRISP | Téléchargé le 02/04/2024 sur https://abs.cafrn.info (IP: 216.73.216.255)

Cuba	Partido Demócrata Cristiano de Cuba (Parti démocrate-chrétien de Cuba)	PDC	Membre à part entière
Curaçao (Pays-Bas)	Partido Nashonal di Pueblo/National Volkspartij (Parti national du peuple)	PNP/NVP	Membre à part entière
Danemark	Kristendemokraterne (Chrétiens démocrates)	KD	Membre à part entière
Équateur	Democracia Popular - Unión Demócrata Cristiana (Démocratie populaire - Union démocrate-chrétienne)	DP/UDC	Membre à part entière
Espagne	Partido Popular (Parti populaire)	PP	Membre à part entière
Espagne	Unió Democràtica de Catalunya (Union démocratique de Catalogne)	UDC	Membre à part entière
France	Union pour un mouvement populaire	UMP	Membre à part entière
Grèce	Néa Dimokratía (Nouvelle démocratie)	ND	Membre à part entière
Guinée équatoriale	Acción Popular de Guinea Ecuatorial (Action populaire de Guinée équatoriale)	APGE	Membre à part entière
Guinée équatoriale	Partido Unión Popular (Parti de l'union populaire)	PUP	Membre observateur
Honduras	Partido Nacional de Honduras (Parti national du Honduras)	PN	Membre observateur
Hongrie	Fidesz - Magyar Polgári Szövetség (Fidesz - Union civique hongroise) ⁴²	Fidesz-MPSz	Membre à part entière
Irlande	Fine Gael (Clan des Gaels)	FG	Membre à part entière
Italie	Popolari UDEUR (Populaires UDEUR) ⁴³	-	Membre à part entière
Italie	Unione di Centro (Union du centre)	UdC	Membre à part entière
Liban	Al Kataëb Al Lubnaniyya (Phalanges libanaises)	Kataëb	Membre à part entière
Liban	Union chrétienne démocrate libanaise	UCDL	Membre à part entière
Madagascar	Fanorenana (Refondation)	Fanorenana	Membre observateur
Malte	Partit Nazzjonalista/Nationalist Party (Parti nationaliste)	PN	Membre à part entière
Maroc	Istiqlal (Parti de l'indépendance)	Istiqlal	Membre à part entière
Mauritanie	Union pour la démocratie et le progrès	UDP	Membre à part entière
Mauritanie	Union pour la République	UPR	Membre à part entière
Mexique	Partido Acción Nacional (Parti d'action nationale)	PAN	Membre à part entière
Mozambique	Movimento Democrático de Moçambique (Mouvement démocratique du Mozambique)	MDM	Membre à part entière
Mozambique	Resistência Nacional Moçambicana (Résistance nationale du Mozambique)	ReNaMo	Membre à part entière

⁴² Initialement, Fidesz est l'acronyme de Fialat Demokraták Szövetsége (Alliance des jeunes démocrates).

⁴³ UDEUR est l'acronyme de Unione Democratici per l'Europa (Union des démocrates pour l'Europe).

Norvège	Kristelig Folkeparti (Parti des chrétiens)	KrF	Membre à part entière
Panama	Partido Popular (Parti populaire)	PP	Membre à part entière
Paraguay	Partido Demócrata Cristiano (Parti démocrate-chrétien)	PDC	Membre à part entière
Pays-Bas	Christen Democratisch Appèl (Appel démocrate-chrétien)	CDA	Membre à part entière
Pérou	Partido Popular Cristiano (Parti populaire chrétien)	PPC	Membre à part entière
Philippines	Laban Ng Demokratikong Pilipino (Lutte des Philippins démocrates)	LDP	Membre à part entière
Philippines	Lakas Ng Christian Muslim Democrats (Lakas - Démocrates-chrétiens musulmans)	Lakas-CMD	Membre à part entière
Portugal	Partido Social Democrata (Parti social-démocrate)	PPD/PSD	Membre à part entière
République dominicaine	Partido Reformista Social Cristiano (Parti réformiste social-chrétien)	PRSC	Membre à part entière
République tchèque	Křesťanská a Demokratická Unie - Československá Strana Lidová (Union chrétienne démocrate - Parti populaire tchécoslovaque)	KDU-CSL	Membre à part entière
Roumanie	Partidul Național Țărănesc Creștin Democrat (Parti national paysan chrétien-démocrate)	PNTCD	Membre à part entière
Roumanie	Româniai Magyar Kereszténydemokrata Mozgalom (Mouvement chrétien-démocrate des Hongrois de Roumanie)	RMKDM	Membre à part entière
Roumanie	Uniunea Democrată Maghiară din România (Union démocrate magyare de Roumanie)	UDMR	Membre observateur
Saint-Marin	Partito Democratico Cristiano Sanmarinese (Parti démocrate-chrétien saint-marinais)	PDCS	Membre à part entière
Salvador	Partido Demócrata Cristiano de El Salvador (Parti démocrate-chrétien du Salvador)	PDC	Membre à part entière
Serbie	Demohrišćanska Stranka Srbije (Parti démocrate-chrétien de Serbie)	DHSS	Membre observateur
Slovaquie	Kresťanskodemokratické Hnutie (Mouvement démocrate-chrétien)	KDH	Membre observateur
Slovaquie	Slovenská Demokratická a Kresťanská Únia - Demokratická Strana (Union démocrate et chrétienne slovaque - Parti démocrate)	SDKU-DS	Membre à part entière
Slovaquie	Strana maďarskej koalície/Magyar Koalíció Pártja (Parti de la coalition hongroise)	SMK-MKP	Membre observateur
Slovénie	Nova Slovenija Krščanska Ljudska Stranka (Nouvelle Slovénie - Parti chrétien populaire)	N.Si	Membre à part entière
Slovénie	Slovenska Demokratska Stranka (Parti démocrate slovène)	SDS	Membre à part entière
Suède	Kristdemokraterna (Les chrétiens-démocrates)	KD	Membre à part entière
Ukraine	Khrystiyansko Demokratichnyj Soyuz (Union démocrate-chrétienne)	KDS	Membre à part entière
Vénézuela	Partido social-cristiano - Comité de Organización Política Electoral Independiente (Parti social-chrétien - Comité d'organisation politique électorale indépendante)	PSC-COPEI	Membre à part entière

2.3. ORGANISATION RÉGIONALES

Différentes organisations régionales se sont progressivement structurées sous les auspices de l'IDC, dans un premier temps en Europe et en Amérique latine, puis en Afrique, en Amérique centrale et du Nord, dans les Caraïbes, en Asie et en Océanie.

2.3.1. Union européenne démocrate-chrétienne (UEDC)

L'Union européenne démocrate-chrétienne (UEDC) naît, en succession des NEI, le 3 mai 1965 à Bruxelles, création confirmée par le congrès de Taormina en décembre 1965. Le premier président est le futur Premier ministre italien Mariano Rumor, et le premier secrétaire général est le futur Premier ministre belge Leo Tindemans.

Plusieurs causes peuvent être invoquées pour expliquer ce changement de sigle et de contenu. Tout d'abord, il s'agit de prendre acte du fait que, quelques années après la fondation des NEI, a été instituée l'Organisation démocrate-chrétienne d'Amérique (OCDA) puis l'Union mondiale démocrate-chrétienne (UMDC) ; cela limite à l'Europe le rayon d'action des NEI, qui ne peuvent plus dès lors revendiquer l'universalité dans leur sigle. Surtout, est entérinée l'évolution qui s'est produite au sein des forces démocrates-chrétiennes, qui ressentent désormais le besoin de passer d'une association de personnalités de gouvernement à une association où les partis en tant que tels seront davantage engagés. Il apparaît davantage nécessaire de soutenir l'action des démocrates-chrétiens au sein des institutions européennes comme le Parlement européen ou le Conseil de l'Europe à un moment critique de la construction européenne. Enfin, est consacré l'accès aux responsabilités internationales d'une nouvelle génération de dirigeants démocrates-chrétiens.

Les objectifs de l'UEDC, conçue comme l'« aile européenne de l'UMDC », sont de promouvoir et de coordonner l'action internationale des partis démocrates-chrétiens, et de développer une collaboration étroite et permanente entre les partis démocrates-chrétiens d'Europe en vue de mettre en œuvre une politique commune pour la construction de l'Europe fédérale. L'UEDC est composée de partis et d'équipes dans les pays où il existe plusieurs partis démocrates-chrétiens. Les rapports entre l'UEDC et le PPE sont régis par un accord du 4 mai 1977, décidant entre autres que les réunions des bureaux politiques et des commissions seront communes autant que possible.

En avril 1970, l'UEDC institue en son sein une conférence permanente, constituée des partis démocrates-chrétiens des six États et du groupe démocrate-chrétien au Parlement européen, afin de renforcer les liens avec le groupe au Parlement européen et de mieux soutenir son action. Avec la réforme statutaire de 1971, est créé un Comité politique des partis démocrates-chrétiens de la Communauté européenne, composé de membres du bureau politique de l'UEDC et de ceux du groupe parlementaire. Ce comité se substituera *de facto* à la conférence permanente. Cet organe prépare la création du PPE. Il fonctionne correctement, mais, dans la mesure où il prend de l'importance, il suscite

les réactions des partis qui n'appartiennent pas à la Communauté (l'Autriche et la Suisse notamment), qui craignent que le rôle du bureau politique de l'UEDC ne diminue.

Dans la seconde moitié des années 1970, l'UEDC entre dans une crise politique et de fonctionnement croissante (la vacance de la présidence en 1982-1983 en est un signe). Il faut en rechercher les causes dans les transformations d'une société de plus en plus complexe, dans la croissance des partis et dans l'affirmation de leur identité au travers de l'expérience de l'opposition ; mais cette crise révèle aussi l'incapacité de répondre aux nouveaux défis.

Les rapports entre l'IDC et l'UEDC n'ont jamais été très faciles. D'une part, en effet, une partie des Européens n'a pas voulu s'engager réellement sur le plan de la coopération mondiale ; d'autre part, l'IDC a parfois tenté de court-circuiter l'UEDC en établissant des rapports directs avec les partis européens.

Mais à la fin des années 1970, l'UMDC entre à nouveau en crise, notamment en raison de l'absence de moyens : les Italiens sont las d'assumer la quasi-totalité du poids financier alors que les autres partis se limitent au soutien des deux organisations régionales (UEDC et ODCA). La deuxième difficulté est liée à la structure de l'UMDC : pour le secrétaire général de l'organisation, celle-ci n'a pas de pouvoirs de décision dans ses rapports avec les partis alors que certains de ceux-ci accusent le secrétaire général d'agir sans une concertation suffisante avec les partis et les organisations régionales. En réalité, c'est l'absence d'une volonté politique des partis – et particulièrement des grands partis – qui empêche le fonctionnement de l'IDC. Par ailleurs, le parti allemand, qui détient les plus grands moyens financiers, s'est « désengagé » et préfère désormais s'investir dans le PPE et dans la nouvelle UDI, dont il constitue l'épine dorsale avec les conservateurs britanniques.

Au début des années 1980, la crise que connaissent tant l'IDC que l'UEDC engendre un partage tacite d'influence entre les plus grands partis : l'influence allemande de la CDU-CSU s'exerce principalement sur les organisations européennes et l'influence italienne sur l'IDC.

Roberto Papini distingue cinq éléments pour expliquer la problématique de la coopération au sein de l'UEDC. *Primo*, la crise du projet fédéral européen, principal incitant à l'origine de la collaboration européenne des partis démocrates-chrétiens ; les tensions nationales centrifuges se déchargent sur les partis qui ne peuvent pas être insensibles aux exigences nationales, rendant encore plus difficile la coopération interpartis. *Secundo*, la perte de la mémoire historique et des valeurs de référence des partis démocrates-chrétiens, avec pour résultat un « aplatissement » sur certains phénomènes communs aux sociétés industrielles (sécularisation, société de communication, pragmatisme) et un éclatement par l'explosion des « questions nationales » (ou régionales) comme réponses à la crise d'identité, qui rendent plus difficile la coopération entre formations politiques de moins en moins ancrées dans des principes communs. *Tertio*, la naissance même du PPE : les signaux provenant des partis non membres de la Communauté, qui craignent d'être exclus, et de la CDU-CSU, qui cherche une collaboration mondiale avec des partis forts et réellement représentatifs et s'élargit avec la naissance de l'UDI, ont été sous-estimés. *Quarto*, la détérioration générale du climat de la collaboration, à rapprocher du déclin de l'hégémonie des Italiens (capables de médiations et de conciliation) au sein des organisations démocrates-chrétiennes et du rôle toujours croissant des Allemands (plus

durs et plus pragmatiques). *Quinto*, le nouvel *establishment* (cadres moyens et supérieurs surtout) des partis démocrates-chrétiens, dépourvu souvent d'une culture démocrate-chrétienne et composé de technocrates plus ou moins jeunes, parfois préoccupés de leur seule carrière.

Pour faire face à ces difficultés, le président de l'UEDC, Diogo Freitas do Amaral, dirigeant du Centro Democrático e Social (Centre démocrate et social, CDS) portugais, mise surtout sur une organisation efficace inspirée de l'IS, mais seule l'idée d'un lien plus étroit entre l'UEDC et le PPE est approuvée. Les deux organisations n'ont dès lors qu'un seul secrétaire général, Thomas Jansen, issu de la Fondation Konrad Adenauer (KAS), et les sièges des deux organisations sont réunis à Bruxelles (les bureaux politiques de l'UEDC et du PPE étant convoqués ensemble).

2.3.2. Parti populaire européen (PPE)

Le 29 avril 1976, les délégués adoptent à l'unanimité les statuts du Parti populaire européen - Fédération des partis démocrates-chrétiens de la Communauté. Le PPE tient son assemblée constitutive à Luxembourg le 8 juillet 1976.

Le préambule du PPE se base sur la vision chrétienne de l'homme et la conception démocrate-chrétienne de la société qui en découle. Il repose sur une volonté commune de fonder les États-Unis d'Europe en tant qu'union de peuples libres et de citoyens conscients de leurs responsabilités. L'article 2 des statuts fixe au PPE pour objectif d'assurer une collaboration étroite et permanente entre les membres afin de réaliser leur politique commune, de promouvoir et d'organiser l'unité d'action de ses membres au plan européen, de s'engager pour la réalisation d'une démocratie libre et pluraliste sur la base d'un programme commun, et de poursuivre le processus d'unification et d'intégration fédérale en Europe.

L'évolution du PPE, sa structure et la liste de ses membres sont reprises dans un récent *Courrier hebdomadaire* ; nous n'y reviendrons donc pas ici ⁴⁴.

2.3.3. Union démocrate-chrétienne de l'Europe centrale (UDCEC) ⁴⁵

Lors de l'effondrement du nazisme, l'Europe de l'Est passe progressivement sous contrôle soviétique. Les partis d'inspiration chrétienne, actifs avant la guerre et dans la Résistance, profitent de quelques années de liberté relative pour se reconstituer, notamment en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Hongrie. À la fin des années 1940, ils sont contraints de se dissoudre, et leurs chefs sont emprisonnés ou s'exilent.

Le 26 juin 1950, est instituée à New York l'Union démocrate-chrétienne d'Europe centrale (UDCEC), qui comprend les partis suivants : le parti populaire démocrate-chrétien tchécoslovaque, le mouvement populaire démocrate-chrétien de Hongrie, le parti chrétien paysan de Lettonie, le parti démocrate-chrétien de Lituanie, le parti chrétien du travail

⁴⁴ Cf. T. COOSEMANS, « Les partis politiques européens », *op. cit.*, p. 12-24.

⁴⁵ R. PAPINI, *L'Internationale démocrate-chrétienne*, *op. cit.*, p. 82-93.

de Pologne et le parti populaire démocrate-chrétien slovène de Yougoslavie. La présidence est assumée par József Közi-Horváth (Hongrie) et les vice-présidences par Miha Krek (Yougoslavie), Kazys Pakštas (Lituanie), Karol Popiel (Pologne), Adolf Procházka (Tchécoslovaquie). Le secrétaire général est Konrad Sieniewicz (Pologne) et le trésorier Pranas Vainauskas (Lituanie). L'UDCEC a alors pour objectifs l'application de la « philosophie chrétienne » à la réalité sociale et politique de l'Europe centrale, la libération de ces pays, leur reconstruction sociale sur des bases démocrates-chrétiennes, l'intégration de l'Europe centrale dans l'Europe unie et démocratique, et la constitution (après la libération) d'un organisme destiné à promouvoir une coopération durable entre les partis démocrates-chrétiens.

Avant même le transfert définitif à Rome du secrétariat, en 1962, les tensions au sein de l'UDCEC vont croissantes et conduisent, conjointement au manque de fonds et au décès des plus grands dirigeants, à la paralysie progressive de l'organisation. À la mort de Joseph Staline, Polonais et Tchécoslovaques évoluent vers un plus grand réalisme politique, cherchant à aider les populations à garder un minimum de contacts avec le reste de l'Europe par des voyages en Occident ou l'envoi de publications dans leurs pays. Ils appuient politiquement tous les signes d'évolution dans un sens libéral.

L'UDCEC retrouve une nouvelle jeunesse avec la chute du communisme, lorsque la jonction entre les démocrates-chrétiens en exil et ceux des pays de l'Est peut être réalisée. L'UDCEC tient un congrès à Budapest les 3 et 4 mars 1990. Elle décide de se réorganiser et met en place un secrétariat permanent à Bratislava (Slovaquie). Ses relations avec l'UEDC ne sont pas totalement clarifiées, mais un *modus vivendi* prévoit que l'UDCEC sera une organisation régionale de l'UEDC spécialisée dans les pays de l'Est. Elle disparaît en même temps que l'UEDC, les partis d'Europe de l'Est rejoignant progressivement le PPE.

2.3.4. Démocratie chrétienne en Afrique ⁴⁶

Au cours de la période qui précède la décolonisation, les perspectives semblent positives pour la démocratie chrétienne en Afrique, où le terrain paraît préparé à une forte croissance de la démocratie chrétienne, liée indirectement à la présence des missions chrétiennes et à l'action sur place des organisations internationales catholiques, mais aussi au travail des syndicats d'inspiration chrétienne d'où sera issue la majorité des dirigeants politiques chrétiens. Par ailleurs, le Parti social-chrétien (PSC) belge et le Mouvement républicain populaire (MRP) français ont, dans leurs colonies, formé des cadres politiques. À l'époque, plusieurs personnalités se déclarent démocrates-chrétiennes ou se sentent en tout cas proches de la démocratie chrétienne, alors que la présence socialiste est, en comparaison, très faible. Il existe même certaines formations d'inspiration démocrate-chrétienne : le parti démocratique du Cameroun, le parti démocratique de l'Ouganda (qui formera le premier gouvernement indépendant du pays) et le rassemblement national malgache (devenu ensuite le parti démocrate-chrétien). D'autres groupes mineurs existent en Haute-Volta, au Dahomey, au Zaïre et à l'Île Maurice. Ils s'engagent dans la lutte pour l'indépendance à la fin des années 1950 et durant les années 1960. Cependant, dans la

⁴⁶ R. PAPINI, *L'Internationale démocrate-chrétienne*, op. cit., p. 186 et s.

décennie qui suit, le continent africain, insuffisamment préparé à l'indépendance, tombe aux mains de régimes militaires.

La question de la présence démocrate-chrétienne sur le continent noir est relancée aux journées annuelles d'étude du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen en juillet 1978. Une section africaine est instituée, au sein du secrétariat général de l'IDC, avec l'aide du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen. Au comité mondial de Caracas, en 1978, un Comité africain pour le développement est fondé dans le but de mener une réflexion sur les problèmes de développement et des actions concrètes sur la base d'un « humanisme social d'inspiration chrétienne ». Parmi les groupes se réclamant de la démocratie chrétienne en Afrique, citons l'union démocratique mauricienne, le parti du progrès en Guinée équatoriale et le parti des démocrates camerounais. En République démocratique du Congo, le Parti démocrate et social chrétien (PDSC) est relativement bien implanté, et rassemble des catholiques, des protestants et des membres de l'Église kimbanguiste.

En juillet 1997, à l'instigation de W. Martens, est instituée à Luxembourg l'Union des partis africains pour la démocratie et le développement (UPADD) regroupant 17 partis politiques africains, pour la plupart d'opposition, au rang desquels on note le Democratic Party (Parti démocratique, DP) d'Ouganda, le Partido del Progreso de Guinea Ecuatorial (Parti du progrès de Guinée équatoriale, PPGE), la Resistência Nacional Moçambicana (Résistance nationale du Mozambique, ReNaMo), l'União Nacional para a Independência Total de Angola (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola, UNITA), le National Party (Parti national, NP) d'Afrique du Sud ou la Democratic Turnhalle Alliance (Alliance démocratique de la Turnhalle, DTA) de Namibie. L. Saur y voit « une sorte d'internationale “conservatrice” destinée à contrecarrer l'alliance “progressiste” que forment *de facto* les “nouveaux dirigeants africains” au pouvoir dans plusieurs pays d'Afrique orientale (Érythrée, Éthiopie, Ouganda, Rwanda, Tanzanie) et australe (Afrique du Sud, Angola, Mozambique) qui, malgré leurs tendances souvent autoritaires, ont la faveur de l'IS. Déjà constatée en Europe, la stratégie démocrate-chrétienne d'alliance avec les conservateurs s'étend désormais au continent africain »⁴⁷.

Il faut attendre 2004 et une réunion à Nouakchott (Mauritanie) pour que soit instituée l'IDC-Afrique, dont les statuts sont finalisés un an plus tard à Paris. À la clôture de la présente étude, l'IDC-Afrique est présidé par Carlos Veiga (MpD, Cap-Vert). Les vice-présidents sont Nizar Baraka (Istiqlal, Maroc), Naha Mint Mouknass (UDP, Mauritanie), Isaiás Samakuva (UNITA, Angola), François Mwamba Tshishimbi (MLC, Congo), Toussant Abel Coulibaly (UPR, Burkina Faso) et Idriss Trahore (RDR, Côte d'Ivoire).

Il convient d'évoquer ici le rôle joué par les diverses composantes du monde démocrate-chrétien en général, et de l'IDC en particulier, à l'égard du Rwanda lors de la tragédie qu'a connue ce pays en 1994 (le génocide de plusieurs centaines de milliers de tutsis et de hutus modérés en l'espace de quelques semaines). Sans prétendre épuiser un sujet aussi controversé en quelques lignes, touchant autant aux responsabilités politiques que morales et éthiques, nous nous limiterons à rappeler ici trois éléments. *Primo*, l'ancienneté des relations entre les responsables politiques rwandais (dès avant le coup d'État de 1973) et le monde démocrate-chrétien, qu'il s'agisse de l'UMDC, de la Fondation Konrad-

⁴⁷ L. SAUR, *Influences parallèles, op. cit.*, p. 51-52.

Adenauer ou de la Fondation africaine du PPE. *Secundo*, les liens privilégiés entretenus avec le parti unique, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND)⁴⁸, y compris pendant la période délicate de transition prévue par les accords d'Arusha. *Tertio*, le contexte général d'influence et d'enracinement de l'Église catholique, son rôle et sa responsabilité dans l'exécution du génocide.

2.3.5. Organisation démocrate-chrétienne d'Amérique (ODCA)⁴⁹

Les premiers partis d'inspiration chrétienne émergent en Amérique latine dans les années 1940, face aux autres forces politiques (essentiellement les catholiques conservateurs), dans un monde politique et social bloqué par le sous-développement et contrôlé par des institutions dominées par des partis conservateurs (en général, l'aristocratie terrienne) ou libéraux (la bourgeoisie urbaine) ou par des militaires. Ces premiers partis d'inspiration chrétienne ne sont pas à proprement parler confessionnels, non seulement parce qu'ils naissent dans le cadre de constitutions fortement influencées par les idéaux de la révolution américaine (en particulier la séparation de l'Église et de l'État), mais aussi parce qu'ils se posent en rupture avec le passé, et même avec les hiérarchies ecclésiastiques plus conservatrices. Leurs dirigeants sont souvent de jeunes universitaires issus de la bourgeoisie et soucieux d'appliquer la doctrine sociale de l'Église.

Ces partis accueillent avec enthousiasme l'invitation du président de l'Unión Cívica del Uruguay (Union civique d'Uruguay, UCU), Dardo Regules : ils se réunissent du 18 au 23 avril 1947 à Montévideo, afin d'organiser une rencontre continentale des forces démocrates-chrétiennes. Des personnalités provenant d'Argentine, du Brésil, du Chili et d'Uruguay y participent. Les groupes de Bolivie et du Pérou, qui ne peuvent y prendre part, envoient leur adhésion. Au terme de la rencontre, la Déclaration de Montévideo, qui est approuvée, fixe les fondements et les objectifs du mouvement démocrate-chrétien d'Amérique (on parlera aussi au début de Mouvement de Montévideo) : instaurer un régime démocratique de justice et de liberté inspiré des principes de la doctrine sociale-chrétienne et de l'« humanisme intégral » (qui refuse le capitalisme, le communisme et le néofascisme qui oppriment la personne humaine). À la différence des NEI, le Mouvement de Montévideo se constitue de manière unitaire, comme un « mouvement supranational avec des fondements et des dénominations communs ».

Une nouvelle rencontre est organisée à Montévideo du 25 au 31 juillet 1949, avec des groupes supplémentaires venant de Colombie et du Pérou. La charte constitutive de l'Organisation démocrate-chrétienne d'Amérique (ODCA) est adoptée. Un secrétariat est provisoirement installé à Montévideo, puis à Santiago en 1955. En même temps, des syndicats chrétiens commencent à se former et, en 1954, est fondée la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens. À cette époque, l'attitude de l'épiscopat – jusqu'alors franchement hostile à la démocratie chrétienne ou, au mieux, indifférente – commence à évoluer, le plus souvent sous l'impulsion des nonces apostoliques.

⁴⁸ Le MRND aurait sollicité son adhésion à l'IDC dès 1989, mais cette candidature a été rejetée en raison de la règle selon laquelle l'IDC n'admet pas de parti de gouvernement d'un régime à parti unique. L'IDC aurait proposé au MRND de l'accompagner s'il optait pour la démocratisation, ce que le MRND aurait accepté (L. SAUR, *Influences parallèles*, op. cit., p. 56).

⁴⁹ R. PAPINI, *L'Internationale démocrate-chrétienne*, op. cit., p. 131 et s.

Dans les années 1950 et 1960, des mouvements et partis se constitueront dans les Antilles néerlandaises, en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, à Cuba, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay, au Pérou, au Salvador, en République dominicaine, au Surinam, en Uruguay et au Venezuela. Le parti démocrate communautaire mexicain a un statut d'observateur. Dans d'autres pays (Brésil, Haïti, Jamaïque), il existe des équipes qui réunissent différents groupes démocrates-chrétiens. Le Partido Demócrata Cristiano de Chile (Parti démocrate-chrétien du Chili, PDC) est suspendu et le Movimiento por la Democracia en Cuba (Mouvement pour la démocratie à Cuba, MDC) est en exil.

Depuis 2010, la présidence de l'ODCA est occupée par Jorge Ocejo Moreno (par ailleurs secrétaire aux relations internationales du comité exécutif national du Partido Acción Nacional (Parti d'action nationale, PAN) mexicain). Il est assisté de quatre vice-présidents présentés dans l'ordre protocolaire : César Epiácio Maia (Brésil), Efraín José Cepeda Sarabia (Colombie), Juan Carlos Latorre Carmona (Chili) et Rodolfo Antonio Parker Soto (Salvador). Suivent quatre autres vice-présidents : Omar de Marchena (République dominicaine), Sandra Alarcón (Équateur), Carlos Traboulsi (Argentine) et Gerardo Vargas (Costa Rica). Deux autres vice-présidents sont chargés des affaires spéciales : Eduardo Cardet (Cuba) et Rafael León Rodríguez (Cuba). Enfin, sont présents quatre vice-présidents « régionaux » : Roberto Enríquez Lavaud (Venezuela) pour la région andine, Antonio Carámbula (Uruguay) pour le cône sud (*Cono Sur*), Lucas Aguilera (Honduras) pour le Mexique et l'Amérique centrale, et Yaxys Cires Dibb (Cuba) pour les Caraïbes. Le secrétaire exécutif est Francisco Javier Jara (Chili).

L'ODCA produit à intervalles réguliers des documents programmatiques et doctrinaux. On note particulièrement : « El Nuevo Centro Humanista y Reformista » (adopté le 31 août 2001 lors du conseil à Santiago), « Renovación del Humanismo Cristiano » (adopté le 18 janvier 2004), « Proyección del Pensamiento Demócrata Cristiano y Del Centro Político Humanista » (adopté le 7 mai 2011 lors du congrès extraordinaire à Panama).

Tableau 3. Membres de l'ODCA

Pays	Parti	Sigle	Statut
Argentine	Partido Demócrata Cristiano (Parti démocrate-chrétien)	PDC	Membre à part entière
Argentine	Partido Justicialista (Parti justicialiste)	PJ	Membre à part entière
Aruba (Pays-Bas)	Arubaanse Volkspartij (Parti populaire arubais)	AVP	Membre à part entière
Bolivie	Partido Demócrata Cristiano (Parti démocrate-chrétien)	PDC	Membre à part entière
Brésil	Democratas (Les démocrates)	DEM	Membre à part entière
Brésil	Partido da Social Democracia Brasileira (Parti de la social-démocratie brésilienne)	PSDB	Membre observateur
Chili	Partido Demócrata Cristiano de Chile (Parti démocrate-chrétien du Chili)	PDC	Membre à part entière
Colombie	Partido Conservador Colombiano (Parti conservateur colombien)	PC	Membre à part entière
Costa Rica	Partido Unidad Social Cristiana (Parti de l'unité sociale-chrétienne)	PUSC	Membre à part entière
Cuba	Directorio Democrático Cubano (Direction démocratique cubaine)	DDC	Membre à part entière
Cuba	Movimiento Cristiano Liberación (Mouvement chrétien de libération)	MCL	Membre à part entière
Cuba	Partido Demócrata Cristiano de Cuba (Parti démocrate-chrétien de Cuba)	PDC	Membre à part entière
Cuba	Proyecto Demócrata Cubano (Projet démocratique cubain)	PDC	Membre à part entière
Curaçao	Partido Nashonal di Pueblo/National Volkspartij (Parti national du peuple)	PNP/NVP	Membre à part entière
Équateur	Democracia Popular - Unión Demócrata Cristiana (Démocratie populaire - Union démocrate-chrétienne)	DP/UDC	Membre à part entière
Guatémala	Democracia Cristiana Guatemalteca (Démocratie chrétienne guatémaltèque)	DCG	Membre observateur
Haïti	Rassemblement des démocrates nationaux progressistes	RDNP	Membre à part entière
Honduras	Partido Demócrata Cristiano de Honduras (Parti démocrate-chrétien du Honduras)	DC	Membre à part entière
Honduras	Partido Nacional de Honduras (Parti national du Honduras)	PN	Membre à part entière
Mexique	Partido Acción Nacional (Parti d'action nationale)	PAN	Membre à part entière
Panama	Partido Popular (Parti populaire)	PP	Membre à part entière
Paraguay	Partido Demócrata Cristiano (Parti démocrate-chrétien)	PDC	Membre à part entière
Paraguay	Partido Patria Querida (Parti patrie chérie)	PQ	Membre observateur
Pérou	Partido Demócrata Cristiano (Parti démocrate-chrétien)	PDC	Membre observateur
Pérou	Partido Popular Cristiano (Parti populaire chrétien)	PPC	Membre à part entière
République dominicaine	Partido Reformista Social Cristiano (Parti réformiste social chrétien)	PRSC	Membre à part entière

Salvador	Partido Demócrata Cristiano de El Salvador (Parti démocrate-chrétien du Salvador)	PDC	Membre à part entière
Suriname	Progressieve Surinaamse Volkspartij (Parti populaire progressiste du Suriname)	PSV	Membre observateur
Trinité-et-Tobago	United National Congress (Congrès national uni)	UNC	Membre à part entière
Uruguay	Partido Demócrata Cristiano (Parti démocrate-chrétien)	PDC	Membre à part entière
Uruguay	Partido Nacional (Parti national)	PN	Membre observateur
Uruguay	Partido Unión Cívica del Uruguay (Parti de l'union civique d'Uruguay)	PUC	Membre observateur
Vénézuela	Convergencia (Convergence)	C	Membre observateur
Vénézuela	Partido social-cristiano - Comité de Organización Política Electoral Independiente (Parti social-chrétien - Comité d'organisation politique électorale indépendante)	PSC-COPEI	Membre à part entière

CRISP | téléchargé le 02/06/2026 sur <https://shs.cairn.info> (IP: 216.73.216.255)

L'ODCA reconnaît trois organismes fonctionnels – Juventud de la Organización Demócrata Cristiana de América (JODCA) ; Mujeres Demócrata Cristianas de América (MUDCA) ; Frente de Trabajadores Demócrata Cristianos de América Latina (FETRALDC) – et trois organismes spécialisés – Los Institutos de Formación, Fundaciones o Centros Dedicados a la Información, Enseñanza, Documentación, Investigación y Actividades Afines ; El Movimiento de Parlamentarios Demócrata Cristianos de América (PARLAODCA) ; Movimiento de Participación Regional, Municipal y Comunitaria. L'ODCA entretient des relations avec un certain nombre d'instituts et fondations, réunis au sein du Red Latinoamericana de Institutos de Formación Humanistas Cristianos (RELAIF-HC).

Bien que marquées par des réalités ethniques et sociales fort différentes, ces formations sont des partis de masse, interclassistes et populaires, composés surtout d'intellectuels, de membres des classes moyennes des villes et des campagnes, d'ouvriers, de jeunes et de femmes, avec un degré de militantisme élevé. Ils sont pluralistes (contre l'hégémonie d'un parti unique), nationalistes-démocrates (contre tout impérialisme), révolutionnaires (c'est-à-dire en faveur d'une réforme rapide des structures sociales et politiques existantes) et intégrationnistes au niveau du continent. Excepté les grands partis (Chili, Salvador et Venezuela), il s'agit de formations encore faibles, aux réactions passionnelles, aux cadres encore peu formés, qui subissent de fréquentes scissions. L'idéologie des mouvements sociaux-chrétiens d'Amérique du Sud tire d'abord ses racines de trois catégories de sources : la philosophie chrétienne (qui se situe à un niveau purement doctrinal), le conflit social contemporain (qui constitue un fait historique précis) et la doctrine sociale de l'Église (qui se place à un niveau intermédiaire entre la théorie et les faits et doit être considérée comme la ligne de jonction des deux autres catégories de sources).

Les rapports de l'ODCA avec l'IDC ont donné lieu à moins de frictions qu'avec l'UMDC. Dans le passé, l'UMDC a tenté d'acquiescer un certain poids en cherchant des soutiens auprès des partis les moins importants, mais en définitive, son influence, bien plus importante auprès des partis latino-américains que des partis européens, ne s'est pas développée du fait que l'ODCA, malgré ses limites, est considérée par les démocraties chrétiennes latino-américaines comme étant leur propre organisation. Par réalisme, les deux organisations régionales ont souvent préféré une entente bilatérale à un rapport triangulaire IDC-UEDC-ODCA, ce qui a contribué aux difficultés de l'IDC.

2.3.6. Démocratie chrétienne en Asie⁵⁰

En dépit d'un terreau culturel moins favorable (l'évangélisation s'étant limitée à quelques pays), la démocratie chrétienne connaît également un certain développement en Asie après la Seconde Guerre mondiale. Le parti catholique d'Indonésie est l'un des deux premiers partis créés après l'indépendance du pays sur le modèle confessionnel néerlandais. Il est accepté en 1967 au sein de l'UMDC. Plus tard le parti catholique, le parti protestant et d'autres groupes politiques mineurs, constituent le Partai Demokrasi Indonesia (Parti démocratique indonésien, PDI). Aux Philippines, en 1957, quelques personnalités politiques d'inspiration chrétienne fondent le Party for Philippines Progress (Parti pour

⁵⁰ *Ibidem*, p. 186 et s.

le progrès des Philippines, PPP) ; son fort développement est interrompu par le coup d'état de Ferdinand Marcos, en 1972 (ses dirigeants les plus prestigieux partent en exil). Dans d'autres pays, comme le Vietnam et la Thaïlande, il existe également des groupes sociaux-chrétiens, mais peu importants. Aujourd'hui, d'autres groupes se sont développés, au Japon, à Macao, en Australie, ainsi qu'un parti en Nouvelle-Zélande qui a été admis au sein de l'UMDC. Si l'on excepte les Philippines, il s'agit, en général, de groupes assez faibles. Aux Philippines, où plus de 80 % de la population est catholique, a été créé le Lakas Ng Christian Muslim Democrats (Lakas-Démocrates-chrétiens musulmans, Lakas-CMD). Les membres de ces groupes politiques ne sont pas tous catholiques, même si ceux-ci y sont majoritaires. Nombreux sont ceux qui reconnaissent dans l'humanisme chrétien des valeurs valables aussi pour les civilisations asiatiques.

En Asie, l'IDC est représentée par le Centrist Asia-Pacific Democratic International (CAPDI), dont l'existence se fonde sur la Déclaration de Jakarta, adoptée le 26 janvier 2008. Le CAPDI est présidé par le Philippin Jose de Venecia et l'Indonésien Jusuf Kalla.

2.4. ORGANISATIONS ASSOCIÉES

Faute de disposer des statuts de l'IDC, nous ne connaissons pas d'éventuelles organisations associées. Le site Internet de l'organisation ne fournit que la liste des partis membres.

2.5. TEXTES FONDATEURS ET DOCTRINAUX

La Déclaration de Bruxelles du 9 juin 1995 définit un certain nombre de principes de base. *Primo*, les valeurs fondamentales de la pensée démocrate-chrétienne (liberté et responsabilité, égalité, justice, solidarité et subsidiarité) sont les bases d'une société dans laquelle les individus peuvent se développer en coexistant les uns avec les autres. Ces valeurs s'appliquent également aux générations futures, dans la perspective d'un monde meilleur. *Secundo*, la reconnaissance des droits de l'homme fondamentaux est la base d'une société dans laquelle les individus sont capables de s'assumer. *Tertio*, la famille nucléaire est la pierre angulaire de la société, dès lors qu'elle produit les meilleures conditions pour le développement de la personnalité des individus. Il convient de mobiliser tous les moyens disponibles pour assurer que la famille reste un environnement dans lequel les enfants puissent grandir en personnes responsables. *Quarto*, la pauvreté est une forme d'injustice. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour l'abolir. Il appartient aux pays développés d'aider les pays moins développés. Il faut créer les conditions adéquates pour permettre à chaque pays d'atteindre son propre développement. *Quinto*, les politiques économiques doivent s'accompagner de politiques sociales qui garantissent le droit d'opportunités égales à l'auto-développement aux plus faibles de la société. Ce concept de responsabilité commune implique le devoir d'intégrer et de supporter les défavorisés. *Sexto*, chaque société doit se développer sur la base des ressources humaines disponibles et accorder une priorité au développement de l'éducation. *Septimo*, l'être humain doit vivre en harmonie avec la nature. Il convient de développer

une politique environnementale mondiale destinée à prévenir les problèmes et à éviter de les transférer vers les pays moins développés. Le développement social ne doit pas mener à des dommages environnementaux. La présente génération a pour responsabilité de gérer la planète correctement pour la transférer intacte aux générations futures. *Octavo*, il est nécessaire de nouer des liens coopératifs entre États, en soutenant le concept de fédéralisme, dans l'esprit d'une réelle subsidiarité, et de promouvoir une coopération régionale dans le monde (avec, en complément de ce processus de régionalisation, une coopération mutuelle entre des entités régionales). *Nono*, il faut œuvrer à établir la paix et la sécurité par-delà les frontières. Un appel est lancé à la création de structures efficaces capables de la garantir. Dans ce cadre, l'ONU a un rôle vital à jouer, de concert avec les organisations régionales de maintien de la paix. Le dialogue et la négociation doivent prévenir les conflits, le processus de désarmement doit être encouragé et le commerce des armes découragé.

La Déclaration de l'IDC entend s'écarter des autres grands courants de pensée, pour mieux affirmer sa spécificité. *Primo*, l'IDC reconnaît que, à première vue, l'idéologie libérale a de nombreux atouts en main : l'économie de marché a permis le développement de niveaux de vie que d'autres systèmes n'ont pas permis. Toutefois, l'IDC considère que le néo-libéralisme ignore la dimension sociale de l'économie du libre marché en insistant unilatéralement sur les efforts individuels de chaque homme et de chaque femme, ce qui ne peut que se faire au détriment des plus faibles de la société. Ceci mène selon elle à des conflits et à des confrontations, affectant la solidarité (qui doit aussi être considérée dans un contexte international). *Secundo*, l'environnementalisme fournit une note positive, en promouvant la qualité de la vie. Néanmoins, cette idéologie révèle la tentation d'accorder une valeur absolue à la nature, en opposition au progrès technologique et économique, limitant ainsi la liberté et les possibilités de réalisation des êtres humains. *Tertio*, le nationalisme est la plus mauvaise réponse à la chute du communisme. Certes, le sentiment de patriotisme et d'appartenance à une communauté particulière est inhérente à l'existence de tout être humain, ce qui est parfaitement légitime. Néanmoins, le nationalisme ne peut plus être acceptable lorsqu'il devient absolu et nie les autres valeurs et responsabilités comme la loyauté à l'État démocratique et aux droits des minorités. *Quarto*, si le socialisme apparaît *a priori* comme l'héritier naturel du communisme, il utilise le vieux modèle de lutte des classes, modèle qui soit ne satisfait plus les aspirations des citoyens, soit, comme en social-démocratie, abandonne la lutte des classes mais reste suspicieux vis-à-vis de la société civile et des corps intermédiaires et accorde trop d'importance à l'activité étatique.

L'IDC réaffirme l'inaliénable dignité de la personne humaine, considérée comme le sujet et non l'objet de l'histoire. Sur la base des valeurs judéo-chrétiennes ou des « valeurs de l'humanisme intégral », l'IDC considère chaque homme et chaque femme comme une personne unique, irremplaçable, totalement irréductible, libre par nature et ouverte à la transcendance. Chaque être humain au sein d'une société dépend des autres. Parce qu'ils sont libres, responsables et interdépendants, les gens doivent prendre part à la construction de la société. Pour la plupart d'entre eux, derrière cet engagement se cache la croyance que chaque personne est appelée à contribuer à la création de Dieu. La liberté est inhérente à la nature de la personne humaine. Cela signifie que chaque individu a le droit et le devoir d'être pleinement responsable pour lui-même et de partager cette responsabilité vis-à-vis de ses prochains et de la création.

La véritable liberté s'accompagne de l'autonomie et de la responsabilité, et non de l'indépendance irresponsable. Chacun est responsable de ses actions devant sa conscience, sa communauté et la postérité. Il ne peut y avoir de justice et de solidarité sans que la liberté ne soit admise par tous comme une condition essentielle. Les autorités trouvent leur légitimité dans l'établissement des conditions appropriées au développement personnel de chacun ; elles doivent protéger l'intérêt général et le bien commun.

La justice doit être basée sur le respect de la loi, en évolution constante avec la civilisation et les progrès technologiques. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 reste toutefois un fondement de base. L'IDC insiste sur le fait que la justice ne peut être confondue avec la dictature de la majorité : elle implique le respect des minorités et la solidarité.

Sur la base du principe fondamental de la subsidiarité, l'IDC défend la démocratie comme le meilleur système politique possible. La démocratie est toutefois menacée sur un double front : la corruption, d'une part, et l'indifférence et l'apathie du public, d'autre part. L'IDC rejette toute forme de racisme, de xénophobie ou de discrimination sur la base du sexe, de l'âge ou des convictions, et rappelle que le droit à la vie est inhérent à toute personne humaine.

Préoccupée de l'écart croissant entre les pays du Nord et ceux du Sud, l'IDC plaide pour une solidarité mondiale, qui implique un changement quantitatif et qualitatif profond de l'aide au développement, sur la base des conclusions du Sommet de Rio, du Sommet de Copenhague sur la pauvreté et des travaux du Programme des Nations unies pour le développement. Quant au conflit Est-Ouest, il a été remplacé par une menace plus diffuse, où se profile notamment l'élément religieux et les risques migratoires. Un nouveau système de sécurité global est donc nécessaire, et le rôle de l'ONU doit être réexaminé en fondant son existence sur la défense des droits de l'homme et la prévention et la résolution des conflits. L'ONU doit acquérir des capacités de maintien de la paix et partager ses responsabilités avec les organisations régionales de sécurité. Une coopération efficace doit être assurée avec l'OTAN et l'UEO.

Par ailleurs, l'IDC a adopté, lors de sa Conférence de Santiago du Chili du 10 octobre 2000, une résolution de base intitulée *The New Way – The Reformist Centre*.

Constatant le besoin de spiritualité et les limites du marché comme instrument de redistribution, l'IDC en appelle à l'introduction de valeurs dans la sphère politique, pour dépasser une vision qui serait trop étroitement matérialiste. L'IDC entend ainsi promouvoir un « nouveau centre réformiste », qui soit porteur d'un projet de société fondé sur une éthique responsable et centré sur la personne humaine. Ce projet reconnaît l'importance de la société civile : le marché et l'État doivent être des outils de la société civile, et non des fins en soi. En même temps, il s'agit de parvenir à un développement humainement soutenable, qui bénéficie aux hommes et femmes ordinaires, et qui améliore la qualité de vie et l'éducation.

L'IDC prône un développement des initiatives communautaires, de service volontaire et d'initiatives de solidarité, dès lors que l'homme vit dans des communautés multiples. La famille constitue un engagement du nouveau centre réformiste : elle se fonde sur un couple stable constitué d'un homme et d'une femme, et reste le centre des relations interpersonnelles, de la solidarité et de l'amour. L'égalité des sexes doit être promue en

assurant un nouveau rôle à la femme en tant que mère, avec des conditions de travail adaptées et un meilleur partage des responsabilités au sein du couple.

L'IDC demande une politique urbaine active, qui prenne en compte la protection contre la délinquance, le développement des transports publics, la planification en matière de logements et d'espaces publics, la gestion des déchets et la décentralisation par le biais du renforcement des autorités locales. La protection de l'environnement est conçue en termes de responsabilité vis-à-vis des générations futures et implique une conception de la personne humaine dans sa vocation à préserver la nature et la vie.

En matière de démocratisation, l'IDC souhaite la création de nouveaux canaux par un processus de déconcentration et de décentralisation de l'appareil étatique. La participation doit avoir lieu au niveau le plus bas possible, y compris via les ONG (que l'État doit soutenir). Au niveau mondial, il s'agit de valoriser les opportunités fournies par les organisations internationales multilatérales d'États et les organisations semi-publiques. L'IDC soutient le rôle intermédiaire joué par les processus d'intégration régionale si ceux-ci renforcent le pluralisme dans la globalisation.

L'IDC entend favoriser la capacité entrepreneuriale, avec un sens de solidarité et d'équité, notamment par une amélioration de l'éducation.

Enfin, le plus récent programme de l'IDC a été adopté en 2001 à Mexico, à l'occasion du changement d'appellation de l'organisation. Au tournant du troisième millénaire, ce document a pour objectif de rencontrer les conséquences de la mondialisation croissante et du développement technologique : leur impact sur les êtres humains, et notamment le risque de compromettre la dignité des personnes.

Le document rappelle l'engagement personnaliste de l'IDC : « Nous considérons les personnes comme des sujets et non des objets de l'histoire. Nous considérons tous les hommes et toutes les femmes comme uniques, irremplaçables et absolument irréductibles, libres par nature et soumis à la transcendance. Les êtres humains dépendent les uns des autres dans le milieu de la société. Parce qu'elles sont libres, responsables et solidaires, les personnes devraient participer à la construction de la société. »

Si la référence déiste est explicite, elle est tempérée par les termes « pour beaucoup d'entre nous », qui introduisent un paragraphe disposant que « cet engagement est la conviction que nous avons tous été appelés à contribuer à la création et à la liberté du travail de Dieu. Cela signifie que tous les individus ont le droit d'être pleinement responsables pour eux-mêmes et de leurs actions et de partager cette responsabilité avec leurs frères humains et de création. Conformément à notre conception de l'homme, nous affirmons que tous les hommes et toutes les femmes ont la même dignité et sont par nature égaux ».

La pauvreté est un fléau qui touche une partie importante de l'humanité et constitue un sérieux obstacle au développement. L'IDC veut favoriser des politiques de coopération au développement qui permettront l'accès des pays en voie de développement à de plus grandes possibilités de bien-être social et de développement humain.

Pour l'IDC, la meilleure politique sociale dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est de promouvoir la création d'emplois. Le travail est en effet un facteur décisif pour la réalisation personnelle et offre la possibilité de participer à la construction de la société.

Toutefois, la création d'emploi provient de la société et non des gouvernements, même si les politiques menées par ceux-ci sont essentielles pour établir les meilleures conditions pour cette création.

L'IDC prône une politique économique positive et ouverte, une plus grande participation sociale, des réformes économiques favorisant les libertés économiques, la responsabilité sociale, la transparence de l'administration publique et la stabilité économique. L'ouverture des marchés à travers le monde est une source de nouvelles richesses. L'IDC reconnaît que l'interdépendance mondiale a des conséquences humaines et sociales (en plus de celles de type économique) et que tous les efforts possibles doivent être accomplis pour s'assurer que la richesse générée est partagée par tous. L'ouverture progressive de l'économie à une concurrence libre et loyale permet que la croissance équitable à travers le monde soit un objectif accessible.

Afin de promouvoir une société de bien-être, l'IDC demande non seulement le respect des droits civils et politiques, mais aussi des conditions économiques et sociales pour une vie digne. Il faut donc élaborer des politiques de santé et de sécurité sociale publiques qui englobent, dans la diversité de leurs services et offres, l'ensemble de la population. Le respect pour l'être humain est lié à la défense et à la protection de l'environnement, qui nécessite la préservation des ressources naturelles.

Parce qu'« un monde meilleur est sans aucun doute un monde plus pacifique », l'IDC le veut fondé sur le dialogue et la coopération. Le terrorisme est l'une des plus graves menaces pour la paix dans le monde. L'IDC soutient fermement la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transfrontalière, le crime organisé, la mafia et le terrorisme. Faisant référence aux événements du 11 septembre 2001, l'IDC demande des progrès dans tous les domaines de nature à renforcer la sécurité commune, mais aussi à favoriser la paix et l'harmonie entre les différents peuples du monde, par le respect mutuel de leurs croyances, de leur culture et des intérêts nationaux. L'IDC souhaite ouvrir un dialogue entre les civilisations tel que défini par les Nations unies, afin d'établir des liens réciproques et équitables entre les civilisations, car seule une compréhension entre les cultures et les peuples du monde peut fonder une paix durable.

L'IDC rappelle son attachement à la famille comme le noyau de la société, une référence de la vie communautaire et la base de relations interpersonnelles. Elle en appelle à une société fondée sur l'égalité des sexes.

L'IDC distingue la mondialisation et la globalisation. Selon l'IDC, la globalisation, avec son volet technique et économique déterminant, doit être accompagnée d'une mondialisation qui prenne en compte la dimension humaine et éthique de ce processus. Pour l'IDC, la globalisation n'est pas un destin inévitable, mais plutôt le résultat des mesures prises à ce jour en faveur du progrès de l'humanité. Elle en appelle à une large coopération internationale, basée sur le principe de subsidiarité, et qui devrait viser à développer une stratégie sur la façon de définir la responsabilité entre les États nationaux et la société internationale concernant la manière de renforcer le travail pour garantir les droits humains. Les pratiques protectionnistes qui violent ou enfreignent ouvertement l'esprit d'ouverture doivent être abolies et remplacées par d'autres, qui favorisent le libre échange des barrières discriminatoires.

S'agissant des migrations, l'IDC y voit un atout pour le travail et l'échange culturel qui enrichira à la fois ceux qui y contribuent ainsi que ceux qui les reçoivent. Elle veut promouvoir des accords intergouvernementaux pour protéger les droits humains des migrants, la mise en œuvre de politiques de contrôle, y compris de coopération politique et économique avec les pays d'origine et la lutte contre l'immigration clandestine. L'IDC estime nécessaire d'avoir une approche de l'immigration et de l'intégration transparente et planifiée, en tenant compte de la capacité des États à accepter et à intégrer les immigrants.

3. L'INTERNATIONALE LIBÉRALE (IL)

Après les socialistes et les partis d'inspiration chrétienne, la famille libérale a été chronologiquement le troisième courant politique à se structurer au niveau international. Ce processus de structuration s'est appuyé initialement sur les partis européens et canadiens. L'essaimage à l'Amérique latine, à l'Afrique et à l'Asie est plus tardif. L'implantation dans les Caraïbes, l'Océanie et l'Asie centrale est rare⁵¹.

3.1. BREF HISTORIQUE

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, deux principales sources de libéralisme se dégagent, l'une anglo-norvégienne et l'autre belge. Elles permettront la fondation de l'Internationale libérale (IL).

À l'instar d'autres familles politiques, les libéraux sont taraudés par leur échec de n'avoir pu empêcher, lors de l'entre-deux-guerres, l'émergence de forces totalitaires qui ont mené l'Europe au conflit. Le 16 juin 1946, réunis à l'occasion du centenaire du Parti libéral belge, des délégués de 19 partis se retrouvent à Bruxelles pour adopter une déclaration de principes. Le travail préparatoire a été effectué par le Britannique John H. MacCallum Scott et par ses collègues norvégiens, qui ont noté que le libéralisme est adopté par des gouvernements non extrémistes, de gauche comme de droite, mais qu'il s'agit de « libéralisme sans libéraux ». Il y a autant d'approches que de libéraux présents. Sur proposition de l'Italien Leone Cattani, les délégués décident d'approfondir leur démarche et de procéder à la création d'une Internationale libérale.

Après des réunions préliminaires à Oslo, au cours desquelles les libéraux britanniques et norvégiens jouent un rôle moteur, l'Union mondiale des partis libéraux est fondée à Oxford le 14 avril 1947 par des représentants de 19 pays (Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chypre, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie). Toutefois, plusieurs délégations posent certains problèmes. Ainsi, les représentants espagnols, estoniens et hongrois sont des exilés. Les délégués allemands sont issus des partis libéraux créés dans les zones d'occupation britannique, française et états-unienne.

⁵¹ Le site Internet de l'IL est : www.liberal-international.org. Cf. aussi J. SMITH, *A Sense of Liberty. The History of the Liberal International, 1947-1997*, Londres, Liberal International, 1997 ; T. COOSEMANS, « La famille libérale européenne », *Revue du Marché Commun et de l'Union européenne*, n° 446, mars 1999, p. 175-184.

Les libéraux scandinaves éprouvent des difficultés à s'engager dans une coopération internationale, à une époque où le vocable « libéral » pose problème : les Danois du Radikale Venstre (Gauche radicale) ne rejoindront le mouvement qu'en 1948 et les Norvégiens de Venstre (Gauche) en 1952. Pour leur part, les Néerlandais du Volkspartij voor Vrijheid en Democratie (Parti populaire libéral et démocrate, VVD) refusent de se joindre à la conférence, probablement pour ne pas s'associer trop étroitement aux libéraux britanniques (qui soutiennent la décolonisation, au contraire des libéraux néerlandais). Parmi les principales personnalités présentes lors de ce congrès constitutif, figurent les Italiens Benedetto Croce et Luigi Einaudi, l'Allemand Theodor Heuss et l'Espagnol Salvador de Madariaga y Rojo, qui accède à la présidence.

En juin 1947, des groupes de l'IL sont déjà formés en Belgique, en Catalogne, au Danemark, en Finlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Norvège et en Turquie. Des activités se déroulent en Afrique du Sud, au Canada, en Chine, à Chypre, en Colombie, aux États-Unis, en France, en Grèce, en Inde, en Roumanie, au Siam (future Thaïlande), en Suède, en Suisse et en Tchécoslovaquie. Le 26 août 1947, une conférence des jeunes libéraux fonde à Cambridge la Fédération internationale des jeunes libéraux et radicaux.

En janvier 1949, des exilés de Bulgarie, d'Espagne, d'Estonie, de Hongrie, de Lettonie, de Lituanie, de Pologne, de Roumanie, de Tchécoslovaquie, d'Ukraine et de Yougoslavie se réunissent à Londres et portent sur les fonts baptismaux la Commission des libéraux en exil, visant à promouvoir la cause de la liberté pour les nations européennes qui en sont privées. Parmi les figures marquantes de ce groupe, figurent Salvador de Madariaga y Rojo ou Edward Bernard Raczyński.

Les progrès enregistrés dans l'unification européenne, depuis le sommet de La Haye de 1948 jusqu'à la création de la CEE et de la CEEA en 1957, contribuent à l'accélération de la coopération libérale. Dès mars 1950, des contacts sont pris au sein de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, à l'initiative du Danois Hermod Lannung. En novembre 1951, l'IL décide de créer la Commission des affaires européennes, et le Belge Roger Motz est pressenti pour en prendre la présidence. Ce dernier soutient la proposition, suggérant que cette commission devra user de son influence sur le Mouvement européen (qui semble, lui, dominé par les socialistes et les conservateurs) et sur le Conseil de l'Europe. En conséquence, la commission exécutive de l'IL établit en juin 1952 à Bruxelles le Mouvement libéral pour une Europe unie. Dès 1953, un groupe libéral est établi au sein de l'Assemblée de la CECA ; il se veut ouvert à tout membre de l'Assemblée résolu à défendre les principes de la liberté économique, dans un esprit large, mais avec une complète indépendance d'opinion.

La création, en 1976, au niveau de la Communauté européenne, de la Fédération des partis libéraux et démocrates (ELD) laisse l'IL sans fonction claire. Cette dernière entreprend une série de réformes structurelles et adopte, en 1981, un nouveau manifeste : *L'appel de Rome*. Sous la présidence du Luxembourgeois Gaston Thorn (1970-1982), l'IL étend ses contacts en Amérique latine, où son secrétaire général, le Suisse Urs Schoettli, joue un rôle-clé ; le Britannique David Steel œuvre en Afrique. Par ailleurs, l'IL subit la concurrence médiatique de l'IS, qui connaît une période d'expansion sous la présidence de Willy Brandt, mais aussi de l'Union démocratique européenne (UDE), nouvellement créée et perçue en outre comme un rival idéologique possible.

À l'initiative de l'Italien Giovanni Malagodi, chef de file du Partito Liberale Italiano (Parti libéral italien, PLI), l'IL entreprend de coopérer avec d'autres internationales dans le Tiers Monde, et en particulier en Amérique latine, où des partis démocratiques sont confrontés à des forces autoritaires. Une réunion conjointe des présidents de l'IL, de l'IS et de l'IDC se tient à Rome le 10 avril 1984 et adopte une déclaration commune sur l'Amérique latine. Les secrétaires généraux (auxquels se joint celui de l'UDE) se rencontrent pour la première fois à New York en mai 1985, puis plus tard dans l'année au Costa Rica. En juin 1986, les quatre internationales adoptent la Déclaration de Vienne, relative aux politiques démographiques. En 1993, l'IL, l'IDC et l'IS établissent des recommandations communes en vue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. En 1995, l'IL collabore avec l'IS et l'UDI lors d'une réunion organisée à Ottawa par la Commission internationale sur les droits de l'homme et le développement démocratique, réunion à l'issue de laquelle ils publient un communiqué commun. Force est de reconnaître, comme le rapporte la Belge Annemie Neyts-Uyttebroeck (qui préside l'organisation de 1995 à 2005), qu'il s'agit surtout de relations cordiales entre personnalités libérales dans le cadre cossu du bâtiment de Whitehall Place. L'impact sur les partis politiques libéraux reste limité.

Dès l'accession de Jörg Haider à sa présidence, en 1986, le Freiheitliche Partei Österreichs (Parti de la liberté d'Autriche, FPÖ) est mis au ban de la famille libérale internationale et européenne⁵². À la suite du congrès d'Innsbrück, le secrétaire général du VVD néerlandais, Willem van den Berg, se rend à Vienne et dresse un constat très sévère concluant à la nécessité d'exclure le FPÖ de l'IL, au motif que le FPÖ est un parti quasi fasciste et que l'élection de J. Haider constitue la confirmation d'une idéologie présente depuis toujours dans ce parti. Le FPÖ n'évite l'exclusion pure et simple lors du congrès de l'IL en février 1987 que par diverses manœuvres dilatoires⁵³. En 1991, toutefois, ses délégués sont finalement suspendus pour deux ans. En mars 1993, le Freie Demokratische Partei (Parti libéral-démocrate, FDP) allemand décide à son tour de rompre tous ses liens avec le FPÖ pour nouer des relations avec le Liberales Forum (Forum libéral, LiF) autrichien, et réclame l'exclusion du FPÖ de l'IL⁵⁴. Le 7 mai 1993, le bureau de l'IL, réuni à Sofia, recommande l'exclusion du FPÖ, auquel il est reproché d'avoir attisé la xénophobie à l'occasion de la consultation populaire organisée en janvier 1993 sur l'immigration, ainsi que son manque d'esprit libéral au sujet de l'entrée de l'Autriche dans l'Union européenne. Anticipant une exclusion désormais inévitable, le FPÖ quitte l'IL de son propre chef en juillet 1993. Un autre parti extrémiste tentera de se rapprocher de l'IL dans le courant des années 1990, le Liberalno-demokraticheskaïa partiïa Rossii (Parti libéral-démocrate de Russie, LDPR) de Vladimir Jirinovski ; il sera fermement éconduit.

⁵² Pour davantage de détails, cf. G. VOERMAN, « De kruistocht tegen Jörg Haider. De VVD, de Liberale Internationale en de FPÖ », *Liberaal Reveil*, n° 3, 2000, p. 107-114.

⁵³ F. KREISSLER, « L'Autriche en 1986 : une image ternie », in A. GROSSER (dir.), *Les pays d'Europe occidentale*, Paris, La Documentation française, 1987, p. 140-141.

⁵⁴ À cet égard, certains observateurs notent toutefois que si J. Haider est cloué au pilori par la direction du FDP, il rencontre néanmoins un certain écho auprès des militants du parti libéral allemand et est invité à plusieurs reprises à des rassemblements organisés par des sections locales du FDP.

3.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'IL est actuellement régi par la « constitution » adoptée lors du congrès de Manille de juin 2011.

3.2.1. Instances

Les instances dirigeantes de l'IL sont le congrès, le comité exécutif et le bureau (article 3 de la constitution).

Le congrès (articles 16 à 23 de la constitution)

Le congrès constitue l'instance législative suprême. Se réunissant au moins une fois tous les deux ans, il détermine la politique de l'IL.

Le congrès est composé du (des) président(s) d'honneur, du président, du vice-président, du président sortant et de deux trésoriers (maximum). Chaque parti membre à part entière, groupe ou organisation partenaire a le droit de nommer un vice-président. Le congrès est composé en outre d'un nombre maximum de délégués dont la répartition s'établit comme suit : chaque délégation dispose d'un nombre de base de cinq voix, plus une voix par tranche de 100 000 voix obtenues par ce parti lors de la dernière élection générale, avec un maximum de 20 voix supplémentaires. Les organisations observatrices disposent chacune d'un maximum de trois délégués sans droit de vote. L'organisation de jeunesse internationale libérale, les organisations internationales reconnues de parlementaires libéraux et l'organisation féminine internationale libérale peuvent chacun désigner jusqu'à dix délégués et ont un nombre total maximum de 20 voix.

Le comité exécutif (articles 24 à 32 de la constitution)

Le comité exécutif se compose de membres permanents. Il comprend aussi un délégué par organisation membre, plus un délégué supplémentaire pour les partis qui ont eu droit à 15 votes ou plus au congrès le plus récent. S'y ajoutent deux délégués désignés par l'organisation de jeunesse internationale libérale, un délégué pour chaque organisation internationale reconnue des parlementaires libéraux, et deux délégués désignés par l'organisation féminine internationale libérale. Sur invitation du comité exécutif, chaque observateur ou organisation partenaire peut être représenté par un délégué, qui a le droit de parole mais non de vote. Le comité exécutif peut coopter un maximum de deux libéraux de réputation internationale qui n'ont pas été nommés par un organisme membre. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le comité est chargé de la supervision du travail de l'organisation entre les réunions du congrès, et peut adopter des résolutions politiques et entreprendre des activités nouvelles. Il est également responsable de toutes les questions financières. Le comité exécutif peut nommer des sous-comités spéciaux pour traiter les problèmes de son organisation, la planification de ses activités ou pour traiter des sujets politiques d'intérêt commun.

Le président et les membres de ces sous-comités sont nommés par le comité exécutif et lui font rapport.

Le bureau (articles 33 à 35 de la constitution)

Le bureau est composé du (des) président(s) d'honneur, du président, du président sortant, du vice-président, du secrétaire général, des trésoriers et de jusqu'à six des vice-présidents élus par le congrès pour la période jusqu'au prochain congrès. Si, après les élections au bureau, au moins un membre de celui-ci (non compris le secrétaire général) ne vient pas de chacune des sept régions déterminées (Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Europe, Moyen-Orient), le comité exécutif peut, après consultation avec les partis membres de la région non représentée, inviter un observateur sans droit de vote, issu d'un parti membre de cette région, à assister aux réunions du bureau.

Le bureau est responsable de toutes les questions administratives et financières, et doit soumettre à ce sujet un rapport entériné par le comité exécutif au moins une fois par an. Le bureau est responsable de toutes les questions politiques entre les réunions du comité exécutif. S'il l'estime nécessaire, le bureau peut faire des déclarations publiques sur des questions politiques. Il soumet un rapport écrit de sa réunion dans les 30 jours au comité exécutif. Ce rapport est discuté pour approbation à la prochaine réunion du comité exécutif.

Le président (article 21 de la constitution)

Le président est élu par le congrès pour la période s'étendant jusqu'au prochain congrès. Il est rééligible une fois. Il ne peut être nommé pour plus de trois mandats consécutifs, sauf si aucun autre candidat ne s'est présenté. La même procédure s'applique pour l'élection et le mandat du vice-président et du (des) trésorier(s).

Cette fonction est actuellement exercée par le Néerlandais Hans van Baalen (depuis 2009). Les anciens titulaires sont l'Espagnol Salvador de Madariaga y Rojo (1947-1952), le Belge Roger Motz (1952-1958), l'Italien Giovanni Malagodi (1958-1966), le Néerlandais Edzo Toxopeus (1966-1970), le Luxembourgeois Gaston Thorn (1970-1982), à nouveau Giovanni Malagodi (1982-1988), l'Espagnol Adolfo Suárez (1989-1991), l'Allemand Otto Graf Lambsdorff (1991-1994), le Britannique David Steel (1994-1998), le Néerlandais Frits Bolkestein (1998-1999), la Belge Annemie Neyts-Uyttebroeck (1999-2005) et le Nord-Irlandais John Alderdice (2005-2009).

Les présidents d'honneur et les « patrons » (articles 36 et 37 de la constitution)

Le congrès peut, sur proposition du comité exécutif, nommer en tant que président d'honneur un ancien président dont les mérites sont considérés comme remarquables. De même, le congrès peut, sur proposition du comité exécutif, nommer comme « patrons » des personnes qui sont actives de longue date dans la promotion de la pensée libérale. Ils disposent du droit de participer et de prendre la parole lors des réunions du comité exécutif et du congrès. Lors du congrès, ils ont le droit de vote à titre personnel.

Parmi les éminentes personnalités ayant fait partie du comité de patronage, on note notamment Ralf Gustav Dahrendorf, Helen Suzman, Gaston Thorn, Zhelyu Zhelev, Simone Veil, Al Graham, Steingrímur Hermannsson, Mino Masani, Walter Scheel, Henry Talsma, Edzo Toxopeus et Barthold Witte.

Le secrétaire général (articles 38 à 40 de la constitution)

Le secrétaire général est nommé par le comité exécutif sur proposition du bureau. Sa nomination doit être confirmée par le congrès lors de sa réunion suivante. Il dirige le secrétariat permanent. Il présente un rapport sur les activités de l'IL au congrès

Cette fonction est actuellement assurée par le Macédonien Emil Kirjas (depuis 2005). Les anciens titulaires sont le Britannique Peter Calvocoressi (1947-1949), le Britannique John H. MacCallum Scott (1949-1950), Francis Bennet (1950-1951), à nouveau J. H. MacCallum Scott (1951-1957), le Britannique Derick Mirfin (1957-1961), le Britannique Richard Moore (1961-1964), le Britannique Vernon Dawson (1964-1975), à nouveau R. Moore (1975-1978), le Suisse Urs Schöttli (1978-1982), le Néerlandais Jules Maaten (1992-1999), le Néerlandais Jan Weijers (1999-2000) et l'Italienne Federica Sabbati (2000-2005).

Le siège de l'organisation doit être dans le pays choisi par le comité exécutif. Il est souhaité qu'il ne soit pas déplacé d'un pays à l'autre à moins de cinq ans d'intervalle.

3.2.2. Conditions d'adhésion et membres (articles 4 à 15 de la constitution)

L'adhésion est ouverte aux partis politiques nationaux, aux organisations internationales reconnues de parlementaires libéraux, à une organisation de jeunesse internationale libérale et à une organisation féminine internationale libérale qui acceptent les documents de base. En des circonstances particulières, l'adhésion peut être accordée aux groupes qui ne sont pas des partis politiques ou à des branches régionales de partis, à condition qu'ils acceptent les documents de base. L'adhésion à l'IL est incompatible avec l'appartenance à d'autres internationales politiques. L'IL estime souhaitable que, dans chaque pays où elle dispose d'un parti membre, toute organisation membre dans ce pays entretienne une relation étroite avec ce parti. Toute demande d'affiliation doit être acceptée par le comité exécutif à une majorité des deux tiers des membres présents et votants, sur proposition du bureau, puis être confirmée par le congrès, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le comité exécutif, statuant à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, peut suspendre pour une période de 1 à 3 ans (maximum) toute organisation membre qu'il estime ne pas représenter adéquatement l'opinion libérale dans son pays, ou qui a perdu son soutien électoral et la pertinence politique nécessaire pour être un représentant significatif de l'opinion libérale. Le secrétaire général fait rapport au bureau et au comité exécutif si une telle situation semble exister. Le comité exécutif doit décider des conditions de la suspension. Selon la même procédure le comité exécutif peut désaffilier une organisation membre. Ce régime s'applique également à toute organisation membre

qui, au 1^{er} octobre de l'année en cours n'a pas payé sa cotisation, ni pour l'année en cours ni pour l'année précédente.

Lorsqu'un pays est déjà représenté par un parti politique national, l'affiliation d'une seconde organisation membre est subordonnée au consentement écrit dudit premier parti politique national. À défaut de consentement, le comité exécutif peut décider de l'acceptation de cette demande d'affiliation à la majorité des trois quarts des membres présents et votants. Le congrès doit confirmer cette affiliation à la majorité des trois quarts.

Extraordinairement, des personnalités peuvent, sur proposition du bureau, adhérer, à titre personnel, à l'IL. La cotisation annuelle minimum est fixée par le comité exécutif. Les membres à titre individuel peuvent assister au congrès annuel sans droit de vote (sauf s'ils sont délégués d'une association membre). Ils reçoivent les publications de l'IL et disposent de tous les services accordés aux organisations membres. Aucun membre individuel ne peut être admis sans le consentement de l'organisation membre du même pays et du comité exécutif.

Le statut d'observateur peut être accordé, pour une période de 3 ans, à tout parti politique ou organisation qui est « en sympathie » avec les principes énoncés dans les documents de base. Les membres observateurs doivent solliciter l'adhésion pleine et entière avant l'échéance de deux périodes consécutives de 3 ans en tant qu'observateur. À défaut, l'affiliation de l'organisation cesse immédiatement. Le statut d'observateur peut, en des circonstances exceptionnelles, être reconnu à des groupes qui ne sont pas des partis politiques, à condition qu'ils acceptent les documents de base de l'IL. Les organisations observatrices ont le droit de représentation, mais en aucun cas le droit de vote.

Les instituts politiques et autres organisations qui ne fonctionnent pas en tant que parti politique peuvent rejoindre l'IL en tant qu'organisations partenaires. Ce statut peut être attribué sur proposition du bureau par le comité exécutif à la majorité des deux tiers des présents et des votants. Les organisations partenaires disposent du droit de représentation mais pas du droit de vote.

Tableau 4. Membres de l'IL

Pays	Parti	Sigle	Statut
Afrique du Sud	Democratic Alliance (Alliance démocratique)	DA	Membre à part entière
Allemagne	Freie Demokratische Partei (Parti libéral-démocrate)	FDP	Membre à part entière
Andorre	Partit Liberal D'Andorra (Parti libéral d'Andorre)	PLA	Membre à part entière
Belgique	Mouvement réformateur	MR	Membre à part entière
Belgique	Open Vlaamse Liberalen en Democraten (Libéraux et démocrates flamands ouverts)	Open VLD	Membre à part entière
Birmanie	National League for Democracy, Liberated Areas (Ligue nationale pour la démocratie, territoires libérés)	NLD-LA	Membre observateur
Bosnie-Herzégovine	Liberalno Demokratska Stranka (Parti libéral-démocrate)	LDS	Membre observateur
Botswana	Botswana Movement for Democracy (Mouvement du Botswana pour la démocratie)	BMD	Membre observateur
Bulgarie	Dvizhenie za Prava i Svobodi (Mouvement des droits et des libertés)	DPS	Membre à part entière
Bulgarie	Nacionalno Dvizhenie za Stabilitnost i Văzhod (Mouvement national pour la stabilité et le progrès)	NDSV	Membre à part entière
Burkina Faso	Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique africain	ADF-RDA	Membre à part entière
Burundi	Alliance démocratique pour le nouveau	ADR	Membre à part entière
Cambodge	Parti de Sam Rainsy	PSR	Membre à part entière
Canada	Liberal Party of Canada/Parti libéral du Canada	LP/PL	Membre à part entière
Colombie	Partido de Unidad Nacional (Parti social d'unité nationale)	PU	Membre observateur
Congo RDC	Alliance nationale des démocrates pour la reconstruction	ANADER	Membre à part entière
Congo RDC	Alliance pour le nouveau du Congo	ARC	Membre observateur
Congo RDC	Union pour la reconstruction du Congo	UREC	Membre observateur
Costa Rica	Partido Movimiento Libertario (Parti du mouvement libertarien)	ML	Membre à part entière
Côte d'Ivoire	Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire	RDR	Membre à part entière
Croatie	Hrvatska Socijalno Liberalna Stranka (Parti social-libéral croate)	HSLs	Membre à part entière
Cuba	Partido Liberal de Cuba (Parti libéral de Cuba)	PLC	Membre à part entière
Cuba	Partido Solidaridad Democrática (Parti de la solidarité démocratique)	PSD	Membre à part entière
Cuba	Unión Liberal Cubana (Union libérale cubaine)	ULC	Membre à part entière
Danemark	Det Radikale Venstre (La gauche radicale)	RV	Membre à part entière
Danemark	Venstre, Danmarks Liberale Parti (Gauche, Parti libéral du Danemark)	V	Membre à part entière

Égypte	Hizb al-Ghad (Parti de demain)	El-Ghad	Membre observateur
Égypte	Hizb Al-Maṣriyīn Al-Aḥrār (Parti des Égyptiens libres)	DMG	Membre à part entière
Espagne	Llibertat i Democracia Social (Liberté et démocratie sociale)	LDS	Membre à part entière
Estonie	Eesti Reformierakond (Parti réformateur d'Estonie)	ER	Membre à part entière
Éthiopie	Ethiopian Democratic Party (Parti démocratique éthiopien)	EDP	Membre observateur
Finlande	Suomen Keskusta (Parti du centre)	KESK	Membre à part entière
Finlande	Svenska Folkpartiet i Finland (Parti populaire suédois de Finlande)	SFP	Membre à part entière
Géorgie	Sak'art'velos Respublikuri Partia (Parti républicain de Géorgie)	SRP	Membre observateur
Gibraltar	Liberal Party of Gibraltar (Parti libéral de Gibraltar)	Libs	Membre à part entière
Guatemala	Partido Patriota (Parti patriotique)	PP	Membre à part entière
Guinée	Union des forces républicaines	UFR	Membre observateur
Guinée équatoriale	Unión Democrática Nacional de Guinea Ecuatorial (Union démocratique nationale de Guinée équatoriale)	UDENA	Membre à part entière
Honduras	Partido Liberal de Honduras (Parti libéral du Honduras)	PLH	Membre à part entière
Île de Man	Liberal Vannin Party (Parti libéral de Man)	LVP	Membre observateur
Indonésie	Partai Demokrat (Parti démocrate)	PD	Membre observateur
Islande	Framsóknarflokkurinn (Parti du progrès)	Fram	Membre à part entière
Israël	Israeli Liberal Group (Groupe libéral israélien)	ILG	Membre à part entière
Italie	Federazione dei Liberali (Fédération des libéraux)	FdL	Membre observateur
Italie	Radicali Italiani (Radicaux italiens)	Rad	Membre à part entière
Kosovo	Samostalna Liberalna Stranka (Parti libéral indépendant)	SLS	Membre observateur
Liban	Tayyār al-Mustaqbal/Courant du futur	CF	Membre observateur
Lituanie	Naujoji Sąjunga (Socialliberalai) (Nouvelle union (libéraux sociaux))	NuSL	Membre observateur
Luxembourg	Demokratesch Partei/Parti démocratique	PD/DP	Membre à part entière
Macédoine	Liberalno-demokratska Partija (Parti libéral-démocrate)	LDP	Membre à part entière
Madagascar	Mpitolona ho an'ny Fandrosoan'i Madagasikara (Mouvement pour le progrès de Madagascar)	MFM	Membre à part entière
Malaisie	Parti Gerakan Rakyat Malaysia (Parti du mouvement populaire de Malaisie)	Gerakan	Membre observateur
Malaisie	Parti Keadilan Rakyat (Parti de la justice populaire)	PKR	Membre observateur
Mali	Parti citoyen pour le renouveau	PCR	Membre observateur
Maroc	Mouvement populaire	MP	Membre à part entière

Maroc	Union constitutionnelle	UC	Membre à part entière
Mexique	Partido Nueva Alianza (Parti nouvelle alliance)	PNA	Membre à part entière
Moldavie	Alianța « Moldova Noastră » (Parti de l'alliance « Notre Moldavie »)	AMN	Membre observateur
Mongolie	Irgenii Zorig-Nogoon Nam (Parti civil de volonté verte)	IZN	Membre à part entière
Nicaragua	Partido Liberal Independiente (Parti libéral indépendant)	PLI	Membre observateur
Norvège	Venstre (Gauche)	V	Membre à part entière
Paraguay	Partido Liberal Radical Auténtico (Parti libéral radical authentique)	PLRA	Membre à part entière
Pays-Bas	Democraten 66 (Démocrates 66)	D66	Membre à part entière
Pays-Bas	Volkspartij voor Vrijheid en Democratie (Parti populaire pour la liberté et la démocratie)	VVD	Membre à part entière
Philippines	Partido Liberal ng Pilipinas (Parti libéral des Philippines)	PLP	Membre à part entière
Roumanie	Partidul National Liberal (Parti libéral national)	PNL	Membre à part entière
Royaume-Uni	Alliance Party of Northern Ireland (Parti de l'alliance d'Irlande du Nord)	APNI	Membre à part entière
Royaume-Uni	Liberal Democrats (Démocrates libéraux)	LibDems	Membre à part entière
Russie	Rossijskaya Obyedinyonnaya Demokratischeskaya Partiya « Yabloko » (Parti démocratique uni russe « La pomme »)	YA	Membre à part entière
Sénégal	Parti démocratique sénégalais	PDS	Membre à part entière
Serbie	Liberalno-Demokratska Partija (Parti libéral-démocrate)	LDP	Membre observateur
Singapour	Singapore Democratic Party (Parti démocratique de Singapour)	SDP	Membre observateur
Slovénie	Zares - Socialno liberalni (Réel - Sociaux-libéraux)	Zares	Membre observateur
Sri Lanka	Liberal Party of Sri Lanka (Parti libéral du Sri Lanka)	LP	Membre à part entière
Suède	Centerpartiet (Parti du centre)	Cp	Membre à part entière
Suède	Folkpartiet Liberalerna (Parti populaire - Les libéraux)	FpL	Membre à part entière
Taiwan	Minjindang (Parti démocrate progressiste)	DPP	Membre à part entière
Tanzanie	Civic United Front (Front civique uni)	CUF	Membre à part entière
Thaïlande	Democratic Party (Parti démocratique)	DP	Membre à part entière
Ukraine	Ukraina Majbutn'ogo (Ukraine du futur)	-	Membre observateur

Par ailleurs, sont membres à part entière les six groupes suivants : Deutsche Gruppe der Liberalen Internationalen (Groupe allemand de l'Internationale libérale, DGLI), Nederlandse Groep van Liberal International (Groupe néerlandais de l'Internationale libérale, LIGN), British Group of Liberal International (Groupe britannique de l'Internationale libérale, LIBG), Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE), International Federation of Liberal Youth (Fédération internationale de la jeunesse libérale, ILFRY) et International Network of Liberal Women (Réseau international des femmes libérales, INLW). De même, sont membres observateurs le Brazilian Group of Liberal International (Groupe brésilien de l'Internationale libérale, BGLI) et le Gruppo italiano dell'Internazionale Liberale (Groupe italien de l'Internationale libérale, GIIL).

Concernant les États-Unis, il est à noter que, en 1949, le Liberal American Political Group (Groupe politique libéral états-unien), qui regroupait à la fois le Democratic Party (Parti démocrate) et le Republican Party (Parti républicain), a envoyé des observateurs à l'IL. Cette coopération a été boiteuse dès l'origine, le groupe étant dominé par les démocrates et excluant donc les libéraux républicains. Des tentatives de tisser des liens avec des membres du Congrès des États-Unis ont été entreprises, notamment via le député républicain états-unien Jacob Javits. En 1953, l'option retenue a été la formation d'un groupe d'individualités, l'adhésion soit du Democratic Party soit du Republican Party risquant d'aliéner la participation des libéraux de l'autre parti. En 1954, a ainsi été instituée l'American Liberal Association (Association libérale états-unienne), mais celle-ci n'est pas s'affiliée à l'IL. Ultérieurement, une étroite coopération s'est instaurée avec le National Democratic Institute for International Affairs (Institut démocrate national pour les affaires internationales, NDI, *think thank* du Democratic Party) qui, sans adhérer à l'IL, jouit depuis 1996 du statut d'organisation associée. Bien que le Democratic Party ne soit pas membre de l'IL, certains de ses membres les plus illustres ont pris la parole lors des congrès de l'IL, comme Walter Mondale à Hambourg en 1986, Paul Kirk à Ottawa en 1987, Geraldine Ferraro à Espoo en 1990 ou Ron Brown à Paris en 1990.

3.3. ORGANISATIONS RÉGIONALES

L'IL ne dispose pas de structures régionales à proprement parler, mais elle reconnaît le statut d'organisation associée (*cooperating organisation*) aux organisations à vocation régionale suivantes : le Parti de l'alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ADLE), le réseau libéral d'Amérique latine (RELIAL), le conseil des libéraux et démocrates asiatiques (CALD) et le Réseau libéral africain (RLA).

3.3.1. Parti de l'alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ADLE)⁵⁵

C'est une longue coopération des partis libéraux, entamée au sein de l'IL, et poursuivie ultérieurement dans le cadre du groupe libéral de l'Assemblée parlementaire de la CECA puis de l'Assemblée commune des Communautés européennes, qui permet la constitution de la Fédération européenne des partis libéraux et démocrates.

La perspective de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct constitue un incitant puissant à la création d'une fédération, dotée d'un secrétariat permanent. La conférence libérale de Stuttgart des 26 et 27 mars 1976 porte la Fédération des partis libéraux et démocrates sur les fonts baptismaux. La *Déclaration de Stuttgart* est l'acte constitutif de la Fédération : il s'agit d'une déclaration de principes inspirée du *Manifeste d'Oxford* de l'IL de 1947.

Ultérieurement, en 1986, à la demande du Partido Social Democrata (Parti social-démocrate, PSD) portugais, le terme « libéral » gênant par sa référence à la période salazariste et aux dictatures latino-américaines, l'adjectif « réformateur » est ajouté à la dénomination de la Fédération, qui devient ainsi la Fédération des partis libéraux, démocrates et réformateurs. Le congrès de Torquay de décembre 1993 consacre la transformation de la fédération en un parti, conformément à l'article 138A du Traité sur l'Union européenne : le Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs.

Lors du congrès organisé à Dublin le 10 novembre 2012, le parti se rebaptise Parti de l'alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ALDE), témoignant ainsi de sa volonté de renforcer ses liens avec le groupe parlementaire européen.

3.3.2. Réseau libéral africain (RLA)⁵⁶

L'initiative de constituer un « groupe Afrique » au sein de l'IL est lancée en marge du congrès de l'IL organisé en Islande en septembre 1994. Au cours de leur réunion à Lilongwe (Malawi), les 10-12 avril 1995, les délégués de plusieurs partis africains concrétisent cette idée sous la présidence du chef d'État malawite, Bakili Muluzi. Ils fondent l'Organisation des partis libéraux africains. Les partis fondateurs sont les suivants : Democratic Party (Parti démocratique, DP) d'Afrique du Sud, Botswana People's Party (Parti du peuple du Botswana, BPP), New Patriotic Party (Nouveau parti patriotique, NPP) du Ghana, Democratic Party (Parti démocratique, DP) du Kenya, Forum for the Restoration of Democracy-Asili (Forum pour la restauration de la démocratie-Asili, FORD-Asili) du Kenya, Forum for the Restoration of Democracy-Kenya (Forum pour la restauration de la démocratie-Kenya, FORD-Kenya), United Democratic Front (Front démocratique uni, UDF) du Malawi, Union constitutionnelle (UC) du Maroc, Parti démocratique sénégalais (PDS), United Democratic Party (Parti démocratique uni, UDP) de Tanzanie et Movement for Multi-Party Democracy (Mouvement pour la démocratie multi-partite,

⁵⁵ Cf. T. COOSEMANS, « Les partis politiques européens », *op. cit.*, p. 38-47 ; T. COOSEMANS, « La famille libérale européenne », *op. cit.*

⁵⁶ Cf. le site Internet du RLA : www.africaliberalnetwork.org.

MMD) de Zambie. Ces différents partis conviennent d'établir un réseau de soutien mutuel pour la promotion et pour la mise en œuvre des principes libéraux et démocratiques et du respect de la loi et des droits de l'homme. Ils s'engagent à renforcer leur adhésion à un système libéral-démocratique de gouvernement comme seule approche soutenable à long terme pour le développement économique et social en Afrique. En 1996, la présidence de l'association est reprise par le PDS. Le Parti social-libéral (PSL) de Tunisie et le Parti libéral-démocrate (PLD) de Centrafrique rejoignent l'organisation.

En février 2007, lors d'une réunion tenue à Dakar, l'organisation se transforme en Réseau libéral africain (RLA), disposant d'une structure propre, d'une « constitution » et d'une déclaration de principes, tout en restant une organisation associée à l'IL. Depuis l'assemblée générale tenue à Abidjan en octobre 2012, la présidence du RLA est assumée par Olivier Kamitatu Etsu (Alliance pour le renouveau au Congo, ARC). Il succède au Sénégalais Mamadou Lamine Ba.

La « constitution » du RLA, adoptée à Dakar en février 2007 et amendée à Dar es Salam en août 2008, dispose que « le RLA est une association de partis politiques, d'organisations et d'individus libéraux africains qui adhèrent aux principes du libéralisme et qui espèrent jouer un rôle politique aux niveaux local, national, continental et international. Il a pour objectif de répandre des valeurs libérales à travers le continent africain, de faciliter l'épanouissement des partis politiques, des organisations et individus libéraux dans tous les pays africains, d'encourager la solidarité entre les membres en vue de faciliter leur accession au pouvoir par des moyens démocratiques et d'établir une plate-forme en vue d'échanger des informations, expériences, compétences et idées ». Aux termes de la Déclaration de Johannesburg de juin 2003, les partis libéraux démocrates africains ont pour objectif d'assurer la liberté et la dignité de tous les peuples, à travers l'établissement des droits politiques et civiques, la réalisation des libertés fondamentales, l'état de droit et le règne de la loi, la gouvernance démocratique basée sur des élections libres et transparentes avec transition pacifique, l'assurance des droits religieux et des minorités, l'égalité entre les sexes, la lutte contre la corruption et l'établissement des économies basées sur la liberté du marché.

La coopération entre le RLA et l'IL doit permettre de faciliter le développement et la progression des partis libéraux démocrates dans tous les pays africains. Il s'agit également d'encourager la solidarité entre les partis membres afin qu'ils accèdent au pouvoir par des moyens démocratiques et de créer une Afrique démocratique et libérale. Dans cette perspective, le RLA doit établir une alliance des partis libéraux démocrates en Afrique ayant des orientations idéologiques similaires afin de mieux partager leurs expériences, idées et informations, aider les partis membres à promouvoir la démocratie libérale dans leur pays et dans toute l'Afrique en fournissant un soutien multiforme dans divers domaines (soit via des moyens réciproques ou bilatéraux, soit via des instituts), et chercher à élargir son sociétariat.

Le RLA distingue trois catégories d'adhérents : les membres à part entière, les membres observateurs et les membres associés. Le statut de membre à part entière est réservé à tout parti politique libéral africain, agréé dans le pays dans lequel il est actif, qui adhère aux principes de base du RLA, tels que définis dans la Déclaration de Johannesburg ; les membres à part entière participent aux activités du RLA et ont le droit de vote. Le statut de membre observateur est réservé aux partis politiques récemment acceptés ; les membres observateurs deviennent membres à part entière à l'assemblée générale suivante et

participent aux activités du RLA (mais n'ont pas le droit de vote). Le statut de membre associé est réservé aux organisations et individus qui n'appartiennent pas à un parti politique et qui ne se voient pas attribuer le statut de membre à part entière ; les membres associés sont acceptés par l'assemblée générale à la majorité simple et participent aux activités du RLA suite à une invitation émanant du comité exécutif (mais n'ont pas le droit de vote).

En termes organisationnels, le RLA s'articule autour de trois instances : le comité exécutif, l'assemblée générale et les membres d'honneur. Le comité exécutif est composé d'un président, de cinq vice-présidents (représentant les cinq régions de l'Afrique : nord, ouest, centrale, est et sud), d'un trésorier et d'un secrétaire exécutif.

Le RLA est, à la clôture de la présente étude, composé de 27 partis issus de 22 États africains.

3.3.3. Réseau libéral pour l'Amérique latine (RELIAL)

Les contacts avec l'Amérique latine restent longtemps limités. Un ancien président de Colombie, Eduardo Santos Montejo, est membre du comité de patronage de l'IL. En 1956, le secrétariat de l'IL a des contacts avec des groupes d'Argentine et du Mexique, sans pour autant envisager de coopération étroite.

La Federación de Partidos Liberales y Centristas de Centro América y del Caribe (Fédération des partis libéraux et centristes d'Amérique centrale et des Caraïbes, FELICA) est fondée le 13 juin 1986 à Tegucigalpa (Honduras). Son premier secrétaire général, José Cardone, définit ainsi l'objet de la FELICA : celle-ci est créée sur les principes du libéralisme, et son but est d'œuvrer à la justice sociale, à la liberté individuelle, à la démocratie comme système de gouvernement et au bien-être de tous. La FELICA regroupe alors les partis suivants : Unión Liberal Cubana (Union libérale cubaine, ULC) – dont les dirigeants sont alors exilés en Espagne –, Democratic National Congress (Congrès démocratique national, NDC) de Grenade, Unión del Centro Nacional (Union du centre national, UCN) du Guatemala, Movimiento para la Instalación de la Democracia en Haití (Mouvement pour l'installation de la démocratie à Haïti, MIDH), Partido Liberal de Honduras (Parti libéral du Honduras, PLH), Partido Liberal Independiente (Parti libéral indépendant, PLI) du Nicaragua, Movimiento Liberal Republicano Nacionalista (Mouvement libéral républicain nationaliste, MOLIRENA) de Panama, La Estructura (La structure : actuel Partido Liberal de la República Dominicana, Parti libéral de République dominicaine, PLRD) et Nueva Generación (Nouvelle génération, NG) du Venezuela. Son siège est installé à Guatemala.

En 1997, les liens les plus étroits entretenus par l'IL dans cette région visent le Brésil, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay. Un groupe de libéraux sud-américains, réunis en août 1997 au Brésil, décide de réactiver une forme de coopération entre partis libéraux. En 2003, est institué le Red Liberal de América Latina (Réseau libéral d'Amérique latine, RELIAL), regroupant 45 institutions libérales de 16 États latino-américains. Le RELIAL obtient le statut d'organisation associée à l'IL lors du congrès tenu par cette dernière en 2005 à Majorque. En mars 2005, à Lima, 11 centres d'études, partis politiques

et universités lancent la Conferencia Liberal Hispanoamericana (Conférence libérale hispano-américaine, CLH)⁵⁷.

3.3.4. Conseil des libéraux et démocrates d'Asie (CALD)⁵⁸

À la demande d'un groupe de libéraux du Ceylan (actuel Sri Lanka) installé à Londres, un « bureau Asie » est créé au sein de l'IL dans le courant des années 1950, afin de concourir à la réunion des libéraux asiatiques et de former des étudiants. Les réunions de ce bureau permettent des rencontres entre libéraux du Ceylan, de Corée, d'Inde, d'Indonésie, du Pakistan et de Thaïlande.

Sous sa présidence, Giovanni Malagodi promeut les relations avec Israël, mais ce processus se trouve compliqué par les divisions internes de ce pays. Dans les années 1950, l'IL entretient en effet des contacts avec deux partis libéraux israéliens concurrents : le Miflaga Progresivit (Parti progressif) et les HaTzionim HaKlaliym (Sionistes généraux). Il faut donc attendre 1961, après que ces deux formations ont fusionné dans un parti libéral unifié (Miflega Libralit Yisraelit, Parti libéral israélien), pour que les libéraux israéliens rejoignent l'IL. En 1965, la participation israélienne se redivise toutefois en deux, entre le Miflega Libralit (Parti libéral, ancien HaTzionim HaKlaliym et futur Goush Herout-Liberalim, Bloc Hérout-Libéraux) et les Libralim Atzma'im (Libéraux indépendants, ancien Miflaga Progresivit). Le parti progressiste libéral Shinouï (Changement), fondé en 1974 – et qui fusionnera en 1992 dans le Meretz (Énergie), devient membre de l'IL en 1986. Quant à lui, le Goush Herout-Liberalim fusionne avec diverses petites formations de droite pour former le Likoud (Consolidation) en 1973, amenant l'affiliation en 1990 d'un « groupe israélien ». Les Libralim Atzma'im intègrent en 1984 l'HaMa'arakh (Alignement), qui lui-même fusionne avec d'autres partis pour donner naissance au Mifleget HaAvoda HaYisraelit (Parti travailliste israélien) ; les liens de celui-ci avec l'IL sont distendus, se limitant à des contacts avec la Dr. Y. Foerder Liberal Institute (communément appelée Foerder Foundation)⁵⁹.

En Asie, les premiers contacts pris en vue de la réactivation d'une structure libérale en Asie remontent au début des années 1990, en marge d'une réunion de l'IL à Sintra (Portugal), à l'initiative du représentant philippin Florencio Abad, entouré de collègues de Thaïlande et de Taïwan. En octobre 1993, une réunion préparatoire est organisée à Taipei, à l'invitation du Minjindang (Parti démocrate progressiste, DPP) de Taïwan. Y sont représentés le Minju-dang (Parti démocrate) de Corée du Sud, le Parti Gerakan Rakyat Malaysia (Parti du mouvement populaire de Malaisie, Gerakan), le Partido Liberal ng Pilipinas (Parti libéral des Philippines, PLP) et le Democratic Party (Parti démocratique, DP) de Thaïlande. Ils décident d'instituer un Caucus of Asian Liberal and Democrats, conçu alors comme un forum pour des partis et organisations libérales d'Asie qui entendent promouvoir les valeurs fondamentales de la démocratie libérale. En décembre 1993, le Caucus organise sa première assemblée générale à Bangkok, et est rejoint par le Buddhist Liberal Democratic Party (BLDP) du Cambodge. Cette réunion est rehaussée

⁵⁷ Elle n'est pas formellement membre de l'IL.

⁵⁸ Cf. le site Internet du CALD : www.cald.org.

⁵⁹ Cf. J. SMITH, *A Sense of Liberty*, *op. cit.*

par la présence du Premier ministre thaïlandais, Chuan Leekpai, et par celle du chef de file de l'opposition en Corée du Sud, Kim Dae-jung. L'organisation décide à cette occasion de se rebaptiser Council of Asian Liberals and Democrats (CALD). Il est convenu que chaque parti se relaiera, tous les deux ans, à sa tête. Lors de son second congrès, organisé à Manille en novembre 1994, le CALD voit les adhésions du Center for Information and Development Studies (Centre d'information et d'études sur le développement, CIDES) d'Indonésie⁶⁰, du Shinseitō (Parti de la renaissance) du Japon, du Mongolyn liberal ardchilsan nam (Parti libéral-démocratique de Mongolie), du Singapore Democratic Party (Parti démocratique de Singapour, SDP) et du Liberal Party of Sri Lanka (Parti libéral du Sri Lanka, LP). L'événement compte parmi ses invités d'honneur les Philippines Fidel Valmos Ramos (président de la République), Jovito Reyes Salonga (président du Sénat et président du PLP).

Depuis janvier 2008, le CALD est régi par une charte qui se réfère aux principes de la réunion préparatoire de Taipei d'octobre 1993, et amendée lors de l'assemblée générale de décembre 2007. La charte dispose que le CALD est un forum des partis libéraux et des organisations qui, en Asie, se sont regroupés pour promouvoir les valeurs fondamentales de la démocratie libérale. Elle lui assigne pour objectif de favoriser la croissance d'une société fondée sur la liberté personnelle, la responsabilité personnelle, la justice sociale, la primauté du droit et l'économie de marché libre ; de fournir les moyens de coopération, d'échange d'idées, d'échange d'informations et de réseaux entre les partis libéraux et les organisations ayant une orientation libérale ; et de discuter et d'analyser les courants ainsi que les futurs concepts politiques relatifs au développement sociaux et économiques en Asie. Par cette charte, le CALD se propose de mettre en œuvre des programmes et des projets relatifs à la formation au leadership, au dialogue politique à travers des conférences et des échanges, à l'éducation politique par le biais de séminaires, ateliers, visites, et à l'échange d'informations grâce à la publication et la recherche.

Les instances du CALD sont l'assemblée générale (qui se réunit tous les deux ans) et le comité exécutif (composé d'un représentant de chaque parti et qui se réunit une fois par an). Le CALD dispose d'un secrétariat permanent basé dans l'un des partis membres. Le secrétaire général est responsable du secrétariat. Le CALD dispose aussi d'une organisation de femmes (CALD Women's Caucus) et d'une organisation de jeunes (CALD Youth).

Outre aux membres fondateurs, l'adhésion au CALD est ouverte aux partis politiques et organisations en Asie qui adhèrent aux idées et aux valeurs de la démocratie libérale. L'organisation est ouverte à des membres individuels, qui ne disposent toutefois pas du droit de vote. Les demandes d'adhésion sont d'abord soumises, pour recommandation, à un comité d'adhésion (composé du président et de deux autres représentants choisis par le comité exécutif) qui transmet le dossier au comité exécutif pour décision. Le CALD, sur recommandation du comité exécutif, peut également convier des individus et des organisations en tant qu'invités ou observateurs.

La présidence répond à un système original. Tous les deux ans, le comité exécutif élit, en son sein et par rotation, un *chair-party* et un *chair-party elect*. Cette désignation est ensuite ratifiée par l'assemblée générale suivante. Les représentants du *chair-party* désignent

⁶⁰ Le CIDES est un *think tank* proche du parti Ikatan Cendekiawan Muslim Indonesia (Association indonésienne des intellectuels musulmans, ICMI).

en leur sein le président du CALD, ainsi que son secrétaire général (qui peut toutefois, lui, appartenir à une autre formation politique). L'ordre de rotation entre les partis est le suivant : Gerakan (Malaisie), PLP (Philippines), SDP (Singapour), LP (Sri Lanka), DPP (Taïwan) et DP (Thaïlande), ainsi que le National Council of the Union of Burma (Birmanie) et le Parti de Sam Rainsy (Cambodge). Les nouveaux partis membres seront ajoutés dans l'ordre chronologique de leur adhésion.

3.4. ORGANISATIONS ASSOCIÉES

L'IL reconnaît statutairement des organisations associées (*cooperating organizations*).

Quatre d'entre elles ont déjà été évoquées dans le point relatif aux organisations régionales (cf. *supra*). Les autres organisations sont : Fondazione Libro Aperto (Italie), Arab Alliance for Freedom and Democracy (AAFD, pays arabes)⁶¹, Friedrich-Naumann-Stiftung für die Freiheit (FNF, Allemagne), Dr. Y. Foerder Liberal Institute (Israël), Fondazione Luigi Einaudi (Italie), Swedish International Liberal Centre (SILC, Suède), Neue Zürcher Zeitung (NZZ, Suisse) et National Democratic Institute for International Affairs (NDI, États-Unis, cf. *supra*).

L'IL dispose d'un comité permanent chargé des droits de l'homme, actuellement présidé par Abir Al-Sahlani, députée suédoise d'origine irakienne. Ce comité contribue aux travaux du Comité des droits de l'homme des Nations unies. En outre, l'IL décerne annuellement un Prix de la liberté à une personnalité qui s'est distinguée par sa contribution exceptionnelle à la cause de la liberté⁶².

⁶¹ Anciennement dénommée « Network of Arab Liberals » (NAL).

⁶² Depuis sa création, cette distinction a été attribuée à Raúl Alfonsín (président d'Argentine) en 1985, à Sheena Duncan (présidente du mouvement des Black Sash d'Afrique du Sud) en 1986, à Corazón Aquino (présidente des Philippines) en 1987, à Hans-Dietrich Genscher (ministre allemand des Affaires étrangères) en 1988, à Benazir Bhutto (Premier ministre du Pakistan) en 1989, à Václav Havel (président de la Tchécoslovaquie) en 1990, à Domingo Laíno (sénateur paraguayen) et à Gitobu Imanyara (avocat kényan) en 1991, à María Elena Cruz Varela (poétesse cubaine) en 1992, à Mary Robinson (présidente d'Irlande) en 1993, à Sadako Ogata (directrice du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés) en 1994, à Aung San Suu Kyi (dissidente birmane) en 1995, à Martin Lee (dirigeant du Democratic Party de Hong Kong) en 1996, à Olusegun Obasanjo (à l'époque incarcéré par le dictateur nigérian Sani Abacha et futur chef d'État du Nigéria) en 1997, à Khalida Messaoudi (activiste féministe algérienne) en 1998, à Lennart Meri (président d'Estonie) en 1999, à Asma Jahangir (avocate pakistanaise) en 2000, à Chen Shui-bian (président de Taïwan) en 2001, à Helen Suzman (députée et militante anti-apartheid sud-africaine) en 2002, à Abdoulaye Wade (président du Sénégal) en 2003, à Grigory Yavlinsky (dirigeant du parti russe Yabloko) en 2004, à Antonino Zichichi (physicien italien) en 2005, à Sam Rainsy (opposant cambodgien) en 2006, à Alexandre Milinkevich (activiste des droits de l'homme biélorusse) en 2007, à Padraig O'Malley (activiste irlandais spécialisé dans le dialogue entre communautés) en 2008, à Eric Aveybury (membre libéral de la Chambre des Lords britannique) en 2009, à Shirin Ebadi (militante féministe iranienne et titulaire du Prix Nobel de la Paix en 2003) en 2010, à Chee Soon Juan (dissident politique de Singapour ayant milité contre la censure) en 2011, à Colin Eglin (ancien chef de file de l'opposition anti-apartheid en Afrique du Sud) en 2012, et à Dick Marty (parlementaire suisse auteur d'un rapport sur les violations des droits de l'homme par la CIA) en 2013.

3.5. TEXTES FONDATEURS ET DOCTRINAUX

Depuis sa création, l'IL a adopté plusieurs déclarations de base, dont l'examen est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, l'adoption de ces déclarations constitue une condition d'adhésion à l'IL ; elles peuvent donc être considérées comme une base et un héritage commun aux partis membres. Ensuite, elles couvrent un demi-siècle d'histoire politique contemporaine et permettent de suivre une évolution longue. Enfin, elles couvrent des thèmes très divers, du respect des droits de l'homme à la construction européenne.

Aux termes de sa « constitution », adoptée lors du congrès de Manille de juin 2011, l'IL est une association de partis, groupes, organisations et individus qui, de par le monde, soutiennent les principes libéraux et qui acceptent le Manifeste libéral de 1947, la Déclaration d'Oxford de 1967 et l'Appel libéral de Rome de 1981, ci-après appelés les documents de base de l'IL. S'y ajoutent l'Appel d'Ottawa pour les droits de l'homme (1987), la Déclaration d'Helsinki sur l'environnement (1990) et le second Manifeste d'Oxford (1997).

À vrai dire, une première déclaration, dite Déclaration de Bruxelles, avait déjà été adoptée le 16 juin 1946 par des délégués du Parti libéral belge, du Liberal Party (Parti libéral) britannique, du Parti républicain, radical et radical-socialiste français, du Radikale Venstre (Parti radical) danois, du Partij van de Vrijheid (Parti de la liberté) néerlandais, du Parti radical-démocratique suisse, du Folkpartiet (Parti populaire) suédois et du Partito Liberale Italiano (Parti libéral italien), ainsi que par le représentant des libéraux espagnols en exil.

La seconde déclaration, plus connue et passée à la postérité sous le nom de Manifeste d'Oxford, est adoptée par la conférence libérale internationale tenue au Wadham College d'Oxford en avril 1947 par des libéraux de 19 pays, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, Chypre, l'Espagne (y compris deux représentants de la Catalogne), l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie et la Turquie.

La Déclaration de Bruxelles de juin 1946 et le Manifeste d'Oxford d'avril 1947 constituent des documents courts et denses qui s'en tiennent à l'expression de principes et de valeurs, sans entrer dans les détails. Ces deux déclarations doivent évidemment être replacées dans le contexte historique d'après-guerre, c'est-à-dire, pour reprendre la formule de la Déclaration de Bruxelles, au moment où les dévastations de deux guerres cruelles ont provoqué le désordre dans l'esprit des hommes et le chaos dans l'économie des peuples. Signe des temps, les documents ultérieurs seront plus longs et plus programmatiques.

La Déclaration d'Oxford de 1967 s'articule autour de six chapitres : tâche du libéralisme dans l'évolution du monde, décentralisation et liberté, politique économique et planification, coopération économique internationale, égalité et bien-être, paix et liberté. Face à l'évolution de la société, l'IL en appelle à « la constitution progressive de sociétés libres composées de citoyens éclairés et conscients de leurs responsabilités, dont les efforts communs assureront une protection suffisante contre la peur et le besoin, et contre l'oppression intérieure ou extérieure. De telles sociétés libres ne peuvent se réaliser et subsister que grâce à une constante adhésion aux principes du libéralisme ».

L'Appel de Rome de septembre 1981 se place, selon ses propres termes, « à une époque où les violations flagrantes des droits de l'homme et les tensions internationales graves et persistantes menacent la paix et la démocratie ». Il s'agit d'un texte fouillé, articulé autour de 61 paragraphes qu'il serait fastidieux de développer ici. Ce document appréhende la problématique des droits de l'homme dans une large perspective, en évoquant les multiples facettes (dictature et totalitarisme, pauvreté et faim dans le monde, dépenses militaires, relations entre société et État, pluralisme des cultures, médias, nouvelles technologies, etc.). Il a pour ambition d'« approfondir nos analyses, concevoir et organiser de nouvelles institutions et accomplir un effort vigoureux pour faire accepter le libéralisme moderne par l'opinion publique. Il faut lutter pour un équilibre nouveau entre l'intervention de l'État, qui est nécessaire dans certains cas, et l'initiative individuelle, sans laquelle cette intervention dégénère en bureaucratie oppressive. Nous devons aussi voir au-delà des frontières des États industrialisés et adopter une perspective globale ».

Le Manifeste libéral adopté en novembre 1997 à Oxford⁶³ propose un intitulé ambitieux : « Le programme libéral pour le XXI^e siècle : la qualité de la liberté dans des sociétés civiles ouvertes ». Constatant que, « au cours du dernier demi-siècle, de fructueux efforts ont été accomplis pour édifier des sociétés ouvertes fondées sur la liberté politique et économique » mais que « de grands progrès restent à faire » et que le libéralisme « reste confronté à de multiples préoccupations », il réaffirme les valeurs libérales telles qu'énoncées dans le Manifeste de l'IL. Ce document détaille dix « défis lancés à notre génération » : l'extension de la démocratie, la violence et l'intérêt d'un « gouvernement » mondial, l'amélioration de la démocratie, le conflit entre autonomie et droits de l'homme, la pauvreté et l'exclusion sociale, la réduction du rôle de l'État, la nécessité d'un nouveau contrat entre les générations, le progrès scientifique et technique, la création de marchés concurrentiels, et le développement mondial.

Nous n'évoquerons ici que trois thèmes qui constituent un fil conducteur dans les textes fondateurs de l'IL.

Place de l'homme, affirmation des libertés fondamentales et engagement démocratique

Tant la Déclaration de Bruxelles de juin 1946 que le Manifeste d'Oxford d'avril 1947 mettent en exergue, dès leurs premiers paragraphes, l'engagement des libéraux dans la promotion et la défense des libertés fondamentales. Ainsi, le premier texte rejette « tout régime qui n'assurerait pas à tous les citoyens la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté d'association, et le droit d'exprimer et de communiquer librement leur foi et leurs opinions ».

La Déclaration de Bruxelles entend « développer chez les hommes à la fois l'instruction et le caractère, leur donner le sens de la liberté et de la responsabilité et ainsi les rendre capables de servir leur pays et l'humanité » et affirme que, « en présence du danger

⁶³ Le congrès d'Oxford de novembre 1997 commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 et son cinquantième anniversaire. Il salue le mouvement international vers la démocratie et considère que, alors que le conflit mondial bipolaire a été remplacé par des conflits régionaux, le pluralisme et une protection universelle des droits de l'homme doivent être promus afin d'assurer la stabilité politique et la bonne gouvernance.

croissant d'oppression politique et économique, l'homme libre, doué d'esprit social et international, est l'espoir du monde ». Dès lors, l'IL repousse « tout régime réactionnaire ou totalitaire » et affirme sa « foi dans la liberté politique et dans la démocratie ». Un pays n'est démocratique que s'il assure le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, la liberté individuelle, le droit de libre critique, la responsabilité du gouvernement envers la nation et l'indépendance de la justice, et que si son régime politique est basé sur le consentement libre, conscient et éclairé de la nation.

Le Manifeste d'Oxford de 1947 confirme, plus solennellement, que « l'homme est au premier chef un être capable d'une pensée et d'une action indépendantes, sachant distinguer le bien du mal (...). Le respect de la personne humaine et de la famille est la base véritable de la société ». Ce même texte affirme que l'État « n'est que l'instrument de la communauté. Il ne doit assumer aucun pouvoir contraire aux droits fondamentaux du citoyen et aux conditions essentielles d'une vie responsable et créatrice, à savoir : la liberté personnelle, garantie par une administration indépendante de la loi et de la justice ; la liberté religieuse et la liberté de conscience ; la liberté de parole et la liberté de la presse ; la liberté d'association et de non-association ; la liberté du choix d'un métier ; la possibilité d'une éducation approfondie et variée, conforme aux dons de l'individu et ne dépendant ni de sa naissance ni de ses moyens financiers ; le droit à la libre possession de biens et à la libre entreprise individuelle ; le libre choix du consommateur et l'occasion de profiter pleinement de la productivité du sol et de l'industrie ; la sécurité en cas de maladie, de chômage, d'infirmité et de vieillesse ; l'égalité des droits entre hommes et femmes ». D'après ce document, seule peut garantir ces droits une véritable démocratie, c'est-à-dire une démocratie inséparable de la liberté politique, basée sur le consentement conscient, libre et éclairé de la majorité, exprimé par voie d'un scrutin libre et secret (les libertés et les opinions des minorités étant également respectées).

L'Appel de Rome de septembre 1981 rappelle que « l'individu, en tant que citoyen libre, est d'abord et avant tout responsable de sa propre existence et de son développement tout au long de sa vie. Mais lorsque, pour des raisons hors de son contrôle (par exemple maladie, handicap, chômage, vieillesse), il n'est pas à même d'assumer ses responsabilités, la communauté, organisée par l'État, est responsable de sa sécurité sociale et de son bien-être matériel ». Les libéraux considèrent « que chaque être humain est unique ; non pas égal mais d'une valeur égale. L'égalité signifie que chacun doit disposer de chances égales de développement personnel et de pleine contribution à la société ».

Face au totalitarisme, l'Appel de Rome de septembre 1981 détaille les principes qui fondent l'approche des libéraux : le débat, la critique et la réforme ; le refus d'une concentration excessive du pouvoir qui étoufferait le consentement populaire ; la souveraineté de la majorité (à moins qu'elle n'aillent à l'encontre des droits de l'homme et des principes fondamentaux de la liberté) ; l'égalité en dignité, l'égalité des droits et des chances pour tous, et la protection de l'individu contre les principaux risques matériels de la vie ; une distribution plus juste de la propriété et des revenus (qui est essentielle, elle ne doit pas être confondue avec un égalitarisme abstrait) ; le soutien aux mouvements de libération luttant pour la liberté et la démocratie (ainsi que le rejet du terrorisme et de la violence illégale dans les sociétés démocratiques) ; la lutte pour l'égalité des hommes et des femmes. Dans le même texte, les libéraux se disent « conscients du fait que la démocratie libérale n'est pas un système parfait ; mais c'est celui qui est le plus favorable à la liberté, à la dignité humaine et à la justice sociale. (...) La démocratie libérale peut être décrite comme

le système le plus capable de faire face au défi permanent du changement et de la réforme ». Il formule diverses propositions en ce sens.

Afin de promouvoir l'extension de la démocratie dans le monde, le Manifeste libéral adopté en novembre 1997 à Oxford propose aux gouvernements et aux peuples de « se mobiliser autour des objectifs suivants : appuyer, dans les relations internationales, les gouvernements qui respectent les droits de l'homme et les règles démocratiques ; abolir la peine capitale dans tous les pays du monde ; renforcer la primauté du droit et inscrire la gestion des affaires publiques dans un cadre véritablement démocratique ; rediriger les crédits alloués au secteur militaire vers des investissements qui assurent l'amélioration des infrastructures sociales, la stabilité et la réduction de la pauvreté ; limiter le commerce des armes, empêcher la fourniture de moyens de répression aux régimes non démocratiques et améliorer l'efficacité du registre des armes conventionnelles des Nations unies ; lutter contre la corruption, la criminalité organisée et le terrorisme ; promouvoir des médias libres d'exercer leurs activités sans contrôle ou ingérence abusive de la part des gouvernements ou des grandes sociétés ; inculquer par l'éducation l'idée que la tolérance est essentielle à l'existence même de toute société civilisée.

Selon les libéraux, « l'exercice de la souveraineté de l'État, peut s'opposer à la liberté individuelle et aux droits de l'homme ». Dès lors, le Manifeste libéral souligne « que les droits de l'homme sont indivisibles et universels » et que « leur respect ne doit être fonction ni de l'État dont on est ressortissant, ni du groupe ethnique ou social, ni du sexe, de la religion ou de l'appartenance politique ». Il estime que « la communauté internationale doit prendre des sanctions appropriées à l'égard des gouvernements qui refusent de se conformer aux principes qui régissent les sociétés internationales ouvertes ». Pour améliorer la démocratie, le Manifeste libéral propose d'« offrir à chacun un meilleur accès à l'information, rendre plus efficace le contrôle des exécutifs par les parlements, et permettre aux citoyens de jouer un rôle plus actif dans la vie publique et de demander des comptes à leurs dirigeants. Le principe de subsidiarité doit être pleinement respecté afin d'assurer la plus grande autonomie possible aux collectivités territoriales. Une décentralisation effective du pouvoir politique, en effet, reste le meilleur moyen de donner à chaque citoyen la capacité d'agir ».

Économie de marché

La Déclaration de Bruxelles de juin 1946 établit un lien entre « liberté politique », « liberté économique » et « bien-être et progrès social ». Les libéraux en appellent à « une économie qui respecte l'initiative privée, l'esprit d'entreprise et la responsabilité individuelle », et rejettent « les solutions qui placent toute l'économie du pays dans les mains de l'État » et affirment « qu'il est possible d'éviter l'anarchie économique tout en maintenant les méthodes et une atmosphère de liberté ». Ils promeuvent « un régime de démocratie économique et de solidarité qui, d'une part, associe les travailleurs aux bénéficiaires et à la gestion des entreprises progressivement et suivant les circonstances propres à chaque pays et qui, d'autre part, assure à tous une protection contre la misère, la maladie et le chômage ».

Le Manifeste d'Oxford d'avril 1947 confirme l'hostilité des libéraux à toute forme de suppression de la liberté économique, que celle-ci « soit causée par les nationalisations ou les monopoles, trusts et cartels privés ». Le texte ajoute que « l'amélioration constante

des conditions d'emploi, de logement et de vie des travailleurs est essentielle. Les droits, devoirs et intérêts de la main-d'œuvre et du capital sont complémentaires ; la consultation et la collaboration organisées entre employeurs et employés sont essentielles au bien-être de l'industrie ».

La Déclaration d'Oxford de 1967 accepte la « planification par les gouvernements des activités économiques (...) à la condition qu'elle n'aboutisse pas à paralyser le fonctionnement autonome du secteur privé, à entraver la libre concurrence et à empêcher le jeu normal du mécanisme des prix sur le marché libre. C'est à ces conditions essentielles que pourront être assurés le développement économique, l'accroissement de la production et de la consommation, et qu'il sera permis aux populations de bénéficier des biens et services qui sont nécessaires pour le progrès social, dans tous les pays du monde ».

S'agissant des problèmes économiques et sociaux, l'Appel de Rome de septembre 1981 aborde longuement les thèmes suivants : le rôle de l'économie dans une démocratie libérale, le rôle de l'État et de la planification dans une économie de marché social, les relations entre les secteurs privé et public dans l'économie, la sécurité sociale, les technologies nouvelles et la protection de l'environnement. Le texte rappelle que « le principe libéral fondamental de l'économie est qu'il ne peut y avoir de liberté politique là où l'État contrôle pleinement l'économie et où rien n'est laissé à l'initiative privée. Mais, en dépit de certaines illusions entretenues sur la situation inverse, il ne peut pas non plus y avoir de liberté économique réelle et durable là où la liberté politique a été abolie et où les droits de l'homme ne sont pas respectés ».

Le Manifeste libéral adopté à Oxford en novembre 1997 se préoccupe de la réduction de la pauvreté et, dans cette perspective, préconise « une politique active, qui crée des possibilités de formation et d'emploi, prévoit des mesures d'aide aux personnes qui sont dans l'incapacité de se tirer d'affaire seules, et s'appuie sur un partenariat entre secteurs public et privé ». Dans le cadre de cette politique, les institutions publiques et les systèmes de protection sociale doivent être aussi souples et décentralisés que possible, favorisant la responsabilité personnelle, et être capables de répondre aux besoins individuels. Le même texte s'assigne pour défi « la réduction du rôle de l'État » et rappelle que « les libéraux considèrent que l'État a des capacités limitées, qu'une administration toute puissante et l'accroissement des déficits budgétaires constituent des menaces graves pour des sociétés de liberté, et que la réduction du rôle de l'État et la compression des dépenses publiques doivent être des objectifs prioritaires ». Ce document développe en outre la nécessité d'un nouveau contrat entre les générations, la question du progrès scientifique et technique, et la création de marchés concurrentiels.

Paix et organisation des relations internationales

Il n'est guère étonnant que, dans l'immédiat après-guerre, l'IL se soit attachée à évoquer la nécessité de garantir la paix. Ainsi, la Déclaration de Bruxelles de 1946 estime que « la guerre ne peut être abolie que par une organisation mondiale englobant toutes les nations, grandes et petites, sous une même loi de justice et d'équité ».

Le Manifeste d'Oxford de 1947 complète cet énoncé : « Pour que la guerre soit abolie et que soient restaurées la paix mondiale et la prospérité économique, toutes les nations doivent remplir les conditions suivantes : participer loyalement à une organisation

mondiale où toutes les nations, grandes et petites, obéiraient à une même équité, et qui aurait le pouvoir d'assurer la stricte observation de toutes les obligations internationales librement contractées ; respecter le droit de toute nation de jouir des libertés fondamentales de l'homme ; respecter la langue, la foi, les lois et les coutumes des minorités nationales ; permettre le libre échange des idées, des informations, des biens et des services entre nations, ainsi que les libres voyages à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales, sans censure, barrière douanière ni règlement des changes ; développer les régions sous-développées du monde, avec la collaboration de leurs habitants, pour leur plus grand avantage et celui du reste du monde. »

Par sa Déclaration d'Oxford de 1967, soit dix ans après la signature du Traité de Rome, l'IL estime qu'il est « indispensable, dans les rapports économiques internationaux, d'assurer la libre circulation des individus, des biens, des capitaux et des services, ainsi que la répartition internationale du travail, et la plus large coopération possible entre nations, dans les domaines monétaires, sociaux et technologiques ». Dès lors, l'IL approuve et favorise « les groupements économiques régionaux, à la condition qu'ils ne deviennent pas des instruments de protectionnisme régional ou d'exploitation économique de pays au détriment d'autres, et qu'ils ne dégèrent pas en une bureaucratie technocratique opérant hors de tout contrôle démocratique ». Dans ce même texte, l'IL soutient que « l'organisation des Nations unies, fondée sur des principes libéraux démocratiques, et sur le développement d'une éthique internationale commune, mérite l'appui de tous les hommes de tous les pays, afin d'en faire une autorité mondiale réelle, dotée de fonctions clairement définies et de pouvoirs effectifs, capable de faire respecter le droit dans les relations internationales ». L'IL souhaite aussi « une réduction équilibrée, contrôlée et effective de tous les armements. Dans l'attente de ce résultat, les nations libres doivent coopérer afin de prévenir une agression nucléaire ou conventionnelle ». À travers ces groupements régionaux, « fondés sur la coopération mutuelle de sociétés », il s'agit selon la Déclaration d'Oxford de « tendre vers une fusion des souverainetés. Afin de contribuer efficacement à la paix, à la liberté et au bien-être du monde entier, les Européens ont présentement le devoir impérieux de réaliser une Europe unie ouverte à toutes les nations démocratiques du continent ».

Évoquant ces dossiers « dans un esprit d'universalisme », l'Appel de Rome de 1981 évoque une vaste gamme d'aspects des relations internationales, à savoir : les droits de l'homme et la *realpolitik*, la tension et la détente entre l'Est et l'Ouest, le bipolarisme ou le multipolarisme, la course aux armements, l'organisation régionale, les pays non alignés, les pays en voie de développement et les Nations unies. On y lit : « Les libéraux considèrent le monde comme une unité indivisible, dans laquelle aucune partie ne peut vivre dans la paix réelle et durable et dans la prospérité alors que tant d'êtres humains souffrent de pauvreté ou même de dénuement. Tous les pays du monde industrialisé doivent se sentir directement concernés par la condition misérable de millions de déshérités dans les pays en voie de développement. » Entre autres propositions, les libéraux estiment que, « pour des raisons de rapports de forces – politiques, militaires et économiques –, les relations bipolaires demeurent d'une importance capitale et le demeureront longtemps encore ; que la tendance vers un système multipolaire est cependant indéniable et que cette constatation rend le point de vue libéral universaliste d'autant plus pertinent ; que le rôle des pays neutres et non alignés dans la politique mondiale ne cesse de grandir et que ces pays peuvent servir de forces médiatrices ; que la plus grande attention doit

être accordée à l'établissement de la coopération pacifique avec les nouvelles forces qui apparaissent dans le monde ».

Afin de rencontrer le défi de la violence et l'intérêt d'un gouvernement mondial, le Manifeste libéral adopté à Oxford en 1997 entend « consolider le système de gouvernement mondial assuré par les Nations unies et les structures de coopération régionale. Ainsi, nous appelons tous les gouvernements à s'associer à l'initiative visant à créer un tribunal pénal international pour juger les criminels de guerre. Notre ambition pour le XXI^e siècle est de créer un ordre mondial libéral, fermement appuyé sur le principe de la prééminence du droit, et soutenu par des institutions mondiales et régionales compétentes ».

4. L'UNION DÉMOCRATIQUE INTERNATIONALE (UDI)

La structuration de la coopération entre partis conservateurs s'inscrit dans la page d'or que connaît, à partir des années 1980, l'idéologie conservatrice dans le monde anglo-saxon (Australie, Canada, États-Unis, Royaume-Uni), mais aussi en France, en Allemagne et au Japon ⁶⁴.

4.1. BREF HISTORIQUE

L'Union démocratique internationale (UDI) est instituée à Londres en 1983 lors d'une rencontre entre le Premier ministre britannique Margaret Thatcher, le vice-président états-unien George Bush, le chancelier allemand Helmut Kohl et le président du Rassemblement pour la République (RPR) français Jacques Chirac. L'UDI est constituée comme une organisation-parapluie qui coordonne les activités des groupes régionaux et promeut le développement d'institutions démocratiques à travers le monde. Au sein de cette structure, l'UDI et ses unions régionales ont leurs propres programmes d'activités et priorités politiques.

Le 22 novembre 2014, le sommet des dirigeants tenu à Séoul confie la présidence de l'IDU au Premier ministre de Nouvelle-Zélande, Peter Key. Il succède ainsi à l'ex-Premier ministre australien John Howard, qui avait exercé cette fonction pendant quatorze ans.

4.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'UDI est régie par les statuts, tels que ratifiés par la conférence des dirigeants de partis réunie à Londres le 11 novembre 2011, et amendés par le comité exécutif réuni à Wellington le 29 mai 2012.

⁶⁴ Le site Internet de l'UDI est : www.idu.org.

4.2.1. Instances

La structure de l'UDI s'articule autour des organes suivants : la conférence des dirigeants de partis, le comité exécutif, les comités permanents, les groupes *ad hoc*, le président, les vice-présidents, le secrétaire exécutif, le trésorier et les présidents adjoints (article 1 des statuts).

La conférence des dirigeants de partis (articles 2, 4 et 5 des statuts)

La conférence des dirigeants de partis doit avoir lieu au moins une fois tous les trois ans. Elle détermine l'éventail des activités de l'UDI. Chaque parti membre a droit à une voix. Les décisions doivent être prises à l'unanimité, sauf les décisions de procédure, qui sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. Les recommandations peuvent être adoptées à la majorité des trois quarts des membres présents et votants, mais ne lient que les partis membres qui n'ont pas exprimé une opinion dissidente (une telle opinion dissidente pouvant être exprimée dans un bref paragraphe dans les documents publiés). Les partis qui jouissent du statut de membre associé peuvent assister à la conférence, si les participants à cette dernière y consentent à l'unanimité. Le quorum de la conférence est de deux tiers des membres.

La conférence des dirigeants de partis peut instituer des comités permanents, qui désignent leur président et sont assistés par le secrétaire exécutif. Le comité exécutif peut instituer des groupes *ad hoc*, qui désignent leur président et sont assistés par le secrétaire exécutif.

Le comité exécutif (article 3 des statuts)

Le comité exécutif est composé du président, des vice-présidents ou de leurs représentants désignés, du trésorier et du secrétaire exécutif et – là où ils sont différents – du président et du secrétaire exécutif de chacune des unions régionales (cf. *infra*). Il se réunit au moins une fois tous les six mois. Le comité exécutif dirige l'UDI entre les réunions des dirigeants de partis, prépare ces conférences, adopte le budget annuel et le statut financier, comble toute vacance fortuite qui pourrait surgir parmi les responsables, et supervise le travail quotidien du secrétaire exécutif. Le quorum au comité exécutif est de deux tiers de ses membres.

Le président et les vice-présidents (articles 6 et 7 des statuts)

Le président de l'UDI est élu par la conférence des dirigeants de parti ; normalement, il s'agit de l'un des présidents d'union régionale. Il préside la conférence des dirigeants de partis et le comité exécutif. Cette fonction est actuellement assurée par le Premier ministre néo-zélandais Peter Key.

Les vice-présidents sont élus par la conférence des dirigeants de partis ; il s'agit généralement des présidents d'autres unions régionales. Le président peut nommer un président adjoint parmi eux.

Le secrétaire exécutif, le trésorier et les présidents adjoints

Le secrétaire exécutif est nommé par la conférence des dirigeants de partis. Il est responsable devant le président et devant le comité exécutif. Le secrétariat est actuellement pris en charge par le parti conservateur Høyre (La Droite) norvégien ; le secrétaire général est le Norvégien Eirik Moen.

Le trésorier est élu par la conférence des dirigeants de parti. Il supervise et administre les finances de l'UDI.

L'UDI peut aussi disposer d'un certain nombre de présidents adjoints, nommés par le président avec l'approbation de la conférence des dirigeants de partis.

4.2.2. Conditions d'adhésion et membres

L'adhésion est ouverte aux partis politiques partageant les valeurs de l'UDI telles que développées dans la déclaration de principe (Déclaration de Londres). Elle est ouverte à tous les membres effectifs des unions régionales, ainsi qu'aux partis sans lien régional direct avec les unions déjà existantes.

Les partis candidats doivent être parrainés par au moins un membre effectif qui ne provient pas de la même région. Après examen, s'il réunit les critères d'adhésion, le parti candidat est convié à une réunion du comité exécutif au cours de laquelle il soumet sa demande. Avec l'accord du comité, le parti est enregistré comme membre associé ou membre observateur, recommandé pour une adhésion effective et peut être invité à toutes les activités de l'UDI. L'adhésion entière relève de la réunion des chefs de partis. Le parti candidat devient membre de plein droit après que son chef de file ou président a signé la déclaration de principes de l'UDI. Le comité exécutif peut aussi décider de la réadmission d'anciens membres à la condition que les chefs de partis aient préalablement marqué leur accord.

Les membres effectifs de l'UDI peuvent décider à l'unanimité d'accorder le statut d'associé à d'autres partis ou organisations, ils bénéficient alors d'un statut consultatif.

Un parti cesse d'être membre de l'UDI en cas de départ volontaire ou d'exclusion de l'une des unions régionales.

Tableau 5. Membres de l'UDI

Pays	Parti	Sigle
Albanie	Partia Demokratike e Shqipërisë (Parti démocratique d'Albanie)	DP
Allemagne	Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne)	CDU
Allemagne	Christlich-Soziale Union in Bayern (Union chrétienne-sociale en Bavière)	CSU
Anguilla (Royaume-Uni)	Anguilla National Alliance (Alliance nationale d'Anguilla)	ANA
Argentine	Propuesta Republicana (Proposition républicaine)	PRO
Aruba (Pays-Bas)	Partido Democracia Real (Parti de la démocratie réelle)	PDR
Australie	Liberal Party of Australia (Parti libéral d'Australie)	LPA ou Libs
Autriche	Österreichische Volkspartei (Parti populaire autrichien)	ÖVP
Bélice	United Democratic Party (Parti démocratique uni)	UDP
Biélorussie	Abjadnanaja Hramadzianskaja Partyja Biełarusi (Parti civil uni de Biélorussie)	AHPB
Biélorussie	Biełaruski Narodny Front « Adradžeńnie » (Front populaire biélorusse « Résurrection »)	BNF
Bolivie	Acción Democrática Nacionalista (Action démocratique nationaliste)	ADN
Bolivie	Movimiento Demócrata Social (Mouvement démocrate social)	MDS
Bolivie	Poder Democrático Social (Pouvoir démocrate social)	Podemos ⁶⁵
Bosnie-Herzégovine	Hrvatska Demokratska Zajednica Bosne i Hercegovine (Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine)	HDZ-BiH
Bosnie-Herzégovine	Partija Demokratskog Progres RS (Parti du progrès démocratique RS)	PDP-RS
Bosnie-Herzégovine	Stranka Demokratske Akcije (Parti d'action démocratique)	SDA
Brésil	Democratas (Les démocrates)	Dem
Bulgarie	Balgarski Zemedelski Naroden Sayuz (Union nationale agraire bulgare)	BZNS
Bulgarie	Demokrateska Partia (Parti démocrate)	DP
Bulgarie	Demokrati za Silna Bălgarija (Démocrates pour une Bulgarie forte)	DSB
Bulgarie	Graždani za Evropejsko Razvitie na Bălgarija (Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie)	GERB ⁶⁶
Bulgarie	Sayuz na Demokratichnite Sili (Union des forces démocratiques)	SDS

⁶⁵ En espagnol, « *Podemos* » signifie « Nous pouvons ».

⁶⁶ En bulgare, « *Gerb* » signifie « Blason ».

Canada	Parti conservateur du Canada/Conservative Party of Canada	PCC/CPC
Chili	Renovación Nacional (Rénovation nationale)	RN
Chili	Unión Demócrata Independiente (Union démocratique indépendante)	UDI
Chypre	Dimokratikós Sinagermós (Rassemblement démocrate)	DISY
Colombie	Partido Conservador Colombiano (Parti conservateur colombien)	PCC
Congo RDC	Union pour la démocratie et le progrès social	UDPS
Corée du Sud	Saenuri Dang (Parti des nouvelles frontières)	SD
Costa Rica	Partido Integración Nacional (Parti de l'intégration nationale)	PIN
Côte d'Ivoire	Parti démocratique de la Côte d'Ivoire	PDCI
Croatie	Hrvatska Demokratska Zajednica (Union démocratique croate)	HDZ
Danemark	Det Konservative Folkeparti (Parti populaire conservateur)	C
Danemark	Kristendemokraterne (Chrétiens-démocrates)	KD
Équateur	Partido Social Cristiano (Parti social-chrétien)	PSC
Espagne	Partido Popular (Parti populaire)	PP
Espagne	Unió Democràtica de Catalunya (Union démocratique de Catalogne)	UDC
Estonie	Isamaa ja Res Publica Liit (Union de la patrie et res publica)	IRL
États-Unis	Republican National Committee (Comité national républicain) ⁶⁷	Rep
Finlande	Kansallinen Kokoomus (Parti de la coalition nationale)	KOK
Finlande	Kristillisdemokraatit (Parti démocrate-chrétien)	KD
France	Union pour un mouvement populaire	UMP
Ghana	New Patriotic Party (Nouveau parti patriotique)	NPP
Grèce	Nea Demokratia (Nouvelle démocratie)	ND
Grenade	New National Party (Nouveau parti national)	NNP
Guatémala	Partido Unionista (Parti unioniste)	PU
Honduras	Partido Nacional de Honduras (Parti national du Honduras)	PNH
Hongrie	Fidesz - Magyar Polgári Szövetség (Fidesz - Union civique hongroise) ⁶⁸	Fidesz-MPSz

⁶⁷ Organisme politique états-unien chargé de diriger le Republican Party (Parti républicain) au niveau national.

Hongrie	Kereszténydemokrata Néppárt (Parti populaire démocrate-chrétien)	KDNP
Hongrie	Magyar Demokrata Fórum (Forum démocrate hongrois)	MDF
Îles Fidji	Soqosoqo Duavata Ni Lewenivanua (Parti des Fidji unies)	SDL
Islande	Sjálfstæðisflokkur (Parti de l'indépendance)	SJ
Italie	Cristiani Democratici Uniti (Chrétiens démocrates unis)	CDU
Italie	Forza Italia (Force de l'Italie)	FI
Italie	Popolari UDEUR (Populaires-UDEUR) ⁶⁹	Pop-UDEUR
Italie	Südtiroler Volkspartei (Parti populaire sud-tyrolien)	SVP
Italie	Unione dei Democratici Cristiani e Democratici di Centro (Union des démocrates-chrétiens et du centre)	UDC
Jamaïque	Jamaica Labour Party (Parti travailliste de Jamaïque)	JLP
Kenya	Democratic Party of Kenya (Parti démocratique du Kenya)	DPK
Lesotho	Basotho National Party (Parti national du Basutoland)	BNP
Libéria	Unity Party (Parti de l'unité)	UP
Liechtenstein	Fortschrittliche Bürgerpartei in Liechtenstein (Parti progressiste des citoyens)	FBP
Lituanie	Tėvynės sąjunga - Lietuvos krikščionys demokratai (Union de la patrie - Chrétiens-démocrates lituaniens)	TS-LKD
Luxembourg	Parti populaire chrétien-social/Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei	PCS/CSP
Macédoine	Vnatrešna Makedonska Revolucionerna Organizacija – Demokratska Partija za Makedonsko Nacionalno Edinstvo (Organisation révolutionnaire macédonienne intérieure - Parti démocratique pour l'unité nationale macédonienne)	VMRO-DPMNE
Maldives	Maldivian Democratic Party (Parti démocratique des Maldives)	MDP
Malte	Partit Nazzjonalista (Parti nationaliste)	PN
Mongolie	Ardchilsan Nam (Parti démocrate)	AN
Montserrat (Royaume-Uni)	People's Liberation Movement (Mouvement populaire de libération)	PLM
Namibie	Democratic Turnhalle Alliance (Alliance démocratique de la Turnhalle)	DTA
Népal	Rastriya Prajantantra Party (Parti national démocratique)	RPP
Nicaragua	Partido Conservador (Parti conservateur)	PCC
Nouvelle-Zélande	New Zealand National Party (Parti national de Nouvelle-Zélande)	NZNP ou Nats

⁶⁸ Initialement, Fidesz est l'acronyme de « Fialat Demokraták Szövetsége » (Alliance des jeunes démocrates).

⁶⁹ UDEUR est l'acronyme de « Unione Democratici per l'Europa » (Union des démocrates pour l'Europe).

Norvège	Høyre (La droite)	H
Norvège	Kristelig Folkeparti (Parti démocrate-chrétien)	KrF
Ouganda	Democratic Party (Parti démocratique)	DP
Ouganda	Forum for Democratic Change (Forum pour le changement démocratique)	FDC
Panama	Cambio Democrático (Changement démocratique)	CD
Paraguay	Asociación Nacional Republicana - Partido Colorado (Association nationale républicaine - Parti Colorado)	ANR-PC
Pérou	Partido Popular Cristiano (Parti populaire chrétien)	PPC
Pologne	Platforma Obywatelska (Plate-forme civique)	PO
Pologne	Polskie Stronnictwo Ludowe (Parti paysan polonais)	PSL
Pologne	Unia Wolności (Union pour la liberté)	UW
Portugal	Centro Democrático e Social - Partido Popular (Parti du centre démocratique et social - Parti populaire)	CDS-PP
Portugal	Partido Social Democrata (Parti social-démocrate)	PSD
République dominicaine	Dominica Freedom Party (Parti de la liberté de Dominique)	DFP
République dominicaine	Fuerza Nacional Progresista (Force nationale progressiste)	FNP
République dominicaine	Partido Reformista Social Cristiano (Parti réformiste social-chrétien)	PRSC
République tchèque	Křesťanská a Demokratická Unie - Československá Strana Lidová (Union chrétienne et démocrate - Parti du peuple tchécoslovaque)	KDU-CSL
République tchèque	Občanská Demokratická Strana (Parti démocratique civique)	ODS
Roumanie	Kresťanskodemokratické Hnutie (Mouvement démocrate-chrétien)	KDH
Roumanie	Partidul Democrat Liberal (Parti démocrate-libéral)	PDL
Roumanie	Partidul Național Țărănesc Creștin Democrat (Parti national paysan chrétien démocrate)	PNTCD
Roumanie	Româniai Magyar Demokrata Szövetség/Uniunea Democrată Maghiară din România (Union démocrate magyare de Roumanie)	RMDSz/UDMR
Roumanie	Strana Maďarskej Koalície / Magyar Koalíció Pártja (Parti de la coalition hongroise)	SMK-MKP
Royaume-Uni	Conservative and Unionist Party (Parti conservateur et unioniste)	Cons
Russie	Soyuz Pravykh Sil (Union des forces de droite)	SPS
Saint-Christophe-et-Niévès	Peoples' Action Movement (Mouvement d'action populaire)	PAM
Sainte-Lucie	United Workers Party (Parti des travailleurs unis)	UWP
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	New Democratic Party (Nouveau parti démocratique)	NDP
Salvador	Alianza Republicana Nacionalista (Alliance républicaine nationale)	ARENA
Serbie	Demokratska Stranka Srbije (Parti démocratique de Serbie)	DSS

Serbie	Ujedinjeni Regioni Srbije (Régions unies de Serbie)	URS
Serbie	Vajdasági Magyar Szövetség/Savez Vojvođanskih Mađara (Alliance des Magyars de Voïvodine)	VMSZ/SVM
Seychelles	New Democratic Party (Nouveau parti démocratique)	NDP
Sierra Leone	People's Movement for Democratic Change (Mouvement populaire pour le changement démocratique)	PMDC
Slovénie	Nova Slovenija - Krščanski Ljudska Demokrati (Nouvelle Slovénie - Parti chrétien populaire)	N.Si
Slovénie	Slovenska Demokratska Stranka (Parti démocratique slovène)	SDS
Slovénie	Slovenska Ljudska Stranka (Parti populaire slovène)	SLS
Sri Lanka	United National Party (Parti national uni)	UNP
Suède	Kristdemokraterna (Chrétiens-démocrates)	KD
Suède	Moderata Samlingspartiet (Parti du rassemblement modéré)	MOD
Suisse	Christlichdemokratische Volkspartei der Schweiz/Parti démocrate-chrétien suisse/Partito popolare democratico svizzero/Partida cristiandemocrata svizra	PDC
Taiwan	Kuomintang (Parti nationaliste chinois)	KMT
Tanzanie	Chama Cha Demokrasia Na Maendeleo (Parti pour la démocratie et le progrès)	Chadema
Turquie	Adalet ve Kalkınma Partisi (Parti pour la justice et le développement)	AKP
Turquie	Anavatan Partisi - Doğru Yol Partisi (Parti de la mère patrie - Parti de la juste voie)	ANAP-DYP
Vénézuela	Proyecto Venezuela (Projet Vénézuela)	PV

4.3. ORGANISATIONS RÉGIONALES

L'UDI reconnaît statutairement cinq « unions régionales » (dont les présidents et secrétaires exécutifs siègent d'ailleurs, *ex officio*, au sein de ses instances dirigeantes) : Union démocratique européenne (UDE), Unión de Partidos Latinoamericanos (UPLA), Caribbean Democrat Union (CDU), Asia Pacific Democrat Union (APDU) et Democrat Union of Africa/African Dialogue Group (DUA/ADG).

4.3.1. Union démocratique européenne (UDE)

Le 24 avril 1978, est constituée à Salzbourg (Autriche) l'Union démocratique européenne (UDE), à l'initiative de dix partis politiques démocrates-chrétiens et conservateurs. L'UDE n'est pas à proprement parler un parti transnational, ni un groupe politique. Elle n'en a pas la structure, et encore moins la vocation. Elle se définit comme une association de partis démocrates-chrétiens ou conservateurs et autres partis non collectivistes. Ses origines sont inhérentes aux tensions existant à l'intérieur des fédérations démocrates-chrétiennes.

Depuis 2002, cette association est en sommeil, lorsqu'elle a fusionné avec le Parti populaire européen (PPE). De ce fait, l'UDE n'a plus d'activité propre. L'évolution de l'UDE ayant été développée dans un *Courrier hebdomadaire* récent⁷⁰, nous n'y reviendrons pas ici.

Actuellement, ses membres sont les suivants : DP (Albanie), CDU et CSU (Allemagne), ÖVP (Autriche), AHPB et BNF (Biélorussie), HDZ-BiH, PDP-RS et SDA (Bosnie-Herzégovine), BZNS, DP, DSB, GERB et SDS (Bulgarie), DISY (Chypre), HDZ (Croatie), C et KD (Danemark), PP et UDC (Espagne), IRL (Estonie), KOK et KD (Finlande), UMP (France), ND (Grèce), Fidesz-MPSz, KDNP et MDF (Hongrie), SJ (Islande), CDU, FI, Pop-UDEUR, SVP et UDC (Italie), FBP (Liechtenstein), TS-LKD (Lituanie), PCS/CSP (Luxembourg), VMRO-DPMNE (Macédoine), PN (Malte), H et KrF (Norvège), PO, PSL et UW (Pologne), CDS-PP et PSD (Portugal), KDU-CSL et ODS (République tchèque), KDH, PDL, PNTCD, RMDSz/UDMR et SMK-MKP (Roumanie), Cons (Royaume-Uni), DSS, URS et VMSZ/SVM (Serbie), N.Si, SDS et SLS (Slovénie), KD et MOD (Suède), PDC (Turquie), et AKP et ANAP-DYP (Turquie).

4.3.2. Democrat Union of Africa/African Dialogue Group (DUA/ADG)

L'African Dialogue Group est initié par l'International Young Democrat Union, dans le but de rassembler des partis et des personnalités engagés dans la démocratisation du continent africain, la promotion de la liberté et de l'économie de marché. L'ADG a établi un code de conduite et s'est engagé à adopter un code sur l'organisation d'élections

⁷⁰ T. COOSEMANS, « Les partis politiques européens », *op. cit.*, p. 48-49.

justes et libres. Sa présidence est actuellement assumée par l'Ougandais Kizza Besigye (FDC). Le secrétariat relève du NPP Ghanéen.

Actuellement, ses membres sont les suivants : UDPS (Congo RDC), PDCI (Côte d'Ivoire), NPP (Ghana), DPK (Kenya), BNP (Lesotho), UP (Libéria), ReNaMo (Mozambique), DTA (Namibie), DP et FDC (Ouganda), NDP (Seychelles), PMDC (Sierra Leone) et Chadema (Tanzanie).

4.3.3. Unión de Partidos Latinoamericanos (UPLA)⁷¹

Fondée en 1992 avec le soutien de la Hanns-Seidel-Stiftung (Allemagne), de la Fondation Jarl Hjalmarson (Suède) et de la Westminster Foundation for Democracy (Royaume-Uni), l'Unión de Partidos Latinoamericanos (UPLA) se présente comme une organisation de partis et de mouvements politiques de centre-droit d'Amérique latine. Elle revendique des relations permanentes avec les groupes de réflexion libérale à travers le monde, comme l'Instituto Libertad y Desarrollo (LyD, Chili), la Fundación Libertad (Argentine), la Fundación para el Análisis y los Estudios Sociales (FAES, Espagne) ou encore l'International Republican Institute (IRI, États-Unis). L'UPLA est actuellement présidé par le sénateur chilien Jovino Novoa (UDI).

Ses fondements doctrinaux s'appuient sur la « déclaration de principes » adoptée lors de son congrès fondateur de novembre 1992, tenu à Cochabamba (Bolivie). Son fonctionnement est régi par ses statuts, actualisés lors de l'assemblée générale tenue en mai 2010 à Viña del Mar (Chili). Les instances de l'UPLA sont l'assemblée générale et le conseil directeur (composé du président et de quatre vice-présidents). Un directeur exécutif est chargé d'assurer la gestion journalière.

La déclaration de principes souligne « la dignité supérieure de la personne humaine, sa liberté et son destin transcendant », et considère que « la personne humaine est le fondement de tout ordre social ». Elle rappelle l'engagement de l'UPLA en faveur de la démocratie « comme une forme d'organisation politique » et de l'économie sociale de marché « comme un moyen de produire de la richesse, le développement et le bien-être du peuple ». Le texte estime que « l'État doit servir le peuple et le bien commun en se concentrant sur le respect de la concurrence, que le secteur privé devrait être le principal moteur de l'activité économique et que la solidarité permet à tous l'égalité effective des chances ». Conscients de la mondialisation croissante des relations internationales, les signataires affirment leur volonté de « travailler pour l'intégration latino-américaine comme un objectif-clé pour répondre aux défis politiques, économiques et sociaux auxquels est confronté notre peuple et pour faciliter à travers elle, son intégration avec le monde ».

Selon ses statuts, l'UPLA a pour objectif de promouvoir et de défendre les idées et les valeurs contenues dans la déclaration de principe, d'établir une communication, une collaboration et un soutien permanents entre ses membres, de renforcer la présence régionale de l'UDI dans les Amériques, et d'y promouvoir et d'y défendre les idées et les valeurs de cette organisation. Les membres s'engagent, sans préjudice de leurs

⁷¹ Cf. le site Internet de l'UPLA : www.upla.net.

individualités respectives (ils conservent leurs propres nom, identité et liberté d'action), à promouvoir les approches adoptées par l'UPLA et de l'UDI à travers leurs plates-formes politiques et leurs programmes.

Actuellement, ses membres sont les suivants : PRO, RECREAR et UCEDE (Argentine), ADN, MDS et Podemos (Bolivie), Dem (Brésil), PCC/CPC (Canada), RN et UDI (Chili), PCC (Colombie), PIN (Costa Rica), PSC (Équateur), PU (Guatémala), PNH (Honduras), PCC (Nicaragua), CD et PP (Panama), ANR-PC (Paraguay), PPC (Pérou), FNP et PRSC (République dominicaine), ARENA (Salvador) et PV (Vénézuéla).

4.3.4. Caribbean Democrat Union (CDU)

La Caribbean Democrat Union (CDU) est instituée en 1986 à Kingston (Jamaïque). En 1996, elle devient une composante d'une nouvelle Americas Democrat Union (ADU), rassemblant des partis d'Amérique du Nord, centrale et du Sud, et des Caraïbes. Son siège est situé à Saint-Vincent-et-les-Grenadines. À une date indéterminée, l'association devient la Caribbean Democrat Union (CDU) et son siège est transféré à Sainte-Lucie, dont est issu son président intérimaire Stephenson King, ancien Premier ministre (UWP).

Actuellement, ses membres sont les suivants : ANA (Anguilla), PDR (Aruba), UDP (Belize), NNP (Grenade), JLP (Jamaïque), PLM (Montserrat), DFP (République dominicaine), PAM (Saint-Christophe-et-Niévès), UWP (Sainte-Lucie) et NDP (Saint-Vincent-et-les-Grenadines).

4.3.5. Asia Pacific Democrat Union (APDU)

Au début des années 1980, l'UDE offre le statut d'associé à des partis d'Australie, du Japon et de Nouvelle-Zélande. Il est envisagé que ce statut soit temporaire, en attendant que ces partis forment leur propre union régionale.

En juillet 1981, des partis d'Australie, du Japon et de Nouvelle-Zélande deviennent membres associés de l'UDE. Six mois plus tard, ces partis se rencontrent à Sydney et s'accordent sur la création de la Pacific Democrat Union (PDU), qui est officiellement inaugurée à Tokyo en juin 1982. Les partis fondateurs sont rejoints par le Republican Party (Parti républicain) états-unien. En 1998, le groupement est rebaptisé Asia Pacific Democrat Union (APDU). Sa présidence est actuellement assurée par le député sri-lankais Ranil Wickremesinghe (UNP). Son siège est à Kingston (Australie).

Actuellement, ses membres sont les suivants : LPA (Australie), PCC/CPC (Canada), RN (Chili), SD (Corée du Sud), Rep (États-Unis), SDL (Îles Fidji), MDP (Maldives), AN (Mongolie), RPP (Népal), NZNP (Nouvelle-Zélande), SPS (Russie), ARENA (Salvador), UNP (Sri Lanka) et KMT (Taïwan).

4.4. ORGANISATIONS ASSOCIÉES

L'UDI reconnaît trois organisations associées : International Young Democrat Union (IYDU), International Women's Democrat Union (IWDU) et Small and Medium Entrepreneurs Union of the European People's Party (SME Union of the EPP).

4.5. TEXTES FONDATEURS ET DOCTRINAUX

Le texte fondamental développant les principes fondateurs de l'UDI est la « déclaration de principes » adoptée lors de sa création en 1983.

Aux termes de ce document, l'UDI s'inspire d'une conviction commune aux partis membres, selon laquelle les sociétés démocratiques fournissent aux individus les meilleures conditions de liberté politique, de liberté individuelle, d'égalité des chances et de développement économique sous le règne de la loi. Les partis membres entendent promouvoir les valeurs politiques et sociales sur lesquelles sont fondées les sociétés démocratiques, en ce compris les libertés individuelles fondamentales et les droits de l'homme tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (en particulier le droit à la libre expression, le droit d'organisation, le droit d'assemblée et le droit aux différences d'opinions non violentes ; le droit à des élections libres et à l'organisation d'une opposition parlementaire au gouvernement ; le droit à des médias libres et indépendants ; le droit aux croyances religieuses ; l'égalité devant la loi ; les opportunités individuelles et la prospérité). Ils partagent une foi commune en une société ouverte, où le pouvoir est dispersé largement à travers des institutions libres, qui créent les conditions pour que chaque individu réalise son plein potentiel et assume ses responsabilités vis-à-vis de son prochain. La tâche centrale du gouvernement est de servir l'individu et de promouvoir la liberté individuelle.

Les partis membres de l'UDI insistent sur l'engagement moral d'une société libre et ouverte, soutenant l'institution de la famille en tant que force sociale de cohésion, ainsi que la responsabilité sociale vis-à-vis des faibles et des moins favorisés. Enfin, ils partagent une vue commune selon laquelle, d'une part, la démocratie politique et la propriété privée sont les composantes inséparables de la liberté individuelle et, d'autre part, une économie de marché socialement orientée est le meilleur moyen de créer le bien-être et la prospérité matérielle pour rencontrer les aspirations légitimes des individus et résorber les problèmes sociaux que sont le chômage et l'inflation. Il s'agit du meilleur moyen pour fournir l'initiative individuelle et l'entreprise, le développement économique responsable, les possibilités d'emplois, la faible fiscalité et le choix des consommateurs.

5. LES VERTS MONDIAUX

La composante écologiste est le dernier courant politique majeur à s'être structuré au niveau international. Il est vrai que, actuellement, il est surtout implanté en Europe – du moins pour ce qui concerne sa dimension partisane. Ailleurs dans le monde (à l'exception notable de l'Australie), il est souvent politiquement embryonnaire ou imbriqué dans un réseau d'ONG ou du monde associatif⁷².

5.1. BREF HISTORIQUE

Les Verts mondiaux (en anglais : *Global Greens*) sont fondés à l'occasion de leur premier congrès mondial, qui se tient à Canberra en avril 2001 et au cours duquel est adoptée la « Charte verte ». En avril-mai 2008, le deuxième congrès, organisé à São Paulo adopte les « 21 engagements pour le XXI^e siècle ». Lors du troisième congrès, qui se tient à Dakar en mars 2012, l'accent est particulièrement mis sur le renforcement des structures des Verts mondiaux afin de mieux agir ensemble.

Pour récente qu'elle soit, la structuration du mouvement vert mondial n'est pas sans précédent. En effet, durant l'entre-deux-guerres, l'Internationale verte a eu une brève existence, à l'initiative du dirigeant paysan bulgare Alexandre Stambolijski ; cette organisation regroupait les partis agrariens démocratiques d'Europe centrale et orientale, et entretenait des relations avec leurs homologues plus modérés de Scandinavie. Elle a disparu face à l'avancée soviétique, pour céder la place à une instance minimale de liaison entre agrariens finlandais, norvégiens et suédois⁷³.

5.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'organisation et le fonctionnement des Verts mondiaux sont régis par les statuts de l'organisation, tels qu'adoptés lors du congrès constitutif de Canberra de 2001 et modifiés lors des deux congrès suivants (São Paulo en 2010 et Dakar en 2012).

⁷² Le site Internet des Verts mondiaux est : www.globalgreens.org.

⁷³ D.-L. SEILER, *L'Europe des partis : paradoxes, contradictions et antinomies*, Barcelone, Universitat Autònoma Barcelona (Institut de Ciències Polítiques i Socials, *Working Papers*, 251), 2006, p. 29-30.

5.2.1. Instances

Le congrès des Verts mondiaux est l'instance décisionnelle. Il se réunit tous les 3 à 5 ans, sur un continent différent. Le prochain, fixé en 2016-2017, se tiendra en Europe.

Entre deux congrès, l'organe de décision est la coordination verte globale, instaurée en 2001 et composée de trois membres (secondés par trois suppléants) de chaque fédération régionale. La coordination décide par consensus. Elle a notamment pour missions de faciliter la communication et le fonctionnement des réseaux, de développer des vues et des campagnes communes, d'encourager une action commune des Verts mondiaux, de favoriser les échanges de compétences et de promouvoir les idées et les valeurs vertes.

Mis en place lors du deuxième congrès (São Paulo, 2010), le secrétariat apporte un soutien logistique à la coordination. Initialement basé à Canberra, le secrétariat a été transféré à Bruxelles au début de l'année 2013.

La coordination verte mondiale s'est dotée de nouveaux organes lors de son troisième congrès (Dakar, 2012) : un coordinateur et un exécutif. Le coordinateur est, comme son nom l'indique, chargé de coordonner le travail des Verts mondiaux. L'exécutif est composé de six personnes, dont au moins une par continent ; la majorité d'entre ses membres doit aussi appartenir à la coordination. L'exécutif est chargé du travail administratif et opérationnel quotidien.

5.2.2. Conditions d'adhésion et membres

Les membres sont réunis par une charte commune affirmant leurs principes. Ils sont structurés autour de quatre fédérations régionales : le Parti vert européen (PVE), la Fédération des Verts africains (FEVA), la Fédération des partis verts des Amériques et le Réseau vert d'Asie-Pacifique (APGN). Chaque fédération doit avoir des règles claires concernant les demandes d'adhésion, doublées d'une évaluation approfondie des partis et mouvements membres. Ces règles doivent être publiées par les fédérations dès que possible.

Chaque parti ou mouvement politique membre d'une fédération régionale possède trois droits de vote au congrès (une femme, un homme, un jeune). Ce droit est conditionné au paiement d'une cotisation.

Tableau 6. Membres des Verts mondiaux

Pays	Parti	Sigle
Afrique du Sud	South African Green Alliance (Alliance verte sudafricaine)	SAGA
Albanie	Partia « Te Gjelberit » E Shqiperise (Parti « Les Verts » d'Albanie)	Te Gjelberit
Allemagne	Bündnis 90 - Die Grünen (L'Alliance 90 - Les Verts)	B90
Andorre	Partit Verds d'Andorra (Parti des Verts d'Andorre)	PVA
Angola	Partido Nacional Ecológico de Angola (Parti national écologiste d'Angola)	PNEA
Argentine	Iniciativa Verde (Initiative verte)	IV
Australie	Australian Greens (Verts australiens)	The Greens
Autriche	Die Grünen (Les Verts)	Die Grünen
Azerbaïdjan	Verts d'Azerbaïdjan	-
Belgique	Écolo	Écolo
Belgique	Groen (Vert)	Groen
Bénin	Verts du Bénin	Les Verts
Biélorussie	Bielaruskaja Partija « Zialonyja » (Parti biélorusse « Les Verts »)	BPZ
Bolivie	Partido Verde de Bolivia (Parti vert de Bolivie)	PVB
Brésil	Partido Verde (Parti vert)	PV
Bulgarie	Zelena Partija (Parti vert)	ZP
Bulgarie	Zelenite (Les Verts)	Z
Burkina Faso	Parti écologiste pour le développement du Burkina	PEDB
Burkina Faso	Rassemblement des écologistes du Burkina	RDEB
Burundi	Burundi Green Movement (Mouvement vert du Burundi)	BGM
Canada	Parti vert du Canada/Green Party of Canada	PVC
Centrafrique	Mouvement des Verts de Centrafrique	MVC
Chili	Partido Ecologista Verde de Chile (Parti écologiste vert du Chili)	PEV
Chypre	Kinima Oikologoi Perivallontistoi (Mouvement écologiste et environnementaliste)	KOP
Colombie	Alianza Verde (Alliance verte)	AV
Congo RDC	Parti écologiste Congolais	PECO

Corée du Sud	Green Party of Korea (Parti vert de Corée)	GPK
Costa Rica	Partido Verde Ecologista (Parti vert écologiste)	PVE
Côte d'Ivoire	Parti écologique ivoirien	PEI
Croatie	Zelena Lista (Liste verte)	ZL
Danemark	Socialistisk Folkeparti (Parti populaire socialiste)	SF
Égypte	Hizb Al-Khodr (Parti vert)	HAK
Espagne	Equo	eQuo
Espagne	Iniciativa per Catalunya Verds (Initiative pour la Catalogne - Les Verts)	ICV
Estonie	Erakond Eestimaa Rohelised (Parti des Verts estoniens)	ER
États-Unis	Green Party of the United States (Parti vert des États-Unis)	GPUS
Finlande	Vihreät Liitto/Gröna Förbundet (Ligue verte)	VL
France	Europe Écologie - Les Verts	EELV
Gabon	Parti vert gabonais	PVG
Géorgie	Sak'art'velos Mtsvanet'a Partia (Parti vert de Géorgie)	SMP
Ghana	Ghana Green Movement (Mouvement vert du Ghana)	GGM
Grèce	Oikologoi Prasinoi (Verts écologistes)	OP
Guatémala	Movimiento Los Verdes (Mouvement Les Verts)	MSV
Guinée	Parti des écologistes guinéens	PEG
Hong Kong	Green Party Hong Kong (Parti vert de Hong Kong)	GPHK
Hongrie	Lehet Más a Politika (Une autre politique est possible)	LMP
Hongrie	Zöld Demokraták Szövetsége (Alliance des démocrates verts)	ZDSZ
Inde	Uttarakhand Parivartan Party (Parti de la transformation de l'Uttarakhand)	UKPP
Irlande	Green Party/Comhaontas Glas (Parti vert)	GP
Italie	Federazione dei Verdi (Fédération des Verts)	I Verdi
Japon	Midori no Tō (Les Verts)	-
Kenya	Mazingira Green Party of Kenya (Parti vert « Notre environnement » du Kenya)	MGPK
Lettonie	Latvijas Zaļā Partija (Parti vert de Lettonie)	LZP
Luxembourg	Les Verts/Déi Gréng	Les Verts
Madagascar	Antoko Maitso Hasin'i Madagasikara (Parti vert Hasin'i Madagasikara)	AMHM

Mali	Parti écologiste du Mali	PEM
Malte	Alternattiva Demokratika (Alternative démocratique)	AD
Maroc	Parti national des Verts pour le développement	PNVD
Maurice	Les Verts fraternels	Les Verts-F
Mexique	Partido Verde Ecologista de México (Parti vert écologiste du Mexique)	PVEM
Moldavie	Partidul Verde Ecologi (Parti vert écologiste)	PVE
Mongolie	Irgenii Zorig-Nogoon Nam (Parti civil de volonté verte)	IZNN
Mongolie	Mongolyn Nogoon Nam (Parti vert mongol)	MNN
Mozambique	Partido dos Verdes de Moçambique (Parti des Verts du Mozambique)	PVM
Népal	Green Civil Society (Société civile verte)	GCS
Népal	Hariyali Nepal Party (Parti vert du Népal)	HNP
Niger	Rassemblement pour un Sahel vert - Parti vert du Niger	RSV
Nigéria	Nigerian Green Movement (Mouvement vert nigérian)	NGM
Norvège	Miljøpartiet De Grønne (Parti de l'environnement - Les Verts)	MP
Nouvelle-Zélande	Green Party of Aotearoa New Zealand/Rōpū Kākāriki o Aotearoa (Parti vert d'Aotearoa Nouvelle-Zélande)	GPANZ
Ouganda	Ecological Party of Uganda (Parti écologiste d'Ouganda)	EPU
Pakistan	Parti vert du Pakistan	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papua New Guinea Greens (Verts de Papouasie-Nouvelle-Guinée)	PNGG
Pays-Bas	De Groenen (Les Verts)	De Groenen
Pays-Bas	GroenLinks (Gauche verte)	GL
Pérou	Alternativa Verde de Peru (Alternative verte du Pérou)	AVP
Philippines	Partido Kalikasan/Green Party (Parti vert)	PK
Philippines	Philippines Greens (Verts des Philippines)	PG
Pologne	Partia Zieloni (Parti des Verts)	PZ
Portugal	Partido Ecologista « Os Verdes » (Parti écologiste « Les Verts »)	PEV
République dominicaine	Partido Socialista Verde (Parti socialiste vert)	PASOVE
République tchèque	Strana Zelených (Parti des Verts)	SZ
Roumanie	Partidul Verde (Parti vert)	PV
Royaume-Uni	Green Party of England and Wales (Parti vert de l'Angleterre et du Pays de Galles)	GPEW

Royaume-Uni	Scottish Green Party (Parti vert écossais)	SGP
Russie	Dviženie Graždanskaja Ob'edinënnaja Zelënaja Al'ternativa (Mouvement Alternative verte uni civil)	GROZA
Russie	Sojuz Zelënyh Rossii (Union des Verts de Russie)	SZR
Rwanda	Parti vert démocratique du Rwanda/Democratic Green Party of Rwanda	PVDR/DGPR
Sénégal	Fédération démocratique des écologistes du Sénégal	FEDES
Serbie	Zeleni Srbije (Verts de Serbie)	ZS
Sierra Leone	Sierra Leone Green Party (Parti vert de Sierra Leone)	SLGP
Slovaquie	Strana Zelenýc (Parti vert)	SZ
Slovénie	Stranka mladih - Zeleni Evrope (Parti des jeunes - Verts européens)	SMS-Zeleni
Somalie	Democratic Green Party of Somalia (Parti démocratique vert de Somalie)	DGPS
Sri Lanka	Sri Lanka Green Alliance (Alliance verte du Sri Lanka)	SLGA
Suède	Miljöpartiet de Gröna (Parti de l'environnement - Les Verts)	MP
Suisse	Parti écologiste suisse/Grüne Partei der Schweiz/I Verdi Partito ecologista svizzero/Partida cristiandemocrata svizra	PES
Taiwan	Tâi-òan Lék Tóng (Parti vert de Taiwan)	TLT
Taiwan	Taiwan Friends of the Global Greens (Les amis taiwanais des Verts mondiaux)	TFGG
Tchad	Union des écologistes tchadiens - Les Verts	UET
Togo	Afrique Togo Écologie	ATE
Tunisie	Tunisie verte	TV
Turquie	Yeşiller Partisi (Parti vert)	YP
Ukraine	Partija Zelenych Ukraïny (Parti des Verts d'Ukraine)	PZU
Vénézuela	Movimiento Ecológico de Venezuela (Mouvement écologiste du Vénézuela)	MOVEV
Zambie	National Revolution Green Party (Parti pour une révolution nationale verte)	NRGP

5.3. ORGANISATIONS RÉGIONALES

La coordination des Verts mondiaux est constituée statutairement de quatre fédérations qui en constituent autant de piliers : Parti vert européen (PVE), Fédération des Verts africains (FEVA), Fédération des partis verts des Amériques et Réseau vert d'Asie-Pacifique (APGN).

5.3.1. Parti vert européen (PVE) ⁷⁴

Parallèlement à la coopération instaurée dans l'enceinte du Parlement européen, les partis verts ont progressivement accentué leur collaboration, débouchant sur la création d'une Fédération européenne des partis verts (FEPV). Les statuts de celle-ci ont été adoptés à Helsinki en juin 1993, et amendés à Turin en février 1996 et à Berlin en mai 1997. Le corpus idéologique de la FEPV s'appuie sur les principes de base définis lors du congrès de Masala (Finlande) le 20 juin 1993.

Lors du IV^e congrès de la Fédération européenne des partis verts (FEPV), organisé le 22 février 2004 à Rome, celle-ci cède le témoin au Parti vert européen (PVE). Il suscite l'adhésion de 34 partis verts. Le premier objectif que se fixent alors les Verts européens est de mener la campagne des élections européennes de juin 2004 avec des slogans communs à tous les pays de l'UE. Le PVE est co-présidé depuis novembre 2012 par l'Italienne Monica Frassoni (élue aux élections européennes de 1999 sur la liste belge Écolo) et l'Allemand Reinhard Bütikofer.

Actuellement, les membres effectifs sont les partis suivants : Te Gjëlberit (Albanie), B90 (Allemagne), PVA (Andorre), Die Grünen (Autriche), Écolo et Groen (Belgique), ZP (Bulgarie), KOP (Chypre), ICV (Espagne), ER (Estonie), VL (Finlande), EELV (France), SMP (Géorgie), OP (Grèce), LMP et ZDSZ (Hongrie), GP (Irlande), I Verdi (Italie), LZP (Lettonie), Les Verts (Luxembourg), AD (Malte), PVE (Moldavie), MP (Norvège), De Groenen et GL (Pays-Bas), PZ (Pologne), PEV (Portugal), SZ (République tchèque), PV (Roumanie), GPEW et SGP (Royaume-Uni), GROZA (Russie), SZ (Slovaquie), SMS-Zeleni (Slovénie), MP (Suède), PES (Suisse), PZU (Ukraine). En outre, elle compte les membres observateurs suivants : Verts d'Azerbaïdjan, BPZ (Biélorussie), Z (Bulgarie), ZL (Croatie), SF (Danemark), eQuo (Espagne), SZR (Russie), ZS (Serbie) et YP (Turquie).

5.3.2. Fédération des Verts africains (FEVA)

Le projet d'instituer une structure de coordination des partis verts africains remonte au congrès vert (Canberra, 2001). Il y est décidé que le prochain congrès (prévu pour 2008) devra se tenir en Afrique. Ce projet ne peut se réaliser, en raison de l'absence de structure

⁷⁴ T. COOSEMANS, « Les partis politiques européens », *op. cit.*, p. 56-57.

officielle des partis verts africains. Néanmoins, lors du deuxième congrès (São Paulo, 2008), certains partis verts africains émettent le souhait de se constituer en fédération politique. Des délégués africains sont d'ailleurs désignés comme représentants au sein de la Global Greens Coordination. Il s'agit d'Adamou Garba (Niger), de Frank Habineza (Rwanda) et de Julliana Mugure (Kenya). Un programme de renforcement des capacités (*capacity building*) est ensuite soumis par la Rwanda Green Society au Forum vert suédois (une fondation proche du parti vert suédois) et approuvé en mars 2009. La Fédération des verts africains (FEVA) – en anglais, African Greens Federation (AGF) – est officiellement mise sur pied le 17 avril 2010, à l'issue du congrès des Verts africains tenu à Kampala (Ouganda).

La FEVA se veut une coalition des partis verts et des mouvements verts opérant en Afrique. Sa vision est celle d'une « Afrique où les principes écologiques et les valeurs sont respectées et appliquées ». Elle s'assigne pour mission de « faciliter la coordination des diverses voix vertes africaines pour influencer les gouvernements et l'Union africaine ». Son objectif est d'intégrer des principes et des valeurs écologiques dans les politiques menées en Afrique, de suivre les engagements internationaux relatifs à des questions environnementales et d'évaluer leurs progrès, d'influencer, d'encourager et d'aider les communautés au sein de l'Afrique à gérer durablement leurs ressources naturelles, et de promouvoir l'unité et la réconciliation entre les peuples africains.

Actuellement, les membres effectifs sont les partis suivants : SAGA (Afrique du Sud), PNEA (Angola), Les Verts (Bénin), PEDB et RDEB (Burkina Faso), BGM (Burundi), MVC (Centrafrique), PECO (Congo RDC), PEI (Côte d'Ivoire), HAK (Égypte), PVG (Gabon), GGM (Ghana), PEG (Guinée), MGPK (Kenya), AMHM (Madagascar), PEM (Mali), PNVD (Maroc), Les Verts-F (Maurice), PVM (Mozambique), RSV (Niger), NGM (Nigéria), EPU (Ouganda), PVDR (Rwanda), FEDES (Sénégal), SLGP (Sierra Leone), DGPS (Somalie), UET (Tchad), ATE (Togo), TV (Tunisie) et NRGP (Zambie).

5.3.3. Fédération des partis verts des Amériques

La Fédération des partis verts des Amériques – en anglais, Federation of Green Parties of the Americas ; en espagnol, Federación de partidos verdes de las Americas – est formellement portée sur les fonts baptismaux le 29 mars 1998, à São Paulo. Les membres fondateurs sont le Partido Verde (Parti vert, PV) du Brésil, le Parti vert du Canada - Green Party of Canada (PVC), le Green Party (Parti vert, GP) des États-Unis, le Green Party of the United States (Parti vert des États-Unis, GPUS), le Partido Verde Ecologista de México (Parti vert écologiste du Mexique, PVEM), le Partido del Sol, Federal y Pacifista (Parti du soleil, fédéral et pacifiste, PSFP) d'Uruguay, le Movimiento de Integridad Nacional - Unidad (Mouvement d'intégrité nationale - unité, MIN Unidad) du Venezuela.

Aux termes de ses statuts, les objectifs de la Fédération sont les suivants : « unifier et fortifier les efforts des organisations politiques écologistes intéressées par l'intégration d'une humanité capable de vivre en harmonie avec la nature ; être un organisme qui organise et promeut la coopération entre les partis verts et les organisations non gouvernementales ; se solidariser avec les mouvements sociaux défenseurs des droits de l'homme, des indigènes, de la justice sociale, de l'environnement, ainsi qu'avec les organisations similaires ; stimuler et se solidariser avec des organisations en cours

de constitution, qui peuvent être des partis verts ou des organisations écologistes ou équivalentes ; promouvoir la participation des jeunes et des minorités chez les membres de la Fédération ; promouvoir la participation des indigènes parmi les membres de la Fédération ».

La Fédération dispose d'une organisation très structurée, articulée autour de plusieurs organes : l'assemblée générale, le conseil, le comité exécutif, des commissions techniques et un *ombudsman*. Le président est élu par le conseil pour deux ans et ne peut être élu plus de deux fois consécutives. Le secrétaire général est chargé d'exécuter la coordination, la planification, l'organisation et le contrôle des activités de la Fédération. L'*ombudsman* est la personne responsable pour intervenir en cas de conflits ainsi que pour faciliter la relation entre la Fédération et ses membres ; il a pour compétences d'« agir dans la perspective de maintenir l'harmonie dans la fédération, de servir de consultant du comité exécutif pour les décisions qui doivent être prises, de servir de consultant pour obtenir un meilleur fonctionnement de la Fédération ainsi que pour proposer les mécanismes nécessaires, de recevoir les plaintes envoyées par les membres de la Fédération », etc. Il est élu par l'assemblée générale pour deux ans et ne peut être élu plus de deux fois consécutives. Le conseil peut instituer des commissions d'arbitrage en cas de désaccords entre les partis membres.

Chaque membre choisit un porte-parole qu'il doit signaler au comité exécutif. Le siège et le forum permanent sont établis à Mexico, tandis que le siège administratif est itinérant, en fonction du pays du président.

Des commissions spéciales sont compétentes pour l'élaboration et l'exécution des tâches spécifiques en concordance avec les objectifs de la Fédération.

Actuellement, les membres effectifs sont les partis suivants : PVB (Bolivie), PV (Brésil), PVC (Canada), PEV (Chili), AV (Colombie), GPUS (États-Unis), PVEM (Mexique), AVP (Pérou), PASOVE (République dominicaine), MOVEV (Vénézuéla). En outre, elle compte les membres observateurs suivants : IV (Argentine), PVE (Costa Rica) et MSV (Guatémala).

5.3.4. Réseau des Verts d'Asie-Pacifique (APGN)

Après que des contacts informels ont été pris en 2000 à Brisbane (Australie) lors de l'« atelier politique vert Asie-Pacifique », les partis verts de 13 pays membres instituent officiellement un réseau en février 2005 à Kyoto (Japon) : l'Asia Pacific Greens Network (APGN). Ce premier congrès s'engage à faciliter l'échange d'informations et le réseautage entre les membres de l'APGN, à établir des règles simples de fonctionnement et un mécanisme d'accréditation des membres, à réaffirmer l'engagement à la Charte des Verts mondiaux et à travailler à sa mise en œuvre, et enfin à établir les moyens de participer plus pleinement aux activités mondiales organisationnelles et politiques des Verts. Le deuxième congrès se déroule à Taipei (Taïwan) en mai 2010. Il procède notamment à une restructuration organisationnelle, organise un forum des changements climatiques et adopte de nombreuses résolutions.

L'APGN a adopté une charte de base sous le titre « Une perspective verte : six valeurs fondamentales ». Celle-ci s'articule autour de six axes : la « sagesse écologique », la justice sociale, la démocratie participative, la non-violence, la durabilité et le respect de la diversité.

Actuellement, les membres effectifs sont les partis suivants : The Greens (Australie), GPK (Corée du Sud), GPHK (Hong Kong), UKPP (Inde), Midori no Tō (Japon), IZNN et MNN (Mongolie), GCS (Népal), GPANZ (Nouvelle-Zélande), Parti vert du Pakistan, PNGG (Papouasie-Nouvelle-Guinée), PK (Philippines), TLT et TFGG (Taïwan). En outre, l'APGN compte les membres associés suivants : HNP (Népal), PG (Philippines) et SLGA (Sri Lanka).

5.4. ORGANISATIONS ASSOCIÉES

La coordination verte mondiale ne reconnaît structurellement que les quatre fédérations régionales présentées ci-dessus.

5.5. TEXTES FONDATEURS ET DOCTRINAUX

La Charte des Verts mondiaux, adoptée en 2001 à Canberra, constitue l'unique document de référence adopté par les Verts mondiaux.

S'inspirant de la déclaration issue de la réunion mondiale des Verts de 1992 à Rio de Janeiro, les Verts mondiaux affirment « la nécessité de changer radicalement les comportements, les valeurs et les manières de produire et vivre ». Dès lors, ils décident « de promouvoir une conception globale de la durabilité susceptible de protéger et de rétablir l'intégrité des écosystèmes de la Terre, en mettant l'accent sur la biodiversité et les processus naturels qui maintiennent la vie ; de reconnaître que tous les processus écologiques, sociaux et économiques sont interdépendants ; d'assurer l'équilibre entre les intérêts des individus et les intérêts communs ; d'harmoniser liberté et responsabilité ; de favoriser la diversité dans l'unité ; de réconcilier objectifs à court terme et objectifs à long terme ; de faire en sorte que les générations futures aient les mêmes droits que la génération actuelle aux bienfaits de la nature et de la culture ». Les Verts s'engagent « à mettre en œuvre ces principes interdépendants et à créer un partenariat mondial pour soutenir leur application ».

Sous le titre « Être Vert dans le nouveau millénaire », la charte s'articule autour de six « principes ». *Primo*, la sagesse écologique, qui est fondée sur le principe « que les êtres humains font partie du monde naturel », sur le respect des « valeurs spécifiques de toutes les formes de vie, dont les espèces non humaines », sur la « sagesse des peuples autochtones, en tant que gardiens de la terre et de ses ressources », et sur le fait que « la société humaine dépend des ressources écologiques de la planète et qu'elle doit garantir l'intégrité des écosystèmes et préserver la biodiversité et la résistance des systèmes qui permettent la vie ». *Secundo*, la justice sociale, qui « réside dans la distribution équitable des ressources sociales et naturelles, aux niveaux local et mondial », et a pour but de

« répondre sans conditions aux besoins fondamentaux de l'humanité et de garantir les opportunités de développement personnel et social pour tous les citoyens ». *Tertio*, la démocratie participative, à savoir « une démocratie où tous les citoyens ont le droit d'exprimer leur opinion et de participer directement aux décisions environnementales, économiques, sociales et politiques qui affectent leur vie afin que le pouvoir et la responsabilité soient concentrés au sein des communautés locales et régionales et ne soient délégués aux sphères plus élevées du gouvernement qu'en cas de nécessité ». *Quarto*, la non-violence, qui est basée sur « une culture de paix et de coopération entre les États, au sein des sociétés et entre les individus pour en faire le fondement de la sécurité mondiale (...). La sécurité ne doit pas reposer principalement sur la force militaire mais sur la coopération, sur un développement économique et social sain, sur la sécurité environnementale et le respect des droits de l'Homme ». *Quinto*, le développement durable, qui implique de « maintenir la biodiversité à travers une exploitation durable des ressources renouvelables et une exploitation responsable des ressources non renouvelables (...). Pour atteindre le développement durable et pour subvenir aux besoins des générations présentes et futures dans le cadre des ressources finies de la Terre, il faut arrêter et inverser la croissance continue de la consommation, de la population et de l'inégalité matérielle dans le monde ». *Sexto*, le respect de la diversité « culturelle, linguistique, ethnique, sexuelle, religieuse et spirituelle dans le cadre de la responsabilité individuelle envers tous ».

Ces principes sont déclinés en mode programmatique dans une seconde partie du document, établissant son « action politique » autour des dix chapitres suivants : la démocratie, l'équité, le changement climatique et l'énergie, la biodiversité, soumettre la mondialisation économique aux principes du développement durable, les droits de l'homme, la nourriture et l'eau, la planification durable, la paix et la sécurité, et l'action globale des partis et les mouvements verts.

CONCLUSION

En dépit d'un passé parfois prestigieux – on pense ici à l'Internationale ouvrière, dans sa contribution à l'émergence du socialisme puis du communisme – et comparativement aux partis politiques et, plus récemment, aux partis transnationaux, les internationales de partis n'ont fait l'objet que de peu d'études. Quels sont les traits communs à la coopération entre les internationales de partis ? Quelles sont les caractéristiques de leur action ? Quelles sont leurs différences ? Quel est leur impact sur la politique mondiale ? Quelles sont les possibilités de développement d'un *World Party System* ? Sans prétendre épuiser le débat, nous souhaitons tracer ici quelques pistes de réflexion.

Avant toute chose, il s'agit de se poser la question de la définition des internationales de partis. La littérature scientifique sur les partis politiques en tant que tels n'est guère utile : en effet, les internationales ne visent ni à l'exercice d'un quelconque pouvoir, ni à une mobilisation d'électeurs, ni à un encadrement de militants, ni à la sélection de candidats en vue de fonctions électives. Les études relatives aux partis transnationaux n'offrent pas davantage d'aide : outre le fait que l'émergence et la structuration des partis transnationaux sont largement postérieures à celles des internationales, il leur manque une véritable structure partisane, ainsi qu'un objectif clair de conquête du pouvoir. En définitive, l'organisation des internationales de parti relève davantage de celle d'une ONG internationale que d'un parti. *A minima*, et pour reprendre les termes du politologue français Daniel-Louis Seiler, on se limitera donc à définir une internationale comme « une concentration partisane souple visant à assurer la coopération et la solidarité internationale entre partis politiques relevant de la même obédience historique »⁷⁵.

FONCTIONS DES INTERNATIONALES

Les internationales de partis remplissent diverses fonctions : convergence idéologique, solidarité matérielle, service à l'unité régionale, patronage et représentation des partis membres auprès de la communauté internationale.

⁷⁵ D.-L. SEILER, *L'Europe des partis*, op. cit., p. 29.

La fonction de convergence idéologique

De prime abord, distinguer les différentes internationales selon leur prétention idéologique peut sembler relever de l'évidence. Après tout, ne se revendiquent-elles pas elles-mêmes des principaux courants idéologiques qui traversent les démocraties modernes : socialisme, démocratie chrétienne, libéralisme, conservatisme, écologie ? Ce serait aller vite en besogne. Des réserves doivent être émises à trois égards au moins.

Tout d'abord, ces étiquettes relèvent d'une perception européo-centrée. Celle-ci n'est certes pas étonnante, puisque ces internationales trouvent leur foyer originel en Europe. Mais elle tend à faire l'impasse sur la grande difficulté qu'il y a à définir une idéologie de manière « universelle ». Ensuite, il convient de relever le problème consubstantiel de la démocratie chrétienne à prétendre à l'universalisme, dès lors que son « élément de référence » (le christianisme) est en recul dans le monde et que d'autres confessions religieuses monothéistes prétendent concilier démocratie et référence à une foi. Enfin, c'est bien la démocratie qui émerge comme dénominateur commun des internationales, telles qu'elles son apparues à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons limité notre propos aux cinq courants idéologiques qui ont intégré l'idéal démocratique. Après le second conflit mondial, les tenants des idéologies totalitaires se sont tournés vers d'autres moyens de prosélytisme et d'influence, à travers les structures des partis-États du bloc soviétique et de la Chine communiste. S'agissant de l'extrême droite national-populiste, qui a été au pouvoir dans un certain nombre de dictatures militaires (notamment en Amérique latine), elle n'a montré que peu d'intérêt pour les considérations idéologiques.

Cela étant, l'aspiration universaliste des principaux courants idéologiques impose de reconnaître une « matrice », un fond commun, à chacun d'entre eux.

La matrice socialiste

La structuration progressive du mouvement socialiste atteste que, pour reprendre les termes de Mathieu Monot, « il existe (...) chez les socialistes une véritable tradition des internationales ouvrières »⁷⁶. Certes, ce mouvement issu de la lutte ouvrière contre le capitalisme de la révolution industrielle, nourri par l'apport intellectuel du marxisme, a longtemps été essentiellement européen. En dépit d'une prétention à l'universalité, les évolutions tant de l'Association internationale des travailleurs (AIT) que de la II^e Internationale et de l'Internationale ouvrière socialiste (IOS) ont été marquées par les soubresauts de l'histoire de l'Europe. L'IS est elle-même restée longtemps eurocentriste. L'ouverture au monde, et singulièrement au Tiers Monde, a été l'œuvre de Willy Brandt (qui a accédé à la présidence de l'IS en 1976).

Un document de la Fondation Jean-Jaurès rappelle, fort à propos, qu'« au-delà de différences profondes entre l'AIT, la II^e internationale et l'IOS, c'est autour des trois mêmes couples que se sont structurées les tensions que toutes ces organisations ont dû affronter de manière récurrente. Tension, en premier lieu, entre la vocation internationaliste et les intérêts nationaux des partis, qui perdurent et pèsent souvent d'un poids décisif. Tension, en deuxième lieu, entre la nécessité d'organisation – et donc de centralisation –

⁷⁶ M. MONOT, *Socialistes et démocrates-chrétiens et la politisation de l'Europe*, op. cit., p. 52.

et la volonté d'indépendance. Tension, en dernier lieu, entre l'objectif de large rassemblement – géographique ou politique – et l'impératif de cohérence, de cohésion et d'unité »⁷⁷. Ces tensions doivent être, aujourd'hui encore, présentes à l'esprit pour comprendre ce qu'est l'IS.

Le parcours idéologique a lui aussi connu une mutation profonde. Progressivement, l'objectif d'une conquête révolutionnaire du pouvoir a en effet cédé la place à une victoire par le suffrage universel, puis – en raison notamment du totalitarisme soviétique et de la participation de certains partis socialistes au pouvoir en Europe de l'Ouest – à une transformation progressive de la société. Le congrès de Francfort de 1951 constitue à cet égard une étape-clé⁷⁸. Cela étant, des constantes demeurent : les droits des ouvriers et l'édification de l'État-providence, l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la lutte contre la guerre.

Par ailleurs, le mouvement socialiste a changé de catégories sociales auxquelles il s'adresse. Si, dès le début de la I^{re} Internationale, il s'est refusé à exclure les intellectuels de ses rangs, il est resté tourné vers le prolétariat. À l'époque de la II^e Internationale, Friedrich Engels a constaté que le mouvement étendait son influence aux classes moyennes. Il a fallu attendre le congrès de Francfort pour que l'IS reconnaisse le fait, en ajoutant les employés aux ouvriers sous le vocable de salariés.

Concluons avec André Donneur que l'IS constitue avant tout un lieu de contact fort précieux entre dirigeants des différents partis socialistes. Elle permet aussi de dégager une ligne commune sur les principaux problèmes de l'heure. Elle a surtout élaboré et mis à jour régulièrement un certain nombre de principes communs. Aujourd'hui présente sur les cinq continents, l'IS constitue une troisième voie pour ceux qui refusent à la fois le capitalisme et le communisme et aspirent au changement⁷⁹.

La matrice démocrate-chrétienne

La coopération démocrate-chrétienne, comme celle des libéraux, est récente et remonte aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Les démocrates-chrétiens, surtout en Europe, ont émergé pour répondre aux défis du conservatisme, du libéralisme et du socialisme. Mais ils ne portent pas de vocation internationaliste particulière, et encore moins de volonté de convertir le monde à l'idéal social-chrétien. Selon Roberto Papini, il manque aux démocrates-chrétiens un projet de société (qui n'existe pas dans l'enseignement social des Églises modernes), une stratégie commune et une base sociale commune. La coopération reste donc peu idéologique et peu unitaire. À la différence de l'internationalisme prolétarien à ses origines, la coopération démocrate-chrétienne est née de plusieurs initiatives déjà existantes, et présentant entre elles certaines diversités sur le plan politique et idéologique – diversités qui ne pourront peut-être jamais être totalement surmontées, du fait de l'attention particulière de la démocratie chrétienne non seulement aux principes généraux mais aussi aux identités nationales.

⁷⁷ P. MAUROY, *Voyage au cœur de l'Internationale socialiste (1992-1996)*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 1999, p. 10.

⁷⁸ Il est intéressant de tracer un parallèle entre l'évolution intervenue à Francfort en 1951 et celle suivie par le Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate allemand, SPD) qui, lors de son congrès de Bad Godesberg en 1959, a lui aussi embrassé une perspective réformatrice, dépouillée des résidus du marxisme et ouverte aux chrétiens.

⁷⁹ A. DONNEUR, *L'Internationale socialiste*, op. cit., p. 120-121.

Mathieu Monot confirme que, contrairement à ce que l'on observe parmi les socialistes, « il n'existe pas de tradition de coopération partisane à l'échelle internationale dans la famille démocrate-chrétienne. Paradoxalement, les partis démocrates-chrétiens ont été peu enclins à l'universalisme, bien qu'ils se réfèrent à une religion à vocation universelle. Malgré un certain patrimoine culturel et politique commun, leurs spécificités nationales sont telles que l'union à travers des structures transnationales a été longue à se mettre en place, et sa cristallisation difficile »⁸⁰.

La coopération démocrate-chrétienne peut être définie comme une coopération démocratique, récente, peu idéologique et peu unitaire, essentiellement circonscrite au niveau régional et, dans son ensemble, encore peu consolidée. L'hétérogénéité des partis démocrates-chrétiens est grande d'un point de vue programmatique et doctrinal. Dans l'ensemble, les démocrates-chrétiens européens, au pouvoir dans de nombreux pays depuis 1945, sont des partis modérés, centristes ou de centre-droit, alors que les partis latino-américains, souvent dans l'opposition et longtemps persécutés par leurs gouvernements, ont surtout été des formations de centre-gauche ou de gauche, au langage socialisant.

Selon R. Papini, le développement d'une coopération des partis démocrates-chrétiens a été longtemps freiné « par leurs diversités nationales, par leur interclassisme, par le fait de ne pas être l'expression d'un groupe social déterminé à la différence des partis socialistes et enfin par leur fragilité idéologique en général et par la conception de leur internationalisme en particulier »⁸¹. D.-L. Seiler ajoute : « Les divisions affectant la démocratie chrétienne internationale et singulièrement son pôle européen, centre historique du mouvement, tiennent à sa nature même de front de défense catholique, sociologiquement interclassistes se traduisant forcément dans la constitution d'un parti horizontal. Nous entendons par là un parti qui couvre le spectre politique de la droite à la gauche en passant par le centre, ces termes devant être compris dans une acception strictement socio-économique. »⁸²

Cela étant, ce constat doit être relativisé, en particulier dans deux des principaux continents de propagation de la foi chrétienne : l'Europe et l'Amérique latine où, nous l'avons vu, une coopération entre partis se revendiquant de la démocratie chrétienne s'est structurée. L'UEDC (puis, progressivement, le PPE) et l'ODCA représentent en effet les deux grandes organisations régionales démocrates-chrétiennes. Leurs relations ont été les plus étroites et même marquées, à l'origine, par un réel enthousiasme dans les années 1950 et 1960. Pour les jeunes partis d'Amérique du Sud, les solides formations européennes, avec leur longue histoire et leurs responsabilités gouvernementales, faisaient figures de modèles. Au fil des années, toutefois, les démocrates-chrétiens d'Europe ont été jugés peu solidaires, tant politiquement que financièrement. Les partis démocrates-chrétiens européens, très liés aux États-Unis dans le cadre de l'OTAN, n'ont finalement que peu aidé politiquement leurs partis frères sud-américains lorsque, dans les années 1970 et 1980, la pression nord-américaine est devenue encombrante. Selon R. Papini, cette myopie historique a brisé le rêve d'une « grande patrie » en Amérique latine (qui aurait pu, avec l'aide européenne, faire des progrès) et a donc annulé la possibilité d'une étroite coopération entre les deux

⁸⁰ M. MONOT, *Socialistes et démocrates-chrétiens et la politisation de l'Europe*, op. cit., p. 57.

⁸¹ R. PAPINI, *L'Internationale démocrate-chrétienne*, op. cit., p. 20-21 (cité par M. MONOT, *Socialistes et démocrates-chrétiens et la politisation de l'Europe*, op. cit., p. 57).

⁸² D.-L. SEILER, *L'Europe des partis*, op. cit., p. 34-35.

communautés, l'europpéenne et la latino-américaine, politiquement et économiquement interdépendantes, conduites principalement par les forces démocrates-chrétiennes avec des modèles sociaux et des institutions politiques semblables et distincts de ceux des mondes communiste et capitaliste. En cela les partis démocrates-chrétiens latino-américains, surtout lorsqu'a débuté, dans les années 1970, la course aux prix des matières premières, ont été plus clairvoyants que leurs homologues européens, en leur proposant de réelles possibilités de coopération et de solidarité ⁸³.

R. Papini conclut toutefois que, malgré ces limites, le principal bénéfice de l'existence d'un système transnational démocrate-chrétien est d'avoir créé des canaux de communication relativement efficaces entre les sous-systèmes régionaux (qui ont souvent promu l'ascension de la démocratie latino-américaine) et entre les différents partis, et d'avoir ainsi contribué à la constitution et à la diffusion d'une culture politique et programmatique ayant de nombreux points communs. Par ailleurs, ce système a contribué au développement d'une conscience internationaliste au sein du mouvement démocrate-chrétien. Enfin, tout cela a favorisé la prise de conscience des convergences et des différences existant entre les partis démocrates-chrétiens. La question de savoir comment harmoniser les exigences nationales et internationales subsistera sans doute toujours dans une internationale démocratique, surtout dans des sociétés complexes où les rapports tendent à la fois à renforcer les convergences et à marquer les différences ⁸⁴.

La matrice libérale

Dès l'origine, l'IL a été conçue comme le foyer mondial de la pensée libérale. Elle s'adresse en principe davantage aux individus qu'aux partis. Ses promoteurs ont estimé que l'importance relativement faible des divers partis libéraux ne reflétait pas le rayonnement véritable du libéralisme. Ne pouvant cependant s'en tenir au rôle de « conscience » des diverses factions politiques, tout en reconnaissant que la diversité des partis « libéraux » est trop grande pour qu'ils deviennent la seule base de l'IL, les fondateurs ont opté pour la constitution, dans les différents pays, d'une section s'organisant selon les possibilités et les besoins locaux.

À l'instar de l'IDC lors de la création du PPE, l'IL s'est trouvée confrontée à un problème existentiel lors de la création de la Fédération ELD en 1976. Dès lors que cette dernière reprenait le combat en faveur de l'intégration européenne, quelle était la raison d'être de l'IL ? Il est revenu à Annemie Neyts-Uyttebroeck, présidente de l'IL de 1999 à 2005, de dynamiser l'IL en reconnaissant que les partis politiques sont les acteurs principaux de la démocratie et de la propagation des idéaux libéraux. Elle a dès lors centré le travail de l'IL sur la reconnaissance et l'adhésion de partis libéraux tous azimuts.

L'IL a longtemps éprouvé certaines difficultés à affirmer une identité propre, à l'image des problèmes des partis libéraux à se positionner sur un certain nombre d'échiquiers partisans européens. Dans l'après-guerre, elle a témoigné d'un anti-communisme fort (partagé avec l'UMDC), mais certains partis membres ont fait montre de positions variables ou ambiguës relativement à la décolonisation.

⁸³ R. PAPINI, *L'Internationale démocrate-chrétienne*, op. cit., p. 193.

⁸⁴ *Ibidem*, p. 195.

Soucieux de dépasser l'image d'une famille politique uniquement intéressée par l'économie – perception fondée sur une confusion entre capitalisme et libéralisme –, les libéraux ont témoigné un intérêt soutenu pour les droits de l'homme, comme l'illustre l'adoption d'un document de référence (l'Appel de Rome, en 1981) et l'attribution d'un prix annuel de la liberté depuis 1985. L'IL a également montré un souci de s'ouvrir à des problématiques « post-modernes » : l'environnement, la démographie, le développement, etc.

La matrice conservatrice

Les mouvements conservateurs ont toujours eux-mêmes revendiqué un faible intérêt pour la structuration idéologique, privilégiant une approche pragmatique des problèmes de l'heure. Il n'est donc guère surprenant que le travail de l'UDI en ce domaine soit limité. Ses principaux traits communs sont, du moins à sa création, un fort anti-communisme et une confiance absolue dans le système capitaliste et le libre marché, à l'image du thatchérisme triomphant de l'époque.

Les relations entre le monde conservateur et le monde démocrate-chrétien constituent un sujet de réflexion en soi, qui sortirait du cadre de la présente étude⁸⁵. En Europe, elles ont notamment consisté en des rapports tantôt centripètes tantôt centrifuges entre conservateurs et démocrates-chrétiens au Parlement européen⁸⁶.

Aujourd'hui, le courant conservateur regroupe des partis politiques sur les cinq continents, mais on notera surtout la présence de partis importants dans les pays les plus riches du monde, comme la Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne, CDU), le Liberal Party of Australia (Parti libéral d'Australie, LPA), le Parti conservateur du Canada (PCC), le Republican National Committee (Comité national républicain) états-unien⁸⁷, l'Union pour un mouvement populaire (UMP) en France, etc.

La matrice écologiste

Dans son expression politique et partisane, l'écologie reste un phénomène essentiellement européen, et singulièrement ouest-européen. Dans plusieurs pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, France), les partis écologistes ont participé à des gouvernements, ce qui les a amenés à élargir leurs perspectives au-delà de considérations strictement environnementales et à développer un projet de société plus large. Dans d'autres régions du monde, le projet écologiste est principalement porté par des organisations non gouvernementales et par le monde associatif, soit dans une perspective globale (Greenpeace), soit sur des thèmes plus spécifiques ou locaux (défense des minorités, protection des écosystèmes, etc.).

Davantage que les autres courants idéologiques, le mouvement écologiste tend à contrebalancer sa faiblesse parlementaire et partisane par des opérations, parfois

⁸⁵ Cf. P. DELWIT (dir.), *Démocraties chrétiennes et conservatismes en Europe. Une nouvelle convergence ?*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003.

⁸⁶ Cf. T. COOSEMANS, « Les partis politiques européens », *op. cit.*

⁸⁷ On rappellera l'existence de la fondation proche du parti républicain américain : l'International Republican Institute (IRI).

« choc » de sensibilisation de l'opinion publique, notamment à l'occasion de sommets environnementaux du type de celui de Kyoto.

La fonction de solidarité matérielle

En dépit de leur budget relativement restreint, les internationales contribuent dans certains cas au développement de « partis-frères » qui ne disposent que de peu de moyens ou qui doivent, en raison de la situation propre à leur pays, œuvrer dans des conditions particulièrement difficiles : conflit ou guerre civile, répression, clandestinité, etc.

L'appartenance à une internationale est souvent considérée comme une condition *sine qua non* à l'accès à une aide bilatérale de parti à parti. Elle sert aussi de caution pour mobiliser d'autres fonds, d'organisations non gouvernementales, d'Églises et de syndicats, voire du secteur privé. D.-L. Seiler évoque même à cet égard un statut « d'instances légitimatrices du type pontifical (...) dispensant des labels de qualité, des certificats d'origine garantie »⁸⁸. Cette assistance n'est pas nécessairement fournie en espèces sonnantes et trébuchantes ; elle peut consister en des formations, en accueil de stagiaires, en échange de documentation, en envoi de matériel d'impression, etc.

Le rôle des fondations allemandes est ici fondamental, tant au sein des internationales que dans l'intervention directe de « démocraties émergentes » sur la scène politique. Chaque fondation est liée à un parti politique allemand, à savoir la Friedrich-Ebert-Stiftung (SPD), la Konrad-Adenauer-Stiftung (CDU), la Friedrich-Naumann-Stiftung für die Freiheit (FDP), la Heinrich-Boell-Stiftung (Bündnis 90 - Die Grünen) et la Hanns-Seidel-Stiftung (CSU). Elles disposent de moyens financiers considérables, issus d'un financement public du gouvernement allemand⁸⁹. Les exemples abondent, comme la contribution décisive de la Friedrich-Bert-Stiftung au succès du Partido Socialista Obrero Español (Parti socialiste ouvrier espagnol, PSOE) en 1982, en termes non seulement de modération idéologique (prise de distance à l'égard du marxisme) mais aussi de structuration du parti et d'organisation de campagne. Plus récemment, les fondations allemandes ont joué un rôle déterminant dans la reconstruction d'un système partisan démocratique en Europe centrale et orientale. Il s'agissait non seulement d'y implanter des formations politiques « compréhensives » à l'égard de la politique étrangère et européenne de l'Allemagne fraîchement réunifiée, mais aussi de préparer ces forces politiques à leur adhésion prévisible à l'Union européenne et, donc, à leur intégration au sein des partis transnationaux existants (PPE, PSE, ALDE, etc.) des différents groupes parlementaires du Parlement européen.

La fonction d'action au service de l'unité régionale

Il est acquis que les trois familles politiques les plus anciennes (socialistes, démocrates-chrétiens et libéraux) ont joué un rôle moteur dans le processus d'intégration européenne,

⁸⁸ D.-L. SEILER, *L'Europe des partis*, op. cit., p. 47.

⁸⁹ Cf. A. MOHR, *The German Political Foundations as Actors in Democracy Assistance*, Boca Raton (Floride), Dissertation.com, 2010.

tant à travers les internationales que, plus tard, les fédérations européennes (futurs partis transnationaux).

Dans le cas de la démocratie chrétienne, l'ODCA a également contribué à la création du Pacte andin. Cet élément est évidemment moins marqué à l'UDI, dont plusieurs composantes importantes étaient davantage souverainistes et plus enclines à promouvoir un simple libre-échange. Si la plupart d'entre eux ont soutenu le processus fédéraliste européen, les écologistes mettent davantage l'accent sur une approche universelle de leurs thèmes de prédilection, notamment à travers les sommets internationaux sur les questions climatiques, la protection des écosystèmes, etc.

La fonction de patronage

Pour des partis peu connus ou de création récente, l'appartenance à une internationale offre de multiples avantages. Outre la possibilité de solliciter une assistance matérielle (cf. *supra*), la participation aux travaux d'une internationale offre un gage de crédibilité et, pour ses délégués, une source de prestige susceptible d'être valorisée au niveau national. Dans certains cas, la fréquentation d'une internationale peut même constituer une protection (certes relative) contre la répression ou les arrestations arbitraires.

Les réunions de l'internationale permettent des contacts officiels et officieux entre des délégués qui, autrement, n'auraient guère l'occasion de se rencontrer pour des discussions franches à l'écart de tout protocole. Ces contacts peuvent déboucher sur de véritables initiatives (quasi) diplomatiques. L'exemple le plus révélateur en ce domaine est sans conteste la rencontre, dans le courant des années 1970, de représentants du Munadhamat al-Tahrir al-Filastiniyah (Organisation de libération de la Palestine, OLP) et du Mifleget ha'avoda ha'israelit (Parti travailliste d'Israël, HaAvoda) dans le cadre de l'IS, à une époque où il était interdit à tout officiel israélien d'entretenir des relations avec des responsables palestiniens d'une organisation considérée comme « terroriste ».

La fonction de représentation des partis membres auprès de la communauté internationale

Depuis 1995, l'IS et l'IL bénéficient du statut « consultatif général » auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). Les associations suivantes bénéficient du statut « consultatif spécial » : World Federation of Democratic Youth (1947), Centrist Democrat International (1950), Socialist International Women (1991), International Network of Liberal Women (2003), Green Asia Network (2010). Enfin, trois fondations allemandes figurent sur cette liste par décision du secrétaire général : Friedrich-Ebert-Stiftung (1979), Friedrich-Naumann-Stiftung für die Freiheit (1993), Heinrich-Boell-Stiftung (2004).

L'IL est la seule internationale qui figure au nombre des organisations non gouvernementales reconnues par le Conseil de l'Europe, un statut reconnu également à des fondations (Friedrich-Ebert-Stiftung et Hanns-Seidel-Stiftung), à des organisations de jeunesse (Fédération internationale des jeunesses libérales, Jeunes du Parti populaire

européen et Union internationale des jeunesses socialistes). L'IS a pour habitude de réunir les représentants de ses partis membres lorsqu'ils participent aux assemblées de l'Union interparlementaire (UIP).

ORGANISATION ET PRISE DE DÉCISION DES INTERNATIONALES

À l'examen de leurs structures d'organisation⁹⁰ et de prise de décision, il apparaît que quatre internationales sont articulées selon une structure pyramidale : IS, IDC, IL et UDI. Néanmoins, un examen plus attentif de ces quatre structures permet d'en distinguer certaines particularités dans le chef de l'une ou l'autre internationale.

Primo, l'IL désigne des « patrons », réunis au sein d'un comité *ad hoc*, et dont la désignation constitue un hommage aux services éminents rendus par ces personnalités à l'IL ou au monde libéral plus généralement. *Secundo*, l'IS s'est dotée d'un comité d'éthique, à l'initiative des partis socialistes belges et français, qui avaient été, peu de temps auparavant, touchés par divers scandales ; l'IS dispose aussi d'une commission administrative et financière, alors que cette charge est assumée, ailleurs, par le seul trésorier. *Tertio*, le choix du président se porte, à des degrés variables, sur des personnalités consensuelles, qui répondent à des profils parfois sensiblement différents. À l'IS, il s'agit presque toujours d'un Premier ministre ou d'un dirigeant de parti en exercice. À l'IL, il s'agit de personnalités n'exercant plus de hautes fonctions exécutives par ailleurs, mais disposées à gérer l'international sur une base quasi quotidienne, y compris en voyageant fréquemment. À l'UDI, le président est un *primus inter pares* chargé d'animer la conférence des dirigeants de partis (qui est le véritable cénacle décisionnel), d'en réaliser la synthèse et ensuite d'en projeter et d'en incarner le projet. *Quarto*, chaque internationale a développé des instances permettant à tous les chefs des partis membres d'être inclus dans les structures de décision, par exemple en permettant la désignation de ces dirigeants de partis comme vice-présidents de leur internationale.

Les Verts mondiaux se démarquent de cette structure en répondant à une organisation que l'on qualifiera de « table ronde », assurant une répartition quasi égale aux quatre fédérations régionales. Ces dernières désignent alors elles-mêmes un nombre de délégués chargés de mettre en œuvre un processus de « prise de décision collectif et consensuel », somme toute assez en phase avec celui qui est (ou a été) en œuvre au sein des partis et mouvements écologistes nationaux. Dans le même ordre d'idées, l'UDI dispose de statuts donnant une place, à la fois claire et influente, à ses différentes « unions régionales ». Par contre, l'IS et l'IL ont adopté une autre approche, en reconnaissant statutairement les structures régionales comme « coopérations partenaires privilégiées », mais en les laissant cependant en dehors des mécanismes de prise de décision. L'IL se distingue en pondérant les voix dont disposent ses partis membres sur la base de leurs résultats électoraux.

⁹⁰ Par « structure organisationnelle », nous entendons surtout ici la place des organisations et regroupements régionaux, tant par rapport aux partis nationaux membres que par rapport à la structure factuelle de l'organisation.

COMPOSITION DES INTERNATIONALES

L'examen de la composition des internationales évoquées dans le cadre de la présente étude montre que la très grande majorité des partis politiques participant ou ayant régulièrement exercé le pouvoir dans les États démocratiques les plus influents de la planète y sont représentés. Exception notable : les partis états-uniens, dont le modèle à ce point original les amène à structurer leurs relations extérieures à travers des fondations comme le National Democratic Institute for International Affairs et le Republican National Committee.

Au sein de l'IS, sont présents de nombreux anciens mouvements de libération, qui ont œuvré à l'adhésion de leur pays à l'indépendance – Movimento Popular de Libertação de Angola (Mouvement populaire de libération de l'Angola, MPLA), Partido Africano da Independência de Cabo Verde (Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert, PAICV), Frente de Libertação de Moçambique (Front de libération du Mozambique, Frelimo), South-West African People's Organisation (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain, SWAPO) de Namibie – ou à la démocratie – African National Congress (Congrès national africain, ANC) d'Afrique du Sud, Frente Sandinista de Liberación Nacional (Front sandiniste de libération nationale, FSLN) du Nicaragua, etc. Après l'effondrement du bloc de l'Est, le réalignment idéologique des ex-partis communistes d'Europe centrale et orientale a amené la plupart d'entre eux à rejoindre l'IS, parallèlement à leur processus d'intégration au niveau européen au sein du PSE.

Pour sa part, l'IDC accueille plusieurs partis qui ont naguère été des guérillas anti-communistes, reconvertis à la démocratie – União Nacional para a Independência Total de Angola (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola, UNITA), Resistência Nacional Moçambicana (Résistance nationale du Mozambique, ReNaMo), Alianza Republicana Nacionalista (Alliance républicaine nationaliste, ARENA) du Guatemala – ou disposant jusqu'il y a peu d'une aile militaire – Mouvement de libération du Congo (MLC).

L'IDC et l'IDU ont pour particularité d'autoriser les doubles affiliations, consacrant ainsi la « porosité » qui se développe entre les mondes conservateurs et les mondes sociaux-chrétiens – et ce pas seulement en Europe. Dans l'esprit de ses concepteurs, l'IDU devait fournir à des formations eurosceptiques – essentiellement le Conservative and Unionist Party (Parti conservateur et unioniste, Cons) du Royaume-Uni – une alternative au PPE dans le cadre européen, tout en maintenant ouverts des canaux de communication avec le monde démocrate-chrétien, ainsi qu'en atteste la « double appartenance » de la CDU-CSU. Cette acceptation de la double appartenance, impensable chez les socialistes et chez les libéraux, ainsi que la large autonomie reconnue aux organisations régionales, constituent des traits particuliers de cette mouvance conservatrice.

En plusieurs cas, souvent dramatiques, les responsables des internationales ont eu à gérer les « mauvaises fréquentations » qu'ils avaient, imprudemment, laissé rejoindre. L'exemple le plus marquant a sans conteste été le rôle trouble joué par l'IDC dans la planification et l'exécution du génocide au Rwanda en avril 1994. Les événements de cette page noire de l'histoire de l'humanité en Afrique ont fait l'objet d'une ample littérature, sur laquelle nous ne reviendrons pas en détail. Plus récemment, nous avons évoqué l'exclusion de l'IS de partis égyptiens, ivoiriens et tunisiens.

Derniers numéros parus

- 2227-2228 La surveillance électronique des justiciables
Marie-Sophie Devresse
- 2226 Biodiversité et ressources génétiques : la Belgique et le Protocole
de Nagoya
Brendan Coolsaet et John Pitseys
- 2225 Attitudes et comportements des électeurs lors du scrutin du 25 mai 2014
Kris Deschouwer, Pascal Delwit, Marc Hooghe, Benoît Rihoux
et Stefaan Walgrave (dir.)
- 2223-2224 Les résultats des élections régionales et communautaires du 25 mai 2014
Pierre Blaise, Vaïa Demertzis, Jean Faniel, Cédric Istasse et John Pitseys
- 2221-2222 Les résultats des élections européennes de mai 2014
dans les États membres
Thierry Coosemans
- 2219-2220 Le Sénat et ses réformes successives
Caroline Sägers et Cédric Istasse
- 2217-2218 Les historiens belges et la construction européenne (1944-1956)
Els Witte
- 2215-2216 La préparation des élections fédérales et européennes
du 25 mai 2014
Pierre Blaise, Vaïa Demertzis, Jean Faniel et John Pitseys
- 2213-2214 La préparation des élections régionales et communautaires
du 25 mai 2014
Pierre Blaise, Vaïa Demertzis, Jean Faniel et John Pitseys
- 2211-2212 Élire le Parlement européen
Vaïa Demertzis
- 2210 Le tronc commun dans l'enseignement secondaire
Dominique Grootaers
- 2208-2209 Grèves et conflictualité sociale en 2013
Iannis Gracos

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES

CRISP

Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Vincent de Coorebyter

Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Fabienne Collard, Vaïa Demertzis, Jean Faniel (*directeur général*), Christophe Goethals (*coordinateur du secteur Économie*), Cédric Istasse, John Pitseys, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président honoraire*), Vincent de Coorebyter (*président*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, Éric Geerkens, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Patrick Lefèvre, Roland Michel (*administrateur délégué*), Michel Molitor (*vice-président*), Solveig Pahud, Pierre Reman, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants